

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 22, 2021

The Standing Senate Committee on National Finance met by videoconference this day at 2:30 p.m. [ET] to study Bill C-14, An Act to implement certain provisions of the economic statement tabled in Parliament on November 30, 2020 and other measures.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Before we begin, I'd like to remind senators and witnesses to please keep your microphones muted at all times, unless recognized by name by the chair.

[*English*]

Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk, and we will work to resolve the issue. If you experience other technical challenges, please contact the ISD service desk with the technical assistance number that was provided.

[*Translation*]

The use of online platforms does not guarantee speech privacy or that eavesdropping won't be conducted. As such, while conducting committee meetings, all participants should be aware of such limitations and restrict the possible disclosure of sensitive, private and privileged Senate information. Participants should know to do so in a private area and be mindful of their surroundings.

[*English*]

Honourable senators, we will now begin with the official portion of our meeting.

My name is Percy Mockler, a senator from New Brunswick and chair of the committee. I would like to introduce to you the members of the committee who are participating in this meeting: Senator Boehm, Senator Dagenais, Senator Deacon (Ontario), Senator Duncan, Senator Forest, Senator Klyne, Senator Loffreda, Senator Marshall, Senator Pate, Senator Richards, and Senator Smith. Also joining us is the Speaker pro tempore of the Senate, Senator Ringuette, and the sponsor of Bill C-14, Senator Lankin.

I wish to welcome all of you and viewers across the country who may be watching on sencanada.ca.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 22 avril 2021

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 30 (HE), par vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-14, Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique déposé au Parlement le 30 novembre 2020 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins qu'ils sont priés de mettre leur micro en sourdine en tout temps, à moins que le président leur donne la parole.

[*Traduction*]

En cas de difficultés techniques, notamment en matière d'interprétation, veuillez le signaler au président ou à la greffière et nous nous efforcerons de résoudre le problème. Si vous rencontrez d'autres difficultés techniques, veuillez contacter le centre de services de la DSI en vous servant du numéro d'assistance technique fourni.

[*Français*]

L'utilisation de plateformes en ligne ne garantit pas la confidentialité des discours ou l'absence d'écoute. Ainsi, lors de la conduite des réunions du comité, tous les participants doivent être conscients de ces limitations et limiter la divulgation éventuelle d'informations sensibles, privées et privilégiées du Sénat. Les participants doivent savoir aussi qu'ils doivent participer dans une zone privée et être attentifs à leur environnement.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, nous allons maintenant débiter la partie officielle de notre séance.

Je m'appelle Percy Mockler, je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick et je suis président du comité. J'aimerais vous présenter les membres du comité qui participent à cette réunion. Ce sont le sénateur Boehm, le sénateur Dagenais, la sénatrice Deacon, de l'Ontario, la sénatrice Duncan, le sénateur Forest, le sénateur Klyne, le sénateur Loffreda, la sénatrice Marshall, la sénatrice Pate, le sénateur Richards, et enfin, le sénateur Smith. Nous accueillons également la sénatrice Ringuette, Présidente intérimaire du Sénat, et la sénatrice Lankin, marraine du projet de loi C-14.

Je souhaite la bienvenue à vous tous et à tous les Canadiens qui nous regardent à sencanada.ca.

Honourable senators, today we begin our study of Bill C-14, An Act to implement certain provisions of the economic statement tabled in Parliament on November 30, 2020 and other measures, which was referred to this committee on April 20, 2021, by the Senate of Canada.

Today, we welcome officials from five departments.

[*Translation*]

First of all, from the Department of Finance Canada, we welcome Maude Lavoie, Director General, Business Income Tax Division, Tax Policy Branch. She is accompanied by Dave Beaulne, Director General, Tax Legislation Division; Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division; Lesley Taylor, Senior Director, Social Tax Policy; and Nicolas Moreau, Director General, Funds Management Division.

We also welcome, from Employment and Social Development Canada, Atiq Rahman, Assistant Deputy Minister, Learning Branch; and Steven Côté, Executive Director, Skills and Employment Branch.

[*English*]

From Health Canada, we welcome Edward de Sousa, Acting Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer; Jocelyne Voisin, Associate Assistant Deputy Minister, Strategic Policy Branch; Monique Frison, Acting Assistant Deputy Minister, Programs and Implementation; and Greg Loyst, Director General, Policy and Regulatory Strategies Directorate.

From Western Economic Diversification Canada, we welcome Barbara Motzney, Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction.

And finally, from the Canada Revenue Agency, we welcome: Randy Hewlett, Director General, Legislative Policy Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch and Karen Butcher, Director General, Business Returns Directorate, Assessment, Benefit and Service Branch.

We welcome all witnesses to answer questions from the senators. We're going to briefly introduce each of the seven parts of the bill in turn. We will start with Mr. McGowan for Part 1, to be followed by officials of the departments.

The floor is yours, Mr. McGowan.

Honorables sénateurs, aujourd'hui, nous débutons notre étude du projet de loi C-14, Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique déposé au Parlement le 30 novembre 2020 et mettant en œuvre d'autres mesures qui a été renvoyé au comité par le Sénat du Canada, le 20 avril 2021.

Aujourd'hui, nous accueillons les fonctionnaires de cinq ministères.

[*Français*]

Tout d'abord, nous accueillons du ministère des Finances Canada Maude Lavoie, directrice générale, Division de l'impôt des entreprises, Direction de la politique de l'impôt. Elle est accompagnée de Dave Beaulne, directeur général, Division de la législation de l'impôt, de Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, de Lesley Taylor, directrice principale, Politique sociale de l'impôt et de Nicolas Moreau, directeur général, Division de la gestion des fonds.

Nous accueillons aussi, d'Emploi et Développement social Canada, Atiq Rahman, sous-ministre adjoint, Direction générale de l'apprentissage, et Steven Côté, directeur exécutif, Direction générale des compétences et de l'emploi.

[*Traduction*]

Ensuite, de Santé Canada, nous accueillons Edward de Sousa, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances par intérim; Jocelyne Voisin, sous-ministre adjointe déléguée, Direction générale des politiques stratégiques; Monique Frison, sous-ministre adjointe par intérim, Programmes et mise en œuvre; et Greg Loyst, directeur général, Direction des politiques et des stratégies de réglementation.

De Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, nous accueillons Barbara Motzney, sous-ministre adjointe, Politiques et orientation stratégique.

Enfin, de l'Agence du revenu du Canada, nous accueillons Randy Hewlett, directeur général, Direction de la politique législative, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, et Karen Butcher, directrice générale, Direction des déclarations d'entreprises, Direction générale des cotisations, des prestations et des services.

Nous invitons tous les témoins à répondre aux questions des sénateurs. Nous allons présenter brièvement chacune des sept parties du projet de loi. Nous allons commencer par M. McGowan pour la partie 1, et il sera suivi des fonctionnaires des ministères.

Vous avez la parole, monsieur McGowan.

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada:

As noted, I will be providing an overview of Part 1 of the bill, which contains two measures.

The first measure provides temporary support to families with young children who are entitled to the Canada Child Benefit. To support these families, the bill would amend the Income Tax Act to provide, in 2021, up to \$1,200 per child under the age of six to families entitled to the Canada Child Benefit who have a family net income equal to or less than \$120,000. Families entitled to the Canada Child Benefit who have a net income above \$120,000 would receive support of up to \$600 per child under the age of six.

This temporary support would be provided as tax-free quarterly payments to eligible families. The first of these amounts would be payable after this bill receives Royal Assent, with subsequent amounts in the first month of each remaining quarter. In other words, that would be the end of April, July and October 2021.

To ensure consistent treatment for children under the care of a federal, provincial, territorial or First Nations child protection agency, the government also proposes to amend the Children's Special Allowances Act to provide quarterly payments totalling \$1,200, in 2021, for each child under the age of six who receives a children's special allowance.

The second measure would amend the legislation related to the Canada Emergency Rent Subsidy program, which would include the lockdown support, if applicable, to provide eligible entities with access to the rent subsidy in respect of amounts payable. This would provide funds up front in order to have the cash to pay the qualifying expenses in respect of which the subsidies were paid to the entities.

There is a requirement that the eligible rent expenses be paid within 60 days of the payment to the eligible entity of the subsidy in respect of the expenses. This helps to maintain the integrity of the program to ensure that the relevant expenses are ultimately paid in a timely manner.

Thank you. That concludes my summary of Part 1 of the bill.

The Chair: Thank you, Mr. McGowan. Mr. Rahman, you may go ahead, if you're ready.

Atiq Rahman, Assistant Deputy Minister, Learning Branch, Employment and Social Development Canada: Thank you, Mr. Chair and honourable senators.

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances du Canada : Comme on l'a mentionné, je vais vous donner un aperçu de la partie 1 du projet de loi, qui contient deux mesures.

La première mesure offre un soutien temporaire aux familles ayant de jeunes enfants qui ont droit à l'Allocation canadienne pour enfants. Pour soutenir ces familles, le projet de loi modifierait la Loi de l'impôt sur le revenu afin de prévoir, en 2021, jusqu'à 1 200 \$ par enfant de moins de six ans pour les familles ayant droit à l'Allocation canadienne pour enfants dont le revenu familial net est égal ou inférieur à 120 000 \$. Les familles qui ont droit à l'Allocation canadienne pour enfants et dont le revenu net est supérieur à 120 000 \$ recevraient jusqu'à 600 \$ par enfant de moins de six ans.

Ce soutien temporaire serait fourni sous forme de paiements trimestriels libres d'impôt aux familles admissibles. Le premier de ces montants sera payable après que le projet de loi aura reçu la sanction royale, et les montants subséquents au cours du premier mois de chaque trimestre restant. Autrement dit, ce serait à la fin d'avril, en juillet et en octobre 2021.

Afin que cette mesure s'applique aussi aux enfants pris en charge par un organisme de protection de l'enfance fédéral, provincial, territorial ou des Premières Nations, le gouvernement propose également de modifier la Loi sur les allocations spéciales pour enfants afin de prévoir des paiements trimestriels totalisant 1 200 \$, en 2021, pour chaque enfant de moins de six ans qui reçoit une allocation spéciale pour enfants.

La deuxième mesure modifierait la législation relative à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer, ce qui comprend le soutien en cas de confinement, s'il y a lieu, afin de permettre aux entités admissibles d'avoir accès à la subvention au loyer relativement aux montants payables. Cela leur permettrait de recevoir cet argent avant de le déboursier pour payer les dépenses admissibles à l'égard desquelles les subventions leur sont versées.

Les frais de loyer admissibles doivent être acquittés dans les 60 jours suivant le versement à l'entité admissible de la subvention à l'égard des dépenses. Cela permet de maintenir l'intégrité du programme et de veiller à ce que les dépenses pertinentes soient payées en temps opportun.

Merci. Voilà qui conclut mon résumé de la partie 1 du projet de loi.

Le président : Merci, monsieur McGowan. Monsieur Rahman, la parole est à vous, si vous êtes prêt.

Atiq Rahman, sous-ministre adjoint, Direction générale de l'apprentissage, Emploi et Développement social Canada : Merci, monsieur le président et honorables sénateurs.

Parts 2, 3 and 4 of the economic statement implementation act 2020 would waive interest on Canada Student Loans and Canada Apprentice Loans for one year, beginning on April 1, 2021, at a cost of \$329.4 million in 2021-22. This measure is expected to benefit 1.4 million recent post-secondary and apprenticeship graduates who are facing financial impacts of the COVID-19 pandemic.

Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Thank you, sir. We will move on to Mr. Loyst.

Greg Loyst, Director General, Policy and Regulatory Strategies Directorate, Health Canada: Good afternoon. I'm here to speak to Part 5, specifically clauses 9 through 11.

[*Translation*]

The ongoing challenges of drug and medical device shortages can have a major impact on the health of Canadians and our health care system. These challenges and associated risks have been exacerbated by COVID-19.

[*English*]

The proposed amendments included in this bill would enable Health Canada to build upon existing shortage management tools and put in place more robust instruments to help prevent or alleviate shortages. It would also allow for stronger regulatory oversight of health products being manufactured solely for consumption or sale outside of Canada.

The bill proposes amendments to the Food and Drugs Act that would clarify regulatory-making authority. In particular, the amendments would provide the Governor-in-Council with regulatory-making authority to seek additional information from companies about food, drugs or medical devices. For example, this could be used to require a person to provide information necessary to assess a drug shortage or its causes.

The amendments would also provide the Governor-in-Council with regulatory-making authority to help prevent or alleviate shortages of therapeutic products such as drugs and medical devices. An example in this case would be putting in place a regulatory framework that would enable the exceptional importation of drugs or medical devices when a shortage occurs.

Les parties 2, 3 et 4 de la Loi d'exécution de l'énoncé économique de 2020 supprimeraient les intérêts sur les prêts canadiens aux étudiants et les prêts canadiens aux apprentis pendant un an, à compter du 1^{er} avril 2021, au coût de 329,4 millions de dollars en 2021-2022. Cette mesure devrait profiter à 1,4 million de récents diplômés des programmes postsecondaires et d'apprentissage qui font face aux répercussions financières de la pandémie de COVID-19.

Merci, monsieur le président.

Le président : Merci, monsieur. Nous allons passer à M. Loyst.

Greg Loyst, directeur général, Direction des politiques et des stratégies réglementaires, Santé Canada : Bonjour. Je suis ici pour parler de la partie 5, plus précisément des articles 9 à 11.

[*Français*]

Les défis permanents que représentent les pénuries de drogues et d'instruments médicaux peuvent avoir un impact majeur sur la santé des Canadiens et sur notre système de soins de santé. Ces défis et les risques associés ont été exacerbés par la COVID-19.

[*Traduction*]

Les modifications proposées dans le projet de loi permettraient à Santé Canada de s'appuyer sur les outils existants de gestion des pénuries et de mettre en place des instruments plus robustes pour aider à prévenir ou à atténuer les pénuries. Cela permettrait également de renforcer la surveillance réglementaire des produits de santé fabriqués uniquement pour être consommés ou vendus à l'extérieur du Canada.

Le projet de loi propose des modifications à la Loi sur les aliments et drogues qui clarifieraient le pouvoir de réglementation. En particulier, les modifications donneraient au gouverneur en conseil le pouvoir de prendre des règlements pour demander des renseignements supplémentaires aux entreprises au sujet des aliments, des médicaments ou des instruments médicaux. Par exemple, cela pourrait servir à enjoindre à quelqu'un de fournir les renseignements nécessaires pour évaluer une pénurie de médicaments ou ses causes.

Les modifications confèreraient également au gouverneur en conseil le pouvoir de prendre des règlements pour aider à pallier les pénuries de produits thérapeutiques comme les médicaments et les instruments médicaux. Un exemple serait la mise en place d'un cadre réglementaire qui permettrait l'importation exceptionnelle de médicaments ou d'instruments médicaux en cas de pénurie.

[Translation]

Finally, the amendments would expand the range of activities related to food, drugs, cosmetics or medical devices manufactured for export that could be subject to regulation. For example, good manufacturing practice requirements could apply to drugs for export.

[English]

Honourable senators, this gives you a brief sense of the authorities sought. I would be happy to answer any questions you might have.

The Chair: Thank you, Mr. Loyst. The next section will be presented by Ms. Barbara Motzney.

Barbara Motzney, Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction, Western Economic Diversification Canada: Hello and thank you very much. I can speak to the beginning of Part 6, Payments, clause 12.

This is actually about businesses, communities and the families that ultimately benefit from support for firms and business organizations struggling through the pandemic.

This section establishes an appropriation that authorizes up to \$206.7 million in 2020-21 to be paid out of the Consolidated Revenue Fund for the regional development agencies to provide additional support to small- and medium-sized enterprises across the country through the Regional Relief and Recovery Fund, RRRF.

The RRRF was launched in April 2020 as part of the COVID-19 Economic Response Plan as a backup to other broad-based programming. The RRRF helps small- and medium-sized enterprises whose basic liquidity needs are not addressed by other programs. It offers repayable contributions, akin to loans, to continue operations, sustain jobs and pay bills through the pandemic.

Since its inception, the fund has had tremendous demand, particularly in Western Canada. The regional development agencies have received, as of March 25, 2021, nearly 34,000 applications in the amount of \$3.12 billion. Demand remains high. In March 2021 alone, we received an average of 635 applications a week from businesses and organizations across the country, requesting over \$42 million.

I'm happy to answer any questions you might have about the program. Thank you.

The Chair: Thank you, madam.

[Français]

Finalement, les modifications élargiraient la gamme des activités liées aux aliments, aux drogues, aux cosmétiques ou aux instruments médicaux fabriqués pour l'exportation qui pourraient être assujettis à la réglementation, par exemple, les exigences relatives aux bonnes pratiques de fabrication pourraient s'appliquer aux drogues destinées à l'exportation.

[Traduction]

Honorables sénateurs, cela vous donne une idée des pouvoirs recherchés. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Loyst. La partie suivante sera présentée par Mme Barbara Motzney.

Barbara Motzney, sous-ministre adjointe, Politique et orientation stratégique, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada : Bonjour, et merci beaucoup. Je peux parler du début de la partie 6, Paiements, article 12.

Cela concerne, en fait, les entreprises, les collectivités et les familles qui bénéficieront du soutien accordé aux entreprises et aux organisations commerciales en difficulté pendant la pandémie.

Cet article établit un crédit qui autorise, pour 2020-2021, jusqu'à 206,7 millions de dollars de paiements sur le Trésor pour les organismes de développement régional afin d'offrir un soutien supplémentaire aux petites et moyennes entreprises de tout le pays par l'entremise du Fonds d'aide et de relance régionale, le FARR.

Le FARR a été lancé en avril 2020 dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 comme complément aux autres programmes généraux. Le FARR aide les petites et moyennes entreprises dont les besoins fondamentaux en liquidités ne sont pas comblés par d'autres programmes. Il leur propose des contributions remboursables, assimilables à des prêts, pour poursuivre leurs activités, maintenir les emplois et payer les factures pendant la pandémie.

Depuis sa création, le fonds a suscité une demande énorme, particulièrement dans la région de l'Ouest. Les organismes de développement régional ont reçu, au 25 mars 2021, près de 34 000 demandes totalisant 3,12 milliards de dollars. La demande demeure élevée. En mars 2021 seulement, nous avons reçu en moyenne 635 demandes par semaine de la part d'entreprises et d'organisations de partout au pays, ce qui représente plus de 42 millions de dollars.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions sur le programme. Merci.

Le président : Merci, madame.

Canada Revenue Agency, do you have any comments to make?

Randy Hewlett, Director General, Legislative Policy Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch, Canada Revenue Agency: Mr. Chair and honourable senators, we do not have comments to make, but we will be happy to take questions on our administration of the Income Tax Act and Bill C-14.

The Chair: Are there any other presenters who would like to comment?

Edward de Sousa, Acting Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer, Health Canada: Thank you for the opportunity to provide some background on Part 6, specifically as it relates to the health measures in clause 13.

The specific clauses established an appropriation authorizing the payment out of the Consolidated Revenue Fund for the fiscal year ending March 31, 2021, on the requisition of the Minister of Health, all money required in relation to specific measures and amounts identified therein. The measures include those related to mental health and substance use in the context of COVID-19. That's providing funding to support the Wellness Together Canada portal, which provides online mental health and substance supports for all Canadians.

We have investments in long-term care to respond to the significant challenges faced by long-term care facilities across the country; supporting innovative approaches to COVID-19 testing to look at innovative approaches to make the best use of testing and screening technology in Canada; virtual care and mental health tools for Canadians, which is supporting virtual care services so that Canadians can safely engage with providers through telephone, text, video conferences, to have their health needs met; and in medical research and countermeasures, which is to ensure that Canadians have access to drugs they need to treat symptoms of COVID-19.

Together, these measures total approximately \$901 million.

The purpose of this section was to enable the Government of Canada, more specifically Health Canada, to make payments to advance these COVID-19-related files in a timely manner. Given the magnitude of the amounts involved, the department did not have the budgetary flexibility to make and manage these payments within its existing budgets until Supplementary Estimates (C) was granted. The statutory authority would have

L'Agence du revenu du Canada désire-t-elle formuler des observations?

Randy Hewlett, directeur général, Direction de la politique législative, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada : Monsieur le président, honorables sénateurs, nous n'avons pas d'observations à faire, mais nous serons heureux de répondre aux questions sur notre administration de la Loi de l'impôt sur le revenu et le projet de loi C-14.

Le président : Y a-t-il d'autres témoins qui aimeraient faire des commentaires?

Edward de Sousa, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances par intérim, Santé Canada : Je vous remercie de me donner l'occasion de vous fournir des renseignements généraux sur la partie 6, plus précisément sur les mesures de santé prévues à l'article 13.

Ces dispositions particulières prévoient un crédit autorisant le paiement sur le Trésor pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, à la demande du ministre de la Santé, de toutes les sommes requises relativement à des mesures précises et aux montants qui y sont indiqués. Les mesures comprennent celles liées à la santé mentale et à la toxicomanie dans le contexte de la COVID-19. Il s'agit de financer le portail Espace mieux-être Canada, qui offre des services de soutien en ligne en santé mentale et en consommation de substances, à tous les Canadiens.

Les mesures comprennent les investissements dans les soins de longue durée afin de relever les défis importants auxquels font face les établissements de soins de longue durée partout au pays; le soutien des approches novatrices pour le dépistage de la COVID-19 et l'examen des approches novatrices pour utiliser au mieux la technologie de test et de dépistage au Canada; les outils de soins virtuels et de santé mentale pour les Canadiens, et le soutien des services de soins virtuels afin que les Canadiens puissent communiquer en toute sécurité avec les fournisseurs de soins par téléphone, texto et vidéoconférence pour répondre à leurs besoins en matière de santé; ainsi que la recherche médicale et les contre-mesures, qui visent à faire en sorte que les Canadiens aient accès aux médicaments dont ils ont besoin pour traiter les symptômes de la COVID-19.

Prises ensemble, ces mesures totalisent environ 901 millions de dollars.

L'objet de cette section est de permettre au gouvernement du Canada, plus précisément à Santé Canada, d'effectuer des paiements pour faire avancer ces dossiers liés à la COVID-19 en temps opportun. Compte tenu de l'ampleur des montants en cause, le ministère n'avait pas la souplesse budgétaire nécessaire pour effectuer et gérer ces paiements dans les limites de ses budgets actuels jusqu'à ce que le Budget supplémentaire

provided the ability to bridge the timing gap, and it allows the department to make payments and advance these important initiatives.

Thank you. I'd be happy to answer any questions.

The Chair: Thank you. We will now move to Mr. Nicolas Moreau before we move to questions.

[*Translation*]

Nicolas Moreau, Director General, Funds Management Division, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: Part 7 proposes amendments to the Borrowing Authority Act and the Financial Administration Act. In 2017, the government reinstated parliamentary approval of government borrowing by introducing the Borrowing Authority Act and setting a maximum borrowing amount of \$1,168 billion for the government and Crown corporations. Under that new framework, a first report on borrowing authority was tabled on November 23 last year and provided Parliament with an assessment that the maximum borrowing amount should be increased.

This bill fulfills that commitment and has three components. First, the introduction of this legislation proposes a new maximum amount of \$1,831 billion. As presented in Schedule 2 of the Fall Economic Statement, this amount reflects the debt level as of October 31, 2020, as well as a projection of all government and Crown corporation borrowing activity for the next three fiscal years, plus a 5% precautionary cushion.

The second component is associated with debt incurred between April 1 and September 30, 2020. Under the exceptional borrowing authority approved by Parliament to fund emergency measures for COVID-19, any debt incurred under the exceptional borrowing authority is not limited by the maximum borrowing amount.

To increase accountability and transparency, the Borrowing Authority Act will be amended to make borrowing subject to the maximum amount. The final component of Part 7 includes consequential amendments to the Borrowing Authority Act and the Financial Administration Act so that in the future, money borrowed under the exceptional borrowing authority will be subject to the same reporting requirements as money borrowed under the Borrowing Authority Act. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Moreau.

[*English*]

The Chair: This is the end before we now move —

des dépenses (C) soit accordé. L'autorisation législative permet de combler l'écart temporel, et elle permet au ministère d'effectuer des paiements et de faire progresser ces initiatives importantes.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci. Nous allons maintenant passer à M. Nicolas Moreau avant de passer aux questions.

[*Français*]

Nicolas Moreau, directeur général, Division de la gestion des fonds, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : La partie 7 propose des modifications à la Loi autorisant certains emprunts et à la Loi sur la gestion des finances publiques. En 2017, le gouvernement a rétabli l'approbation parlementaire des emprunts du gouvernement en introduisant la Loi autorisant certains emprunts et en fixant un montant d'emprunt maximal de 1 168 milliards de dollars pour le gouvernement et les sociétés d'État mandataires. Sous ce nouveau cadre, un premier rapport sur le pouvoir d'emprunt a été déposé le 23 novembre dernier et a fourni au Parlement une évaluation indiquant que le montant d'emprunt maximal devrait être augmenté.

Ce projet de loi répond à cet engagement et compte trois volets. Premièrement, le dépôt de cette loi propose un nouveau montant maximal de 1 831 milliards de dollars. Tel qu'il est présenté à l'annexe 2 de l'énoncé économique de l'automne, ce montant reflète le niveau de la dette au 31 octobre 2020, ainsi qu'une projection de l'ensemble des activités d'emprunt du gouvernement et des sociétés d'État mandataires pour les trois prochaines années fiscales, en plus d'un coussin de précaution de 5 %.

Le second volet est associé à la dette contractée entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2020. En vertu du pouvoir d'emprunt exceptionnel approuvé par le Parlement pour financer les mesures d'urgence visant la COVID-19, toute dette contractée en vertu du pouvoir d'emprunt exceptionnel n'est pas limitée par le montant d'emprunt maximal.

Afin d'accroître la reddition de comptes et la transparence, la Loi autorisant certains emprunts sera modifiée pour qu'ils soient désormais assujettis au montant maximal. La dernière composante de la partie 7 inclut des modifications corrélatives à la Loi autorisant certains emprunts et à la Loi sur la gestion des finances publiques afin qu'à l'avenir, les sommes empruntées en vertu du pouvoir d'emprunt exceptionnel soient soumises aux mêmes exigences en matière de rapport que les emprunts contractés sous la Loi autorisant certains emprunts. Merci.

Le président : Merci, monsieur Moreau.

[*Traduction*]

Le président : C'est la fin avant de passer à...

Steven Côté, Executive Director, Skills and Employment Branch, Employment and Social Development Canada:

Excuse me, Mr. Chair, would you like me to speak to clause 14 of Part 6? I can do that if you prefer.

The Chair: Please do now, and this will help with questions, Mr. Côté.

Mr. Côté: Absolutely. This clause 14 of Part 6 includes measures to establish an appropriation of \$500 million to be paid out of the Consolidated Revenue Fund on the requisition of the Minister of Employment and Social Development, for the payments of the Canada Emergency Response Benefit, following the expiration of the Public Health Events of National Concern Payments Act on December 31, 2020.

The CERB was made so that workers who were unable to work or had worked significantly reduced hours due to COVID-19 did not have to choose between doing the right thing to stop the spread of the virus and make ends meet. Specifically, the CERB provided \$500 per week for up to 28 weeks to eligible workers. Between April and September, the CERB was a critical lifeline for 8.9 million Canadians, and \$81.6 billion had been paid to recipients. In the vast majority of cases, Canadians received their benefit within days of applying. While the program ended on October 3, 2020, Canadians had until December 2, 2020, to submit a retroactive application.

Unfortunately, some legitimate claimants have seen their application being delayed due to administrative and possible integrity issues, and while the Canada Revenue Agency and Service Canada are doing everything in their power to make the necessary verifications, some claims may not have been processed by the end of the year when the Public Health Events of National Concern Payments Act expired.

To ensure that Canadians received the benefits that they are eligible for, this act establishes the appropriation of \$500 million to be paid out of the Consolidated Revenue Fund until March 31, 2021, to allow these payments to occur. Thank you.

The Chair: This concludes the presentations. Before we proceed to questions, I would like to share with the senators that today you will have a maximum of seven minutes each for the first round. Therefore, please ask your questions directly. To the witnesses, please respond concisely, and the clerk will make a hand signal to show that the time is up.

Senator Marshall: I will start off with questions on the limit for borrowing. That's Mr. Moreau.

Steven Côté, directeur exécutif, Direction générale des compétences et de l'emploi, Emploi et Développement social Canada :

Excusez-moi, monsieur le président, voulez-vous que je parle de l'article 14 de la partie 6? Je peux le faire si vous préférez.

Le président : Veuillez le faire maintenant, s'il vous plaît, et cela nous aidera pour les questions, monsieur Côté.

M. Côté : Certainement. L'article 14 de la partie 6 comprend des mesures visant à établir un crédit de 500 millions de dollars à prélever sur le Trésor à la demande du ministre de l'Emploi et du Développement social, pour les paiements de la Prestation canadienne d'urgence, après l'expiration de la Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national, le 31 décembre 2020.

La PCU a été conçue de façon à ce que les travailleurs qui n'étaient pas en mesure de travailler, ou qui avaient travaillé beaucoup moins d'heures en raison de la COVID-19, n'aient pas à choisir entre faire ce qu'il fallait pour arrêter la propagation du virus et joindre les deux bouts. Plus précisément, la PCU a fourni 500 \$ par semaine, jusqu'à concurrence de 28 semaines, aux travailleurs admissibles. Entre avril et septembre, la PCU a été une bouée de sauvetage essentielle pour 8,9 millions de Canadiens, et 81,6 milliards de dollars ont été versés aux bénéficiaires. Dans la grande majorité des cas, les Canadiens ont reçu leurs prestations dans les jours qui ont suivi la réception de leur demande. Bien que le programme ait pris fin le 3 octobre 2020, les Canadiens avaient jusqu'au 2 décembre 2020 pour présenter une demande rétroactive.

Malheureusement, certains demandeurs légitimes ont vu leur demande retardée en raison de problèmes administratifs et de problèmes sur le plan de l'intégrité du programme, et même si l'Agence du revenu du Canada et Service Canada ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour effectuer les vérifications nécessaires, certaines demandes n'ont peut-être pas été traitées avant la fin de l'année, lorsque la Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national a expiré.

Pour veiller à ce que les Canadiens reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit, le projet de loi prévoit un crédit de 500 millions de dollars à même le Trésor jusqu'au 31 mars 2021, afin de permettre ces paiements. Merci.

Le président : Cela met fin aux exposés. Avant de passer aux questions, j'aimerais informer les sénateurs qu'aujourd'hui, vous disposerez chacun d'un maximum de sept minutes pour le premier tour. Par conséquent, veuillez poser vos questions directement. Je demanderais aux témoins de répondre de façon concise, et la greffière fera un signe de la main pour indiquer que le temps est écoulé.

La sénatrice Marshall : Je vais commencer par des questions sur la limite d'emprunt. Cela s'adresse à M. Moreau.

Mr. Moreau, I was looking at the chart in the Fall Economic Statement that's on page 141. I've been working with that quite a bit. I did find it helpful. I found it a bit confusing where you started with October 31, 2020, rather than the beginning or ending of a fiscal year.

I just need some clarification. Mostly it's technical questions. The \$220 billion that is part of the \$320 billion — I know the \$320 billion includes \$100 billion in stimulus. What is the \$220 billion? Is that the budgetary requirements for the three years?

Mr. Moreau: Exactly. Basically, yes, those are the financial requirements that we had at the time of the Fall Economic Statement. The date is October 31, and the reason is because, at the time, that was the latest data that we had of the level. So we took stock of debt as of October 31, and we looked forward over the next three fiscal years. Overall financial requirements sum up to \$320 billion, of which \$100 billion was and is currently the stimulus.

Senator Marshall: Okay, so about that chart, which I said was helpful. Now we have a budget. Has that chart been updated with the new budget numbers?

Mr. Moreau: We have not published any numbers to the budget, but I can provide you with the numbers if you want.

Senator Marshall: You can send it to the clerk. That would be very helpful because I was trying to calculate it myself. I don't know if you work on the budget too, but I went into the new budget and there is a chart there on page 324 and 325. It does have some updated numbers, so I was using those.

Has this \$100 billion in stimulus spending — which was very controversial at the time when the minister released her fiscal update at the end of November — been fully allocated out? When I look at the budget, it shows a budgetary balance, it appears, before the \$100 billion stimulus. Then it has a note: the statement as of December 2020 escalated restrictions scenario, and \$100 billion stimulus. It looks like there are also numbers there to take into consideration the \$100 billion stimulus. Am I reading that right?

Mr. Moreau: Yes. The stimulus could be calculated by adding — if you go to the budget, precisely to page 325 —

Senator Marshall: That's what I'm looking at.

Monsieur Moreau, je regardais le graphique de l'énoncé économique de l'automne, à la page 162. J'ai examiné cela de très près. J'ai trouvé ce graphique utile. Je n'ai pas très bien compris pourquoi vous avez commencé au 31 octobre 2020, plutôt qu'au début ou à la fin d'un exercice financier.

J'aimerais avoir des précisions. Il s'agit surtout de questions techniques. Les 220 milliards de dollars qui font partie des 320 milliards de dollars — je sais que les 320 milliards de dollars comprennent 100 milliards de dollars de mesures de stimulation. À quoi correspondent ces 220 milliards de dollars? S'agit-il des besoins budgétaires pour les trois années?

M. Moreau : Exactement. Essentiellement, oui, ce sont les besoins financiers que nous avons au moment de l'énoncé économique de l'automne. La date est le 31 octobre, et c'est parce qu'à l'époque, c'étaient les dernières données que nous avons à ce sujet. Nous avons donc fait le point sur la dette au 31 octobre et nous nous sommes tournés vers les trois prochains exercices. Les besoins financiers globaux s'élèvent à 320 milliards de dollars, dont 100 milliards de dollars ont servi et servent actuellement à stimuler l'économie.

La sénatrice Marshall : D'accord, revenons donc à ce graphique que j'ai trouvé utile, comme je l'ai dit. Nous avons maintenant un budget. Le graphique a-t-il été mis à jour en fonction des nouveaux chiffres du budget?

M. Moreau : Nous n'avons pas publié de chiffres dans le budget, mais je peux vous les fournir si vous le souhaitez.

La sénatrice Marshall : Vous pouvez les envoyer à la greffière. Ce serait très utile, car j'ai essayé de faire le calcul moi-même. Je ne sais pas si vous travaillez aussi sur le budget, mais j'ai examiné le nouveau budget et il y a un tableau aux pages 374 et 375. Il y a des chiffres à jour, alors je les ai utilisés.

Est-ce que ces 100 milliards de dollars de dépenses de relance, qui étaient très controversées au moment où la ministre a publié sa mise à jour financière à la fin de novembre, ont été entièrement affectés? Lorsque je regarde le budget, il semble afficher un solde budgétaire avant les mesures de stimulation de 100 milliards de dollars. Il y a ensuite une note : scénario de restrictions prolongées et mesures de stimulation de 100 milliards de dollars. Il semble y avoir aussi des chiffres qui tiennent compte des mesures de stimulation de 100 milliards de dollars. Ai-je bien compris?

M. Moreau : Oui. On pourrait calculer le stimulus en ajoutant — si vous vous référez au budget, précisément à la page 374...

La sénatrice Marshall : C'est ce que je regarde.

Mr. Moreau: The last line, action taken since 2020: if you look at the \$49 billion, \$28 billion and \$23 billion and sum it up. It makes \$101 billion, which gives the overall stimulus that has been implemented in the budget.

Senator Marshall: Okay, but do we have the specifics for those initiatives? It seems like we don't have the specific initiatives yet, do we?

Mr. Moreau: The details are provided in the lines before from 1 to 10. Those are the only details that have been presented.

Senator Marshall: That's it. Okay. I'll be looking for more information.

Here is my next question. I was looking at the numbers. Now it seems like you're very generous with your numbers. But have you looked at the Office of the Parliamentary Budget Officer? The office issued a report called *Pre-Budget Outlook*. They also projected the debt. It seems like their projections were higher than yours. It looks like their projections indicate it comes very close to the new ceiling that is proposed. Have you looked at the PBO projections?

Mr. Moreau: We did look at it; thank you for the question. Basically, those new numbers that we have shown are based on the private sector average survey that has been done with the private sector economics in Canada. We look at the strength in the economy. We looked at what would be the implication on the fiscal revenues and spending. At the end of the day, those are the figures that have been provided in the budget. We need to rely to these figures right now.

When we sum it up, the numbers and the updated numbers that you requested will be really close to what we're asking. My number is \$1,836 billion. We were requesting in the fall update at the time \$1,834 billion. So it's a question of \$2 billion.

Senator Marshall: My last question relates to the contingency and the buffer of the 5%. Why did you take the 5% on the old ceiling? You took the 5%. You provided for a 5% contingency on the 1,168 three years ago. You used that. That debt is established now. Now, when you established a new contingency, you have taken 5% again on the old debt ceiling. Why would you do that? It seemed like you're really being very generous — I won't use the word "pad" — with the provisions. Why would you take the 5% on debt that's already been incurred and not debt into the future? And 5% has been already provided.

M. Moreau : À la dernière ligne où figure le total des mesures prises depuis 2020, vous pouvez voir les chiffres de 49 milliards de dollars, 28 milliards de dollars et 23 milliards de dollars. Cela donne 101 milliards de dollars, ce qui correspond à l'ensemble des mesures de relance qui ont été mises en œuvre dans le budget.

La sénatrice Marshall : D'accord, mais avons-nous les détails de ces initiatives? Il semble que nous n'ayons pas encore d'initiatives précises, n'est-ce pas?

M. Moreau : Les détails sont fournis dans les lignes précédentes de 1 à 10. Ce sont les seuls détails qui ont été présentés.

La sénatrice Marshall : C'est tout. D'accord. Je vais chercher à obtenir de plus amples renseignements.

Voici ma prochaine question. Je regardais les chiffres. Maintenant, il semble que vous soyez très généreux avec vos chiffres. Mais avez-vous tenu compte du Bureau du directeur parlementaire du budget? Le bureau a publié un rapport intitulé *Perspectives prébudgétaires*. Ses prévisions portent également sur la dette. Elles semblent plus élevées que les vôtres. Il semblerait, d'après ses projections, qu'elle soit très près du nouveau plafond proposé. Avez-vous examiné les prévisions du DPB?

M. Moreau : Nous les avons examinées; je vous remercie de la question. Essentiellement, les nouveaux chiffres que nous avons montrés sont fondés sur la moyenne des prévisions du secteur privé découlant de l'enquête du ministère auprès du secteur privé au Canada. Nous tenons compte de la vigueur de l'économie. Nous avons examiné les répercussions sur les recettes fiscales et les dépenses. En fin de compte, ce sont les chiffres qui figurent dans le budget. Nous devons maintenant nous fier à ces chiffres.

Dans l'ensemble, les chiffres et les chiffres à jour que vous avez demandés se rapprocheront beaucoup de ce que nous demandons. Mon chiffre est de 1 836 milliards de dollars. Dans la mise à jour de l'automne, notre chiffre était de 1 834 milliards. Il y a donc une différence de 2 milliards de dollars.

La sénatrice Marshall : Ma dernière question porte sur la réserve pour éventualités et la réserve de précaution de 5 %. Pourquoi avez-vous pris les 5 % sur l'ancien plafond? Vous avez pris les 5 %. Vous avez prévu une réserve pour éventualités de 5 % du chiffre de 1 168 milliards d'il y a trois ans. Vous avez utilisé ce chiffre. Cette dette est maintenant établie. Maintenant, lorsque vous avez établi une nouvelle réserve pour éventualités, vous avez encore pris 5 % de l'ancien plafond de la dette. Pourquoi faire cela? Il me semble que vous êtes vraiment très généreux à l'égard de cette réserve — je n'utiliserai pas le mot « coussin ». Pourquoi prenez-vous 5 % de la dette qui a déjà été contractée plutôt que la dette future? Et 5 % ont déjà été prévus.

Mr. Moreau: Thank you for the question. Basically, what we have done when we did put together the first limit, we looked at what should be the amount of buffer that we should put in, in order to have a prudence level that is reasonable.

When you look at the economic fluctuation, on the economic side and also on the fiscal side, we believe that 5% is reasonable. What we're doing right now in the new limit is exactly what we did last time. We look at the current stock, the forecast over the next three years, and on top of this we put a 5% buffer.

Senator Marshall: Very generous.

Mr. McGowan, my question is about the Canada Child Benefit. I just want clarity. Reading the legislation and what the Library of Parliament has provided, do I understand it correctly that in order for any family to access any of those four quarterly payments, they have to qualify for the Canada Child Benefit according to their 2019 tax return?

Mr. McGowan: For the third and fourth payments, it would actually be in respect to the 2020 tax return. That would be for July 2021 and October 2020, as by those points a 2020 tax return would have been filed. The relevant year is 2019 for the first two payments, and 2020 for the second two.

Senator Marshall: Okay. For the final two payments, somebody who didn't qualify in 2019 but who goes to the Finance Canada website and determines that they're now eligible in 2020 because of the pandemic, and they've lost their employment, they can tap into the final two payments. Is that correct?

Mr. McGowan: Yes, the last two payments look at the 2020 income. If that income is lower, that could increase entitlement to the payments.

Senator Marshall: Thank you. I'm finished. Put me on second round, please.

The Chair: Thank you, senator. Mr. Moreau, you mentioned that you would provide additional information through the clerk, and I want to put a date on that with the time frame that we have to report to the Senate. If you could provide the information before or on April 28, please. Is that satisfactory?

Mr. Moreau: It's not a problem; will do.

M. Moreau : Je vous remercie de la question. Essentiellement, lorsque nous avons établi la première limite, nous avons examiné quelle devait être l'importance de la réserve que nous devions prévoir, afin d'avoir un niveau de précaution raisonnable.

Si l'on tient compte des fluctuations économiques et financières, nous croyons qu'une marge de 5 % est raisonnable. Ce que nous faisons maintenant en fonction de la nouvelle limite est exactement ce que nous avons fait la dernière fois. Nous examinons la situation actuelle, les prévisions pour les trois prochaines années et, en plus, nous prévoyons une marge de 5 %.

La sénatrice Marshall : C'est très généreux.

Monsieur McGowan, ma question porte sur l'Allocation canadienne pour enfants. Je voudrais seulement une précision. En lisant le projet de loi et les documents fournis par la Bibliothèque du Parlement, dois-je comprendre que pour avoir accès à l'un ou l'autre de ces quatre paiements trimestriels, une famille doit être admissible à l'Allocation canadienne pour enfants selon sa déclaration de revenus de 2019?

M. McGowan : Pour le troisième et le quatrième paiement, en fait, ce sera en fonction de la déclaration de revenus de 2020. Ce sera pour juillet 2021 et octobre 2020, car d'ici là, la déclaration de revenus pour 2020 aura été produite. L'année pertinente est 2019 pour les deux premiers paiements et 2020 pour les deux autres.

La sénatrice Marshall : D'accord. Pour les deux derniers paiements, une personne qui n'était pas admissible en 2019, mais qui consulte le site Web de Finances Canada et détermine qu'elle est maintenant admissible en 2020 en raison de la pandémie, et qui a perdu son emploi, peut avoir accès aux deux derniers paiements, n'est-ce pas?

M. McGowan : Oui, les deux derniers paiements sont en fonction du revenu de 2020. Si ce revenu est inférieur, cela pourrait augmenter le droit aux paiements.

La sénatrice Marshall : Merci. J'ai terminé. Veuillez m'inscrire pour le deuxième tour, s'il vous plaît.

Le président : Merci, sénatrice. Monsieur Moreau, vous avez mentionné que vous fourniriez des renseignements supplémentaires par l'entremise de la greffière, et j'aimerais fixer une date en fonction du délai dont nous disposons pour faire rapport au Sénat. Je vous demanderais de bien vouloir nous fournir ces renseignements au plus tard le 28 avril. Cela vous convient-il?

M. Moreau : Cela ne pose pas de problème; ce sera fait.

[Translation]

Senator Forest: My thanks to all the witnesses for being here. My first question concerns the \$500.7 million envelope for CHSLDs. First, the Prime Minister states that this assistance will be conditional on certain quality standards. The Quebec National Assembly, through a unanimous resolution by all members from all parties, denounces the very idea of national standards and refuses to be told how to use this money when it is a provincial and territorial jurisdiction.

Will the \$500.7 million in assistance still be conditional on certain safety standards? If so, what will those quality standards be and how will they be set, given the federal government's very low level of expertise in this area of jurisdiction?

Perhaps Mr. de Sousa could answer?

Mr. de Sousa: Yes, I will start.

[English]

Thank you for the question. In the Fall Economic Statement, as you mentioned, senator, there was \$1 billion over two years for the long-term care fund. That fund is to provide assistance to the provinces and territories, and they will be able to use that funding to undertake a range of activities: carrying out infection prevention and control readiness assessments; improving ventilation; hiring of additional staff; and topping up wages. To get more detail, I'll turn it over to my colleague Jocelyne Voisin for further details.

Jocelyne Voisin, Associate Assistant Deputy Minister, Strategic Policy Branch, Health Canada: Thank you for the question. The safe long-term care fund that was announced in the Fall Economic Statement — that \$500 million that we're talking about here — our discussions with the provinces and territories so far on that funding is not tying it to long-term care standards. That discussion, I think, will remain open with the provinces and territories.

The jurisdictions may, of course, use this funding and will be encouraged to use this funding towards meeting standards. We know that in Quebec, for example, that all the facilities are accredited already, which is a great situation in Quebec, but they will be encouraged to use this to bring facilities standards up and address infection prevention control especially.

[Français]

Le sénateur Forest : Merci à tous les témoins de leur présence. Ma première question concerne l'enveloppe de 500,7 millions pour les CHSLD. D'un côté, le premier ministre mentionne que cette aide sera conditionnelle à certaines normes de qualité. L'Assemblée nationale du Québec, par une résolution unanime de tous les parlementaires, tous partis confondus, dénonce l'idée même de normes nationales et refuse qu'on lui dicte la façon d'utiliser cet argent alors qu'il s'agit d'un champ de compétence provincial et territorial.

Est-ce que l'aide de 500,7 millions sera toujours conditionnelle à certaines normes de sécurité? Dans l'affirmative, quelles seront ces normes de qualité et comment allez-vous les établir, compte tenu de l'expertise très mince du gouvernement fédéral dans ce champ de compétence?

Peut-être que M. de Sousa pourrait répondre?

M. de Sousa : Oui, je vais commencer.

[Traduction]

Je vous remercie de la question. Dans l'énoncé économique de l'automne, comme vous l'avez mentionné, sénateur, il y avait 1 milliard de dollars sur deux ans pour le fonds pour les soins de longue durée. Ce fonds vise à fournir de l'aide aux provinces et aux territoires, et ceux-ci pourront utiliser ce financement pour entreprendre une gamme d'activités, comme la réalisation d'évaluations de la prévention et du contrôle des infections, l'amélioration de la ventilation, l'embauche de personnel supplémentaire et le versement de salaires supplémentaires. Pour plus de détails, je vais céder la parole à ma collègue Jocelyne Voisin.

Jocelyne Voisin, sous-ministre adjointe déléguée, Direction générale des politiques stratégiques, Santé Canada : Je vous remercie de la question. Le fonds pour des soins de longue durée sécuritaires qui a été annoncé dans l'énoncé économique de l'automne — les 500 millions de dollars dont il est question ici — comme nous en avons discuté avec les provinces et les territoires jusqu'à maintenant, ce financement n'est pas lié à des normes visant les soins de longue durée. Je crois que cette discussion demeurera ouverte avec les provinces et les territoires.

Bien entendu, les administrations peuvent utiliser ce financement et seront encouragées à le faire de façon à faire respecter des normes. On sait qu'au Québec, par exemple, tous les établissements sont déjà accrédités, ce qui est une excellente chose, mais on va encourager les administrations à utiliser cet argent pour relever les normes des établissements et s'attaquer surtout à la prévention des infections.

[Translation]

Senator Forest: So we are talking about encouraging, not requiring, if I understand correctly.

My second question is about some of the comments that have been made. First, I had really directed my attention to dividends. We have seen situations where some companies have received over \$30 million in emergency COVID-19 wage subsidies. I recall one company in particular that took advantage of that to increase its dividends to shareholders by 7% and pay them over \$56 million in dividends. This strikes me as completely immoral in the context of this pandemic, this emergency that is affecting highly fragile sectors.

Did you consider prohibiting the payment of dividends when companies receive the emergency COVID-19 wage subsidy? Why not include a prohibition of that kind as a condition for the emergency wage subsidy program during the pandemic?

Perhaps Ms. Lavoie could enlighten me on this?

Maude Lavoie, Director General, Business Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you for your question. In the recent budget tabled with the bill we are considering, the government did not propose any amendments to that effect. It proposed other types of amendments, but none with respect to companies who pay dividends.

It's important to understand that the program was set up with the objective of providing emergency assistance that would go as quickly as possible to employers so that they could retain or rehire their employees. In this context, the conditions were kept to a certain minimum to ensure more certainty in terms of payments. In particular, the program made sure that the employers who had received the subsidy would be those who had experienced a drop in revenue. We wanted to specifically target those who needed subsidies.

As far as new announcements go, there was nothing to that effect.

Senator Forest: It seems rather immoral to me that a company experiencing a decline in revenue would increase its dividends by 7%. This permissiveness makes me uneasy.

My next question is about mental health and the \$64.4 million earmarked for that purpose. As I understand it, the funds will be allocated to Wellness Together Canada to create an online portal that will provide 24/7 support for Canadians' mental health.

There are a whole host of Canadian organizations in the provinces and territories whose mission is to provide support through hotlines. Consider Jeunesse, J'écoute, Tel-Aide, Tel-

[Français]

Le sénateur Forest : On parle donc d'encourager et non d'obliger, si je comprends bien.

Ma deuxième question concerne certains commentaires qui ont été formulés. J'avais insisté d'une part sur les dividendes. On a vu des situations où certaines entreprises ont reçu des subventions salariales d'urgence pour la COVID-19 de plus de 30 millions — et j'ai en mémoire une entreprise en particulier qui en a profité pour augmenter de 7 % ses dividendes aux actionnaires et leur verser plus de 56 millions en dividendes. Ceci m'apparaît tout à fait immoral dans un contexte de pandémie et d'urgence qui touche des secteurs très fragilisés.

A-t-on envisagé d'interdire le versement de dividendes lorsqu'on reçoit la subvention salariale d'urgence pour la COVID-19? Pourquoi ne pas inclure une telle interdiction dans les conditions du programme de subvention salariale d'urgence pour la pandémie?

Peut-être que Mme Lavoie pourrait m'éclairer à ce sujet?

Maude Lavoie, directrice générale, Division de l'impôt des entreprises, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Merci pour votre question. Dans le récent budget déposé avec le projet de loi que nous étudions, le gouvernement n'a proposé aucun amendement à cet effet. Il a proposé d'autres types d'amendements, mais aucun en ce qui concerne les entreprises qui paient des dividendes.

Il est important de comprendre que le programme a été mis sur pied avec l'objectif, dans un contexte d'urgence, d'avoir une aide qui irait le plus rapidement possible aux employeurs afin que ceux-ci puissent garder leurs employés ou les réembaucher. Dans ce contexte, les conditions ont été gardées à un certain minimum pour assurer plus de certitude en matière de paiements. On s'est assuré, notamment, que les employeurs qui recevraient la subvention seraient ceux ayant subi une baisse de revenus. Nous avons voulu cibler plus particulièrement ceux qui avaient besoin de subventions.

Pour ce qui est de nouvelles annonces, il n'y a rien eu à cet effet.

Le sénateur Forest : Il m'apparaît plutôt immoral qu'une entreprise qui subit des baisses de revenus augmente ses dividendes de 7 %. Je sens un malaise quant à cette permissivité.

Ma prochaine question concerne la santé mentale et les 64,4 millions de dollars prévus à cet effet. Si je comprends bien, les fonds seront alloués à Espace mieux-être Canada afin de créer un portail en ligne qui offrira du soutien 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour la santé mentale des Canadiens.

Il existe une panoplie d'organisations au Canada, tant dans les provinces que les territoires, qui ont pour mission d'offrir du soutien avec des lignes d'urgence. Pensons à Jeunesse, J'écoute,

Jeunes, Tel-Écoute, Centre d'écoute, 1-866 Appelle, etc. Now, a new organization is about to be created.

Why not make use of existing resources by pooling the efforts of community organizations already involved in the area, rather than creating Wellness Together Canada? It would be much more effective and faster.

Perhaps Jocelyne Voisin could answer the question?

[English]

Ms. Voisin: Thank you for the question. We have found that the pandemic has had a tremendous impact on the mental health of Canadians across the country, and there was a real need to address that. The Wellness Together Canada portal actually builds on existing expertise and organizations. It's made up of a consortium of four organizations: Stepped Care Solutions is an interdisciplinary and cross-sector team of clinician researchers, leaders and pioneers in stepped care; Kids Help Phone, which you might be familiar with; Homewood Health is the Canadian leader in development and delivery of national, evidence-based mental health trauma and addiction treatment services.

There are other partners as well that are involved in Wellness Together Canada, including Greenspace, Bell Let's Talk, Canada Health Infoway, the Mental Health Commission of Canada, Canadian Psychological Association and Medavie. So lots of partners and also links to provincial and territorial services.

Senator Klyne: Welcome to our panellists and thank you very much for your introductory remarks. My first question is for WD. The Bill C-14 legislation authorizes the Minister of Economic Development and Official Languages to access an additional \$206 million for the Regional Relief and Recovery Fund, on top of the \$1.5 billion announced in the 2020 Fall Economic Statement. As I understand it, WD was oversubscribed in the very first round of rolling out the fund in response to COVID-19, which is a clear indication of the need and uptake for the fund.

My first question is whether or not the oversubscription in the very first round, followed by the fund being replenished, if that replenishment was able to address those applications that missed out on the first round due to the overwhelming uptake, or did that leg of the program lapse?

Ms. Motzney: Thank you, senator, for the question and your interest. The uptake in the West has certainly been considerable. It has been a continuous intake of applications. There were no

Tel-Aide, Tel-Jeunes, Tel-Écoute, Centre d'écoute, 1-866 Appelle, etc. Or, on s'apprête à créer une nouvelle organisation.

Pourquoi ne pas utiliser ce qui est déjà en place en consolidant les efforts d'organismes communautaires qui s'investissent déjà dans le milieu, plutôt que créer un Espace mieux-être canadien? Ceci permettrait d'être beaucoup plus efficace, et ce, plus rapidement.

Peut-être que Mme Jocelyne Voisin pourrait répondre à la question?

[Traduction]

Mme Voisin : Je vous remercie de la question. Nous avons constaté que la pandémie a eu d'énormes répercussions sur la santé mentale des Canadiens partout au pays, et il était vraiment nécessaire de s'y attaquer. Le portail Espace mieux-être Canada s'appuie en fait sur l'expertise et les organisations existantes. Il se compose d'un consortium de quatre organisations. Il s'agit de Step Care Solutions, une équipe interdisciplinaire et intersectorielle de chercheurs cliniciens, de chefs de file et de pionniers en soins échelonnés; Jeunesse, J'écoute, que vous connaissez peut-être; Homewood Health, qui est le chef de file canadien de l'élaboration et de la prestation de services nationaux de traitement des traumatismes liés à la santé mentale et des toxicomanies fondés sur des données probantes.

D'autres partenaires participent à Espace mieux-être Canada, notamment Greenspace, Bell Cause pour la cause, Inforoute Santé du Canada, la Commission de la santé mentale du Canada, la Société canadienne de psychologie et Medavie. Ce service a donc beaucoup de partenaires et aussi des liens avec les services provinciaux et territoriaux.

Le sénateur Klyne : Bienvenue à nos témoins et merci beaucoup pour vos remarques liminaires. Ma première question s'adresse à DEO. Le projet de loi C-14 autorise la ministre du Développement économique et des Langues officielles à obtenir 206 millions de dollars supplémentaires pour le Fonds d'aide et de relance régionale, en plus du 1,5 milliard de dollars annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020. D'après ce que je comprends, DEO a reçu une demande excédentaire au cours de la toute première phase de mise en œuvre du fonds, en raison de la COVID-19, ce qui témoigne clairement de la nécessité de ce fonds.

Comme première question, je voudrais savoir si le réapprovisionnement du fonds, après sa sursouscription, a permis de répondre aux demandes qui n'avaient pas été traitées au premier tour en raison de la très forte participation, ou est-ce que ce volet du programme a pris fin?

Mme Motzney : Merci, sénateur, de votre question et de votre intérêt. La participation à ce programme a certainement été considérable dans l'Ouest du pays. Les demandes arrivent

applications that lapsed or fell out of line in the process. We continue today to take on applications. As I indicated, there still continues to be a strong uptake as we continue to process.

Senator Klyne: Thank you. Will the amounts offered by Bill C-14 extend the program deadline beyond the current date of June 30, 2021?

Ms. Motzney: No. Applications have to be received by June 30, 2021.

Senator Klyne: Okay. The next question, the first part of it you may need to provide an answer to the clerk. Can you provide the committee with a regional breakdown of the uptake of the fund in terms of total numbers of businesses that have applied across the regional development agencies, and how many were successful with their application and how many were declined due to ineligibility or oversubscription? That would be the first part of that.

Ms. Motzney: We do certainly have that information, senator, and I would be happy to provide it. It's probably easiest as a follow-up.

Senator Klyne: I appreciate that. The other question I had is what process did the regional development agencies use to determine which businesses would receive funding and those which would not as the fund approached oversubscription in the first round?

Ms. Motzney: There are criteria for eligibility in terms of being a small- and medium-sized enterprise in operation as of March 1. Because this is a backstop program, one has to have applied for and been declined or been ineligible for other mainstream programming like CEBA or the BCAP program initially. As we process now, we're also including HASCAP in that. And you have to either have applied and been declined — [Technical Difficulties] — that applicants can receive is based on demonstrated need, which is through an operating deficit.

Senator Klyne: Okay. Thank you.

Mr. Chair, my next question is for CRA. The government made changes to the Canada Emergency Rent Subsidy process whereby tenants apply directly, instead of relying on landlords to apply, and importantly, to apply for the rent when due versus after being paid.

Prior to the changes, with landlords applying, the uptake on CERS was far below expectations. Can you tell this committee if the change to tenants applying has made a difference in terms of

continuellement. Aucune demande n'est devenue caduque ou n'est arrivée trop tard. Nous continuons aujourd'hui d'accepter des demandes. Comme je l'ai dit, il y a encore une forte participation à ce programme.

Le sénateur Klyne : Merci. Les montants offerts par le projet de loi C-14 prolongeront-ils la date limite du programme au-delà de la date actuelle du 30 juin 2021?

Mme Motzney : Non. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 30 juin 2021.

Le sénateur Klyne : D'accord. Pour ce qui est de la question suivante, vous devrez peut-être fournir une réponse à la greffière. Pouvez-vous fournir au comité la répartition régionale de la participation au fonds en ce qui concerne le nombre total d'entreprises qui ont adressé une demande à l'ensemble des organismes de développement régional, le nombre de demandes qui ont été acceptées et le nombre de demandes qui ont été rejetées en raison de l'inadmissibilité ou de la surparticipation? C'est la première partie de ma question.

Mme Motzney : Nous avons certainement ces renseignements, sénateur, et je me ferai un plaisir de vous les fournir. Ce sera probablement le suivi le plus facile.

Le sénateur Klyne : Je vous en remercie. L'autre question que je voudrais poser est la suivante : quel processus les organismes de développement régional ont-ils utilisé pour déterminer quelles entreprises recevraient du financement et lesquelles n'en recevraient pas au moment où le fonds s'approchait de la sursouscription, lors de la première phase?

Mme Motzney : Il y a des critères d'admissibilité, en ce sens qu'il faut être une petite et moyenne entreprise en activité au 1^{er} mars. Comme il s'agit d'un programme de soutien, il faut avoir présenté une demande qui a été rejetée ou ne pas avoir été admissible à d'autres programmes généraux comme le CUEC ou le PCE, au départ. Dans le cadre du processus actuel, nous incluons également le PCSTT. Et il faut que vous ayez présenté une demande et que celle-ci ait été refusée [Difficultés techniques]... que les demandeurs peuvent recevoir est fondé sur un besoin démontré, c'est-à-dire un déficit d'exploitation.

Le sénateur Klyne : Très bien. Merci.

Monsieur le président, ma prochaine question s'adresse à l'ARC. Le gouvernement a apporté des changements à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer qui permettent aux locataires de présenter directement une demande, au lieu que les propriétaires s'en chargent et, ce qui est important, la demande est faite lorsque le loyer est dû plutôt qu'après son paiement.

Avant les changements, lorsque la demande était faite par les propriétaires, l'adoption du programme SUCL était bien en deçà des attentes. Pouvez-vous dire au comité si le changement qui

program uptake, and to what extent, and do you observe any other trends before and after the changes?

Mr. Hewlett: Thank you for the question, Mr. Chair. I can't speak directly to why there has been an uptake in this version of the rent subsidy, CERS, versus the previous version. I can tell you, however, that it is quite a successful program, and the agency does publish the information with respect to the amount of the payments that go out under this particular program. That information is available publicly on our website. We can also follow up and provide you with that information if necessary.

Senator Klyne: Great. Thank you. That leads me to a second question in terms of publications. Why does the sixth round applications, covering February 14 to March 13 this year, only have half as many applicants than all other application rounds? Is this due to improvements in the economy or increased business closures?

Mr. Hewlett: We haven't yet done any analysis of those figures to determine why there might be a different uptake. It's too soon. But we will do that analysis and we can also follow up on that.

Senator Klyne: Okay. Thank you.

If I had time, Mr. Chair, I'd ask a question of Health Canada or I'll save it for second round.

The Chair: Second round, please.

Senator Klyne: Thank you.

The Chair: To Ms. Motzney, Western Economic Diversification Canada, as Assistant Deputy Minister, you will provide that information that was requested by Senator Klyne to the clerk of the committee for all the agencies no later than April 28. Do we have agreement?

Ms. Motzney: Yes, Mr. Chair, absolutely.

The Chair: Thank you.

Senator Richards: I'm late, and I missed the meeting already. I'm not going to ask very much today, and I will give my yielded time to Senator Marshall if there's a chance to do so later on.

Just to touch on what Senator Forest mentioned about dividends, I too feel that paying CEOs or executives dividends in this time of COVID with governmental bailout money

permet aux locataires de demander la subvention a eu un effet sur la participation au programme, et dans quelle mesure, et avez-vous observé d'autres tendances avant et après les changements?

M. Hewlett : Merci de la question, monsieur le président. Je ne peux pas vous dire directement pourquoi cette version de la subvention pour le loyer, la SUCL, a été plus en demande que la version précédente. Je peux toutefois vous dire que c'est un programme qui connaît beaucoup de succès, et l'Agence publie l'information sur le montant des paiements qui sont versés dans le cadre de ce programme. Cette information est accessible au public sur notre site Web. Nous pouvons également faire un suivi et vous fournir ces renseignements si nécessaire.

Le sénateur Klyne : Excellent. Merci. Cela m'amène à une deuxième question concernant les publications. Pourquoi, pour la sixième période de demande allant du 14 février au 13 mars de cette année, les demandeurs ont-ils été moitié moins nombreux que pour toutes les autres périodes de demande? Est-ce à cause de l'amélioration de l'économie ou de l'augmentation des fermetures d'entreprises?

M. Hewlett : Nous n'avons pas encore analysé ces chiffres pour déterminer la raison de ce taux de participation différent. Il est trop tôt. Mais nous ferons cette analyse et nous pourrions aussi faire un suivi.

Le sénateur Klyne : D'accord. Merci.

Si j'en avais le temps, monsieur le président, je poserais une question à Santé Canada, sinon je la réserverai pour le deuxième tour.

Le président : Attendez le deuxième tour, s'il vous plaît.

Le sénateur Klyne : Merci.

Le président : Madame Motzney, de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, à titre de sous-ministre adjointe, vous fournirez à la greffière du comité, au plus tard le 28 avril, les renseignements que le sénateur Klyne a demandés pour tous les organismes. Sommes-nous d'accord?

Mme Motzney : Oui, monsieur le président, absolument.

Le président : Merci.

Le sénateur Richards : Je suis en retard et j'ai déjà manqué la réunion. Je ne vais pas poser beaucoup de questions aujourd'hui, et je vais céder mon temps de parole à la sénatrice Marshall si l'occasion se présente plus tard.

Pour revenir à ce que le sénateur Forest a dit au sujet des dividendes, j'estime moi aussi qu'il est scandaleux de verser des dividendes à des PDG ou à des cadres en cette période

is abhorrent. That's all I'll say, and I think most people would agree with me on that. If it's happening, it shouldn't be happening.

How seamlessly does Bill C-14 fold into the greater budget that was presented last week by the minister? Are there surprises in the budget that contravene Bill C-14 that you have recognized? I'll ask anyone here who might be able to answer me. Thank you very much.

The Chair: Finance, please, would you have comments?

Mr. Moreau: Mr. Chair, maybe I can answer quickly. Like I said before, the amount that we — [Technical Difficulties] — are in line with what we're expecting for the borrowing limit. Otherwise, I don't know, and I don't believe that there's any other number or announcement that is different or should be raised at this point.

The Chair: Mr. McGowan, do you have comments following the two questions?

Mr. McGowan: No. I want to note that the amendments to the subsidies announced in Budget 2021 were developed with the — [Technical Difficulties] — C-14 in mind, and so they were designed to be integrated together as seamlessly as possible.

Senator Richards: That's what I wanted to know. Thanks for your answer, Mr. McGowan.

[Translation]

Senator Dagenais: My first question is for Greg Loyst.

Bill C-14 makes amendments to the Food and Drugs Act to provide regulatory authority to the Governor in Council to prevent or alleviate drug shortages.

Can you give us examples of action that might be taken? What kind of exports could be targeted? What products that might be urgently needed could come from Canada?

[English]

Mr. Loyst: Thank you for the question. As a bit of context, shortages are a growing problem in Canada. We're a small drug market, representing about 2% of global sales and we're also heavily dependent on imports. About 68% of the drugs that we Canadians consume come to Canada in their final finished form.

de pandémie avec les fonds de renflouement du gouvernement. C'est tout ce que je dirai, et je pense que la plupart des gens seraient d'accord avec moi là-dessus. Si cela se produit, c'est inacceptable.

Dans quelle mesure le projet de loi C-14 s'intègre-t-il harmonieusement au budget plus volumineux que la ministre a présenté la semaine dernière? Avez-vous trouvé, dans le budget, des surprises qui vont à l'encontre du projet de loi C-14 que vous avez reconnu? Je vais demander à tous ceux qui sont ici de me répondre. Merci beaucoup.

Le président : Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Moreau : Monsieur le président, je peux peut-être répondre rapidement. Comme je l'ai déjà dit, le montant que nous [difficultés techniques]... correspondent à ce que nous attendions pour la limite d'emprunt. Autrement, je ne sais pas, et je ne crois pas qu'il y ait d'autres chiffres ou d'autres annonces qui soient différents ou qui devraient être soulevés à ce stade-ci.

Le président : Monsieur McGowan, avez-vous des observations concernant ces deux questions?

M. McGowan : Non. Je tiens à souligner que les modifications aux subventions annoncées dans le budget de 2021 ont été élaborées en tenant compte des... [difficultés techniques]... C-14, et elles ont donc été conçues pour être intégrées de la façon la plus harmonieuse possible.

Le sénateur Richards : C'est ce que je voulais savoir. Merci de votre réponse, monsieur McGowan.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma première question s'adresse à M. Greg Loyst.

Le projet de loi C-14 apporte des modifications à la Loi sur les aliments et drogues afin de donner un pouvoir de réglementation au gouverneur en conseil pour prévenir ou atténuer les pénuries de produits pharmaceutiques.

Pouvez-vous nous donner des exemples d'interventions qui pourraient survenir? Quel genre d'exportations pourraient être visées? Quels sont les produits qui pourraient sortir du Canada et dont on pourrait avoir un urgent besoin?

[Traduction]

M. Loyst : Je vous remercie de la question. Pour broser un peu le contexte, les pénuries constituent un problème croissant au Canada. Nous sommes un petit marché de médicaments, qui représente environ 2 % des ventes mondiales, et nous dépendons beaucoup des importations. Environ 68 % des médicaments que les Canadiens consomment sont importés au Canada sous leur forme finale.

One of the things that we've seen over the last number of years is an increase in the number of shortages and then shortages lasting longer, and this has really been exacerbated during COVID-19. For example, we have a tier system where we rank the severity of the shortages; tier 3 being the highest. This would be something where we would have national level intervention where there are few alternatives for drugs. We had 47 of those shortages last year, compared to 10 in 2019.

All drugs can be affected by shortages. It's not any particular category. You could have cancer drugs, anti-depressants or antibiotics, so it does create a challenge, and it does create an impact both for the health of Canadians and then on the health care system itself.

In terms of the powers that are sought, a couple of examples of how they might be used; the regulation-making authority with regard to compelling information from a company. An example of this might be where there is a shortage going on and the minister has requested information from a company and that information is not forthcoming to the minister. Then the minister would have the ability to compel, and the type of information the minister might look for would be supply and demand information; information within the supply chain of a particular company. So it's all information that would be related to how the minister could assess the shortage and then look at certain types of mitigation measures that would be put in place as a result of that.

When you look at alleviation measures, we can look at exceptional importation, for example. When we are faced with a shortage, which we have been a number of times over the last 12 months, in particular with COVID, we did put in place an exceptional importation measure through an interim order, so this is a temporary regulation. We've used that a number of times. We brought in about 60 drug products through that vehicle. Essentially, we're bringing in drugs that are not approved for use in Canada but would be approved for use in our major regulatory partner jurisdictions that have similar standards of manufacturing practice, so from the U.S. or the European Union. This has allowed us to bring drugs in under a legal framework that would allow for these drugs to be infused into the health system and provide Canadians with needed medicines.

Another area in the alleviation space would be around the minister's ability to impose terms or conditions on a drug authorization. This would be a market authorization holder which would have certain terms and conditions in terms of how they conduct their business. A small example might be that we would want to have regular reporting on inventory levels of a drug in shortage, and this would help us better manage the

L'une des choses que nous avons constatées au cours des dernières années, c'est une augmentation de la fréquence des pénuries, et de leur durée, et cela a vraiment été exacerbé par la COVID-19. Par exemple, nous avons un système de niveaux pour classer la gravité des pénuries, le niveau-3 étant le plus élevé. C'est le niveau où nous aurions une intervention à l'échelle nationale parce que nous aurions peu de solutions pour remplacer les médicaments en question. Il y a eu 47 de ces pénuries l'an dernier, comparativement à 10, en 2019.

Tous les médicaments peuvent être touchés par des pénuries. Cela ne se limite pas à une catégorie particulière. Vous pourriez avoir des médicaments contre le cancer, des antidépresseurs ou des antibiotiques, ce qui crée un défi, et cela a un impact à la fois sur la santé des Canadiens et sur le système de soins de santé lui-même.

Pour ce qui est des pouvoirs qui sont demandés, voici quelques exemples de la façon dont ils pourraient être utilisés : le pouvoir de réglementation en ce qui a trait à l'obtention de renseignements d'une entreprise. Disons, par exemple, que lors d'une pénurie, le ministre demande des renseignements à une entreprise, mais que ces renseignements ne lui sont pas communiqués. Le ministre aurait alors le pouvoir d'exiger des renseignements, et ces renseignements pourraient porter sur l'offre et la demande, des données au sein de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise donnée. Il s'agit donc de tous les renseignements qui permettraient au ministre d'évaluer la pénurie, puis d'examiner certains types de mesures d'atténuation qui seraient mises en place en conséquence.

En ce qui concerne les mesures d'atténuation, nous pouvons envisager des importations exceptionnelles, par exemple. Lorsque nous faisons face à une pénurie, ce qui est arrivé à plusieurs reprises au cours des 12 derniers mois, en particulier pour la COVID, nous avons mis en place une mesure d'importation exceptionnelle au moyen d'un arrêté d'urgence, et il s'agit donc d'un règlement temporaire. Nous nous en sommes servis à plusieurs reprises. Nous avons fait venir une soixantaine de médicaments grâce à ce mécanisme. Essentiellement, nous importons des médicaments qui ne sont pas approuvés au Canada, mais qui le sont chez nos principaux partenaires de réglementation qui ont des normes de fabrication semblables, c'est-à-dire aux États-Unis ou dans l'Union européenne. Cela nous a permis d'importer des médicaments dans un cadre juridique qui permet de les diffuser dans le système de santé et de fournir aux Canadiens les médicaments dont ils ont besoin.

Une autre dimension des mesures d'atténuation est la capacité du ministre d'imposer des conditions pour l'autorisation d'un médicament. Cela toucherait un titulaire d'autorisation de mise en marché qui serait soumis à certaines conditions quant à la façon dont il mène ses activités. Un petit exemple serait que nous voudrions avoir des rapports réguliers sur les niveaux d'inventaire d'un médicament en pénurie, ce qui nous aiderait à

shortage and think about alleviation measures that might need to take place.

[*Translation*]

Senator Dagenais: My next question is for Mr. Moreau.

Mr. Moreau, you told us about increasing the cap limiting the government's borrowing capacity. Despite the pandemic, we can't help but notice that the increase — and you will correct me if I'm wrong — will be nearly \$700 billion, a 60% increase.

Now, I will be direct with you. I'd be curious to know if people in the public service can challenge the numbers or the politicians, or if they acquiesce to every suggestion because you can blame it on the pandemic.

Mr. Moreau: Thank you for your question. Yes, you are right, it is an increase of close to \$700 billion. You need to understand that much of that amount has already been borrowed on the markets in response to the COVID-19 pandemic; exceptional borrowing requirements were established.

Regarding your question on the ability to contest the numbers, I am not sure I can answer that or give a correct answer. You must understand that our numbers are mostly based on economic and financial calculations. Therefore, once policies are approved, we need to trust in the calculations and the results provided by the department and the other organizations.

Senator Dagenais: Can we describe the increase as temporary or will the current government and those who follow keep on having an "open bar"?

Mr. Moreau: Thank you for your question. It is an authority to borrow. We've heard that reference to an "open bar" before, but you have to understand that the money can't be spent without authorization from Parliament. Parliamentary approval is needed for expenditures, and it is a separate process from the one we're currently discussing.

Right now, we're talking about the capacity to borrow. Therefore, it's the total envelope within which money can be borrowed. However, that doesn't mean that any expenses are approved. Expenses are approved through the budget process and the estimates presented to Parliament. In this case — as was the objective when it was introduced in 2017 — we want to be sure to remain transparent so that Canadians understand the total value of the debt on the market. That's why the increase is being requested.

Senator Dagenais: Thank you, Mr. Moreau.

mieux gérer la pénurie et à réfléchir aux mesures d'atténuation qui pourraient être nécessaires.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Ma prochaine question s'adresse à M. Moreau.

Monsieur Moreau, vous nous avez parlé de l'augmentation du plafond limitant la capacité d'emprunt du gouvernement. Malgré la pandémie, on ne peut faire autrement que de constater que cette augmentation — et vous me corrigerez si j'ai tort — sera de près de 700 milliards de dollars, soit une augmentation de 60 %.

Maintenant, je serai direct avec vous. Je serais curieux de savoir si les gens de la fonction publique peuvent contester les chiffres ou les politiciens, ou s'ils acquiescent à toutes les suggestions parce qu'on peut faire passer cela sur le dos de la pandémie.

M. Moreau : Merci de votre question. Oui, vous avez raison, c'est une augmentation de presque 700 milliards de dollars. Il faut comprendre que, de ce montant, une bonne partie a déjà été empruntée sur les marchés en réponse à la pandémie de COVID-19; des besoins exceptionnels d'emprunts ont été mis en place.

En ce qui concerne votre question sur la capacité de contester les chiffres, je ne suis pas certain de pouvoir y répondre ou d'avoir la bonne réponse. Il faut comprendre que nos chiffres sont fondés majoritairement sur des calculs économiques et fiscaux. Donc, à partir du moment où les politiques sont approuvées, il faut faire confiance aux calculs et aux résultats qui sont donnés par le ministère et les autres organisations.

Le sénateur Dagenais : Peut-on qualifier l'augmentation de temporaire ou cela restera-t-il un « bar ouvert » pour le gouvernement actuel et ceux qui suivront?

M. Moreau : Merci de votre question. Il s'agit d'une autorité d'emprunt. On a déjà entendu cette référence au « bar ouvert », mais il faut comprendre qu'on ne peut pas dépenser ces sommes sans avoir l'autorisation du Parlement. L'approbation du Parlement est nécessaire pour les dépenses, et c'est un processus autre que celui dont on parle actuellement.

En ce moment, on parle d'une capacité d'emprunter. Donc, c'est l'enveloppe totale avec laquelle on peut emprunter. Cependant, cela ne fait pas en sorte qu'on approuve des dépenses. C'est par le processus budgétaire puis par le processus des estimations qui sont présentées au Parlement que ces dépenses seront approuvées. Dans ce cas-ci — c'était l'objectif lorsque cela a été mis en place en 2017 —, on veut s'assurer d'être transparents afin que les Canadiens et les Canadiennes comprennent la valeur totale de la dette mise sur le marché et c'est pour cette raison que l'on demande une augmentation.

Le sénateur Dagenais : Je vous remercie, monsieur Moreau.

[English]

Senator Pate: Thank you to the witnesses and to the sponsor of the bill. My first question is for Mr. McGowan. If we have time, my second is for Mr. Côté.

Bill C-14 provides a temporary top-up to the Canada Child Benefit, as you mentioned. The Canadian Centre for Economic Analysis calculates that between 2016 and 2019, the CCB kept about 277,000 children above the poverty line, and that every \$1 disbursed through the program to Canadian families has translated into a contribution of \$2 to the GDP, amounting to 2.1% of Canada's total GDP.

I'm curious whether you have any further data that you can add about the impact of the Canada Child Benefit, in particular during 2020 and the entire pandemic period.

Mr. McGowan: Thank you for the question. I see my colleague Lesley Taylor, who is with our personal income tax division and the policy lead for the Canada Child Benefit is on the call, so I would defer to her expertise on the numbers.

Lesley Taylor, Senior Director, Social Tax Policy, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you, senator, for your question. In normal years the Canada Child Benefit represents \$25 billion of support paid directly to families with minor children. Within that you see about 3.5 million families receiving the child benefit each year, so it certainly has an important effect. And thank you for sharing those statistics on child poverty. The government certainly has in mind having an effect on child poverty with regard to introducing the child benefit and its current parameters.

In 2020, as the senators may recognize, there was an additional payment made to families through the Canada Child Benefit of \$300 per child. That was in May of 2020, quite early in the pandemic, in order to provide an immediate support.

We would be happy to follow up with some statistics with respect to the number of those payments, total amounts, now that time has passed. Obviously, today, within Bill C-14, there is a proposal to provide an additional amount of support to families entitled to the CCB. That's yet to be rolled out, so we won't have data on that in terms of the exact number of recipients and payments made until after the end of 2021.

[Traduction]

La sénatrice Pate : Je remercie les témoins et la marraine du projet de loi. Ma première question s'adresse à M. McGowan. Si nous en avons le temps, ma deuxième question s'adressera à M. Côté.

Le projet de loi C-14 prévoit un complément temporaire à l'Allocation canadienne pour enfants, comme vous l'avez mentionné. Le Centre canadien d'analyse économique a calculé qu'entre 2016 et 2019, l'ACE a permis de garder environ 277 000 enfants au-dessus du seuil de la pauvreté, et que chaque dollar versé aux familles canadiennes dans le cadre du programme s'est traduit par une contribution de 2 \$ au PIB, représentant 2,1 % du PIB total du Canada.

Je suis curieuse de savoir si vous avez d'autres données à ajouter sur l'incidence de l'Allocation canadienne pour enfants, particulièrement en 2020 et pendant toute la période de la pandémie.

M. McGowan : Je vous remercie de cette question. Je vois que ma collègue Lesley Taylor, qui travaille à la Division de l'impôt sur le revenu des particuliers et qui est responsable de la politique de l'Allocation canadienne pour enfants, est à notre disposition. Je m'en remets donc à son expertise en matière de chiffres.

Lesley Taylor, directrice principale, Politique sociale de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances du Canada : Je vous remercie, madame la sénatrice, de votre question. En temps normal, l'Allocation canadienne pour enfants représente 25 milliards de dollars de soutien versé directement aux familles ayant des enfants mineurs. Environ 3,5 millions de familles reçoivent cette allocation chaque année, ce qui a certainement un effet important. Et merci d'avoir partagé ces statistiques sur la pauvreté chez les enfants. Le gouvernement a certainement voulu réduire la pauvreté chez les enfants en instaurant l'allocation pour enfants et ses paramètres actuels.

En 2020, comme les sénateurs le savent peut-être, un paiement supplémentaire de 300 \$ par enfant a été versé aux familles dans le cadre de l'Allocation canadienne pour enfants. C'était en mai 2020, au tout début de la pandémie, afin de fournir un soutien immédiat.

Nous nous ferions un plaisir de vous fournir des statistiques sur le nombre total de ces paiements, étant donné que nous avons maintenant un certain recul. Évidemment, aujourd'hui, dans le projet de loi C-14, il y a une disposition visant à offrir un soutien supplémentaire aux familles qui ont droit à l'ACE. Comme cela n'a pas encore été mis en œuvre, nous n'aurons pas de données sur le nombre exact de bénéficiaires et de paiements avant la fin de 2021.

Senator Pate: So if that additional information could be provided, that would be very much appreciated. Thank you.

For Mr. Côté, the Canadian Centre for Policy Alternatives recently reported that, despite the government's steps not to claw back benefits or charge interest in the 2020 tax year, 422,000 people who received the CERB will still be below Market Basket Measure poverty line. For 208,100 people, the need to pay taxes on amounts received through the CERB is what is keeping them below the poverty line. This situation will be even more dire for those in need who were encouraged to apply for the CERB under unclear rules during a pandemic, and now may be learning that they will be deemed not eligible.

The government's amnesty for self-employed people who used gross, not net, income is expected to cover only part of the group of 440,000 people who have received letters about possible CERB repayments. First, could you confirm whether you have any numbers different than the CCPA's on these points?

Second, when clause 14 was developed, was there any contemplation that the amounts budgeted toward continuing CERB expenses might be used to provide for the kind of amnesty on repayment or taxes recommended by organizations, including the CCPA? If not, are further measures being taken to provide for this? Thank you.

Mr. Côté: Thank you for the question. I don't have any further information on the numbers you are requesting at the moment.

With respect to payments, I know that individuals have been directed to complete their taxes with respect to the next steps. I don't have any further information with respect to the questions you have asked.

Senator Pate: Will that information be forthcoming at some point?

Mr. Côté: Information with respect to which aspect of the question?

Senator Pate: In particular, the CCPA has provided some numbers. If the government disagrees with those, I would be interested in getting the numbers that the government would provide.

Mr. Côté: I can take that back and do a response to the clerk.

Senator Pate: That would be fantastic. Thank you.

La sénatrice Pate : Donc, si vous pouviez nous fournir ces renseignements supplémentaires, nous vous en serions très reconnaissants. Merci.

Je m'adresse à M. Côté. Le Centre canadien de politiques alternatives a récemment signalé que, malgré les mesures prises par le gouvernement pour ne pas récupérer les prestations ou imposer des intérêts pour l'année d'imposition 2020, 422 000 personnes qui ont reçu la PCU demeureront sous le seuil de pauvreté, selon la mesure du panier de consommation. Pour 208 100 personnes, l'obligation de payer des impôts sur les montants reçus par l'entremise de la PCU est ce qui les maintient sous le seuil de la pauvreté. Cette situation sera encore plus désastreuse pour les personnes dans le besoin qui ont été encouragées à présenter une demande de PCU en vertu de règles imprécises pendant une pandémie, et qui pourraient maintenant apprendre qu'elles ne seront pas jugées admissibles.

L'amnistie accordée par le gouvernement aux travailleurs autonomes qui ont utilisé leur revenu brut, au lieu de leur revenu net, ne devrait couvrir qu'une partie des 440 000 personnes qui ont reçu des lettres au sujet d'éventuels remboursements de la PCU. Premièrement, pourriez-vous confirmer si vous avez des chiffres différents de ceux du CCPA à ce sujet?

Deuxièmement, au moment de l'élaboration de l'article 14, a-t-on envisagé d'utiliser les montants prévus au budget pour le maintien des dépenses de la CPU pour accorder le genre d'amnistie sur le remboursement ou les impôts que les organisations, notamment le CCPA, ont recommandée? Sinon, est-ce que d'autres mesures sont prises à cet égard? Merci.

M. Côté : Je vous remercie de la question. Je n'ai pas d'autres renseignements sur les chiffres que vous demandez pour le moment.

En ce qui concerne les paiements, je sais qu'on a demandé aux particuliers de remplir leur déclaration de revenus, pour ce qui est des prochaines étapes. Je n'ai pas d'autres renseignements concernant les questions que vous avez posées.

La sénatrice Pate : Ces renseignements seront-ils fournis à un moment donné?

M. Côté : Des renseignements sur quel aspect de la question?

La sénatrice Pate : En particulier, le CCPA a fourni des chiffres. Si le gouvernement n'est pas d'accord avec ces chiffres, j'aimerais bien savoir quels sont les siens.

M. Côté : Je peux m'informer et vous donner une réponse par l'entremise de la greffière.

La sénatrice Pate : Ce serait fantastique. Merci.

Senator M. Deacon: Thank you for all of the witnesses and the sponsor of Bill C-14 for being here this afternoon. This first question is to Finance or the CRA. It comes back to the rent subsidy that has come up a few times. My question concerns the rent subsidy, mainly the types of businesses that have been able to apply for it. We have heard recently of large corporations which have received money via the wage subsidy in the last year, but also undertook stock buybacks, and in some cases recorded dividend payments.

Many of the corporations, specifically telecom-type companies, have a large storefront presence. My question is, were businesses like Rogers and Telus and Bell able to apply for the rent subsidy? If so, do we know if they have received it?

Mr. McGowan: Thank you for the question. I would defer to my colleagues from the Canada Revenue Agency or maybe Ms. Lavoie on the policy side as to the numbers, who has applied and what we have seen.

I can speak to the design of the rules. The rent subsidy is available both in respect of rent paid and certain mortgage and other expenses associated with the cost of a property. Of course, whether or not a large business is renting might depend upon their particular structure or circumstances. A large business might have franchisees or they might own the locations or they might rent the locations, so there are a lot of different facts that can impact the analysis.

There is not an explicit prohibition — this is not necessarily related to this bill — on the size of a company that can apply for the rent subsidy. Rather, there are caps on the amounts that can be claimed, both in respect of the base rent subsidy itself and the lockdown support for companies that have been required to be closed.

I don't know if Ms. Lavoie has any further information on specifics.

[Translation]

Ms. Lavoie: I don't have the information with respect to businesses, but perhaps my colleagues from the Canada Revenue Agency could respond.

[English]

The Chair: Canada Revenue Agency, do you have any comments?

Mr. Hewlett: Thank you for the question. I'm not in a position at this moment to discuss specific taxpayers who may or may not have applied for the subsidies. There is a disclosure

La sénatrice M. Deacon : Merci à tous les témoins et à la marraine du projet de loi C-14 d'être ici cet après-midi. Ma première question s'adresse aux représentants des Finances ou de l'ARC. Cela concerne, encore une fois, la subvention pour le loyer qui a été mentionnée à plusieurs reprises. Ma question porte sur cette subvention, principalement sur les types d'entreprises qui ont pu en faire la demande. Nous avons entendu parler, récemment, de grandes sociétés qui ont reçu de l'argent au moyen de la subvention salariale, au cours de la dernière année, mais qui ont également procédé à des rachats d'actions et ont, dans certains cas, enregistré des paiements de dividendes.

Un bon nombre d'entreprises, surtout dans le domaine des télécommunications, ont beaucoup de magasins. Ma question est la suivante : est-ce que des entreprises comme Rogers, Telus et Bell ont pu présenter une demande de subvention pour le loyer? Dans l'affirmative, savons-nous si elles l'ont reçue?

M. McGowan : Je vous remercie de la question. Je m'en remets à mes collègues de l'Agence du revenu du Canada ou peut-être à Mme Lavoie, de la Direction de la politique, pour ce qui est des chiffres, qui a présenté une demande et ce que nous avons vu.

Je peux parler de la conception des règles. La subvention pour le loyer est offerte à l'égard du loyer payé et de certaines dépenses hypothécaires et autres associées au coût d'une propriété. Bien entendu, l'entreprise loue ou non des locaux en fonction de sa structure ou de sa situation particulière. Une grande entreprise peut avoir des franchisés, être propriétaire des locaux ou les louer, de sorte qu'il y a beaucoup de circonstances différentes qui peuvent avoir une incidence sur l'analyse.

Il n'y a pas d'interdiction explicite — ce n'est pas nécessairement lié à ce projet de loi — quant à la taille d'une entreprise qui peut demander la subvention pour le loyer. Il y a plutôt des plafonds sur les montants qui peuvent être réclamés, tant en ce qui concerne la subvention de base que le soutien en cas de confinement pour les entreprises qui ont dû fermer leurs portes.

Je ne sais pas si Mme Lavoie a d'autres détails.

[Français]

Mme Lavoie : Je n'ai pas l'information en ce qui concerne les entreprises, mais peut-être que mes collègues de l'Agence du revenu du Canada pourraient y répondre.

[Traduction]

Le président : L'Agence du revenu du Canada a-t-elle des commentaires à faire?

M. Hewlett : Je vous remercie de la question. Pour l'instant, je ne suis pas en mesure de parler des contribuables qui ont demandé ou non des subventions. Il y a une règle de divulgation

rule that permits the agency to disclose the name of taxpayers and amounts that they received for certain of these subsidies. That information is available on our website for anyone to do a search to determine which entities may have received subsidies and the amounts. You may have seen reports in the media about specific entities receiving things. That's how the media gets its information; it's through that particular website.

If the chair would like, we can follow up with a link to the committee members for that website.

The Chair: Please do, Mr. Hewlett, through the clerk. Hopefully before April 28, please. Do we agree?

Mr. Hewlett: Yes.

Senator M. Deacon: The other question is to Health Canada. It centres around Part 5 of the bill, specifically the regulations aimed at preventing and alleviating shortages of therapeutic products in Canada.

In listening to the sponsor speak the other day, it's my understanding that we haven't had to halt any exports yet. We know, however, that as the COVID-19 virus stays with us and changes, we will likely need to produce seasonal vaccines like we do for the flu. The government has announced we can expect some domestic production of these vaccines come the fall. I trust you will come to rely on this domestic manufacturer in the years to come.

My question is, can we source everything we need here in Canada to produce vaccines? If so, would these materials be subject to the same regulations mentioned above for other therapeutic products in Canada? Perhaps even more simply put, under these regulations, could we halt the export of our product needed for domestic vaccine production?

Mr. Loyst: Thank you for the question. Mr. Chair, I will try to navigate this. Some of it crosses over into other parts of the department for which I'm not responsible. Some of it crosses over into Global Affairs Canada, in terms of the export-import permits or the export restrictions. Health Canada regulates products that are brought to the market in Canada, so the export restrictions would not be something that would be done through Health Canada. It would be done through another department.

In terms of whether Canada has all of the elements required to prepare the vaccines, I can't answer that, honestly, because again it's not an area with which I'm familiar. Knowing the capacity,

qui permet à l'agence de divulguer le nom des contribuables et les montants qu'ils ont reçus pour certaines de ces subventions. Ces renseignements sont disponibles dans notre site Web pour que quiconque puisse faire une recherche afin de déterminer quelles entités ont reçu des subventions et de quels montants. Vous avez peut-être vu des reportages dans les médias au sujet d'entités particulières qui ont bénéficié de certaines choses. C'est ainsi que les médias obtiennent leurs renseignements; c'est par l'entremise de ce site Web en particulier.

Si le président le souhaite, nous pouvons faire un suivi en envoyant aux membres du comité le lien pour ce site Web.

Le président : Oui, je vous en prie, monsieur Hewlett, par l'entremise de la greffière. J'espère que ce sera avant le 28 avril, s'il vous plaît. Sommes-nous d'accord?

M. Hewlett : Oui.

La sénatrice M. Deacon : L'autre question s'adresse à Santé Canada. Elle porte sur la partie 5 du projet de loi, plus précisément sur le règlement visant à prévenir et à atténuer les pénuries de produits thérapeutiques au Canada.

En écoutant la marraine du projet de loi parler l'autre jour, je crois comprendre que nous n'avons pas encore eu à interrompre les exportations. Nous savons toutefois que, comme le virus COVID-19 reste présent et évolue, nous devons probablement produire des vaccins saisonniers comme nous le faisons pour la grippe. Le gouvernement a annoncé que nous pouvons nous attendre à une certaine production nationale de ces vaccins à l'automne. J'espère que vous finirez par compter sur ce fabricant national dans les années à venir.

Ma question est la suivante : pouvons-nous trouver tout ce dont nous avons besoin ici au Canada pour produire des vaccins? Dans l'affirmative, ces matières premières seraient-elles assujetties aux mêmes règlements que ceux qui ont été mentionnés pour les autres produits thérapeutiques au Canada? Pour dire les choses plus simplement, en vertu de ce règlement, pourrions-nous interrompre l'exportation de nos produits nécessaires à la production nationale de vaccins?

M. Loyst : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, je vais essayer de démêler tout cela. Une partie de la responsabilité s'étend à d'autres secteurs du ministère dont je ne suis pas responsable. Une partie de cette responsabilité relève d'Affaires mondiales Canada, pour ce qui est des permis d'exportation et d'importation ou des restrictions à l'exportation. Santé Canada réglemente les produits qui sont mis en marché au Canada, de sorte que les restrictions à l'exportation ne seraient pas imposées par Santé Canada. Cela se ferait par l'entremise d'un autre ministère.

Pour ce qui est de savoir si le Canada a tous les éléments nécessaires pour préparer les vaccins, en toute franchise, je ne peux pas répondre à cette question, parce que, là encore, ce n'est

knowing the constituent elements of each of those vaccines and the requirements for making those is something that I just don't have information on. Senator, we can certainly take note of your comment and go back to the department and see whether there are elements that we can answer, but I don't have the expertise to answer those questions because they are outside of my purview.

Senator M. Deacon: Thank you.

The Chair: Mr. Loyst, again, I would like to remind you and every department that is here today that, when you provide the information, keep in mind that April 28 is the deadline by which we would like to have that information, or earlier. Do we agree, Mr. Loyst?

Mr. Loyst: Yes, of course, Mr. Chair.

The Chair: Thank you.

Senator Duncan: Thank you to all of the witnesses who are here, and may I say a special thank you to our staff who are supporting us during these difficult times. We greatly appreciate your efforts.

I would like to make a couple of observations leading up to my question, if I could.

I know the Child Care Benefit is administered through Revenue Canada. These other programs — Canada Student Loans, the rent, CERB — are application-based. I truly appreciate Ms. Lavoie has indicated these programs were rolled out rapidly. There was a tremendous need. Government responded quickly. To use the second-most overused phrase, public servants were able to pivot incredibly quickly.

My observation about this is that there are disparate circumstances throughout our country for these programs. For example, the Canada Student Loans Program; the Yukon and the Northwest Territories have student financial assistance programs already in place. The CERB was very much needed and applied in southern Canada to a greater degree. For rural communities throughout Canada, we saw news stories where the CERB had a less-than-positive impact on communities.

Long-term care, to my knowledge, throughout the North is all government-run. So my point about these programs is that there are differences throughout our country. I would like to ask for a written response by April 28, as the chair has asked, of a regional uptake of these programs. If we could have the program officers provide us with information in written form of what has been the application of these programs throughout the country. For example, how many outstanding student loans are we talking

pas un domaine que je connais bien. Je n'ai tout simplement pas d'information sur la capacité, les éléments constitutifs de chacun de ces vaccins et les exigences relatives à leur fabrication. Nous pouvons certainement prendre note de la question et retourner au ministère pour voir s'il y a des éléments auxquels nous pouvons répondre, mais je n'ai pas l'expertise voulue pour répondre à ces questions parce qu'elles ne relèvent pas de ma compétence.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

Le président : Monsieur Loyst, encore une fois, j'aimerais vous rappeler, à vous et à tous les ministères qui sont ici aujourd'hui, que la date limite à laquelle nous aimerions que vous fournissiez ces renseignements est le 28 avril, ou plus tôt. Sommes-nous d'accord, monsieur Loyst?

M. Loyst : Oui, bien sûr, monsieur le président.

Le président : Merci.

La sénatrice Duncan : Merci à tous les témoins qui sont ici, et permettez-moi de remercier tout particulièrement notre personnel qui nous appuie en ces temps difficiles. Nous vous sommes très reconnaissants de vos efforts.

J'aimerais faire quelques observations avant de poser ma question, si vous me le permettez.

Je sais que l'Allocation canadienne pour enfants est administrée par Revenu Canada. Les autres programmes — le Programme de prêts d'études canadiens, la subvention pour le loyer, la PCU — sont fondés sur les demandes. Mme Lavoie a mentionné que ces programmes ont été mis en œuvre rapidement et je m'en réjouis. Les besoins étaient énormes. Le gouvernement a réagi rapidement. Pour reprendre la deuxième expression la plus galvaudée, les fonctionnaires ont pu changer de cap avec une rapidité incroyable.

Ce que je constate à ce sujet, c'est que les circonstances varient d'un bout à l'autre du pays à l'égard de ces programmes. Par exemple, en ce qui concerne le Programme de prêts d'études canadiens, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont déjà des programmes d'aide financière pour les étudiants. La PCU était très nécessaire et elle a surtout été demandée dans le Sud du Canada. Pour ce qui est des collectivités rurales de l'ensemble du pays, nous avons vu des reportages montrant que la PCU n'y a pas eu un impact très positif.

À ma connaissance, les soins de longue durée dans le Nord sont entièrement administrés par le gouvernement. Ce que je veux dire au sujet de ces programmes, c'est qu'il y a des différences d'un bout à l'autre du pays. J'aimerais obtenir une réponse écrite d'ici le 28 avril, comme le président l'a demandé, au sujet de la participation régionale à ces programmes. Si nous pouvions demander aux agents de programme de nous fournir de l'information écrite sur l'application de ces programmes partout

about from the North? What has been the uptake of the CERB throughout the country?

The reason I'm looking for this information — and I appreciate receiving it by April 28 — is I'm also looking for the witnesses to provide, perhaps in written form — or, Mr. Chair, you might want to direct this question generally. I'm looking for any efforts or initiatives that have been undertaken to evaluate the programs in the provincial-territorial context. For example, an evaluation of CERB may allow government to look more favourably or able to provide the information to work with Prince Edward Island on pivoting to a universal basic income or a guaranteed livable income, or the Yukon to undertake such a program, if we had the analysis of these programs.

First of all, I would like the regional breakdown. Second, I would like to know if there is an analysis being undertaken of the programs in order to enable provinces and territories to pivot to other programs. Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Thank you, Senator Duncan. I'll be asking Ms. Lavoie, Finance, how can you accommodate the comments made by Senator Duncan and then the questions? If you could guide us, and provide that information between now and April 28.

Ms. Lavoie: I think the senator was looking for information on a range of programs that may not reside within Finance. It may be a question actually for many of us on this call. I believe she mentioned the CERS and other programs in her response. So we'll need to see how we can package that. I'm not sure at the present moment. It does seem to be far-reaching. Perhaps I misunderstood — [Technical Difficulties] — on all the COVID-related programs. Sorry, I misunderstood. It was on the CERB and on the —

Senator Duncan: If I can be specific, Mr. Chair. I'm looking for the breakdown of the Canada Student Loans and apprenticeship programs. Where are the outstanding amounts; which provinces and territories? What are we looking at? The rent program and the CERB, those three programs; a provincial-territorial breakdown.

The Chair: Mr. Rahman, you would have some comments also?

Mr. Rahman: Yes, chair. From the Canada Student Loans perspective, of course, we can provide regional breakdown of student loans. I would only mention that throughout the territories, Yukon participates in the Canada Student Loans Program, but the Northwest Territories and Nunavut do not.

au pays. Par exemple, combien de prêts d'études ont été accordés dans le Nord? Quel a été le taux de participation à la PCU dans l'ensemble du pays?

La raison pour laquelle je cherche cette information — d'ici le 28 avril —, c'est que j'aimerais aussi que les témoins me fournissent, peut-être par écrit — ou, monsieur le président, vous pourriez peut-être poser cette question de façon générale. J'aimerais savoir si des efforts ou des initiatives ont été déployés pour évaluer les programmes dans le contexte provincial-territorial. Par exemple, une évaluation de la PCU pourrait permettre au gouvernement d'avoir un regard plus favorable, ou d'avoir l'information nécessaire pour travailler avec l'Île-du-Prince-Édouard à l'établissement d'un revenu de base universel ou d'un revenu de subsistance garanti, ou permettre au Yukon d'entreprendre un tel programme, si nous avions l'analyse de ces programmes.

Tout d'abord, j'aimerais avoir la répartition régionale. Deuxièmement, j'aimerais savoir si une analyse des programmes est en cours afin de permettre aux provinces et aux territoires de se tourner vers d'autres programmes. Merci, monsieur le président.

Le président : Merci, sénatrice Duncan. Je vais demander à Mme Lavoie, du ministère des Finances, comment elle peut répondre aux observations de la sénatrice Duncan, puis aux questions. Si vous pouviez nous guider et nous fournir cette information d'ici le 28 avril.

Mme Lavoie : Je crois que la sénatrice cherchait de l'information sur une gamme de programmes qui ne relèvent peut-être pas du ministère des Finances. En fait, c'est peut-être une question qui s'adresse à bon nombre d'entre nous qui sommes ici. Je crois qu'elle a mentionné la SUCL et d'autres programmes. Il faudra donc voir comment nous pouvons regrouper tout cela. Je n'en suis pas certaine pour l'instant. Cela semble très vaste. J'ai peut-être mal compris [Difficultés techniques]... tous les programmes liés à la COVID. Désolée, j'avais mal compris. La question portait sur la PCU et sur le...

La sénatrice Duncan : Permettez-moi d'apporter une précision, monsieur le président. Je cherche la ventilation des programmes de prêts d'études canadiens et de prêt canadien aux apprentis. Où les prêts ont-ils été accordés; dans quelles provinces et quels territoires? Quelle est la situation? La subvention pour le loyer et la PCU, ces trois programmes. Je voudrais la répartition par province et territoire.

Le président : Monsieur Rahman, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Rahman : Oui, monsieur le président. En ce qui concerne le Programme canadien de prêts aux étudiants, bien sûr, nous pouvons fournir une répartition régionale des prêts d'études. Je mentionnerais seulement qu'au niveau des territoires, le Yukon participe à ce programme, mais pas les Territoires du Nord-

They receive payments directly from the government to support their financial assistance programs, but we can definitely provide a regional breakdown of Canada Student Loans and grants, as well as Canada Apprentice Loans update.

The Chair: Thank you.

Is that satisfactory, Senator Duncan?

Senator Duncan: That's on the Canada Student Loans, thank you, Mr. Chair. That's on the Canada Student Loans and apprenticeship program. The uptake of the CERB program?

The Chair: Ms. Lavoie, would CERB be under your jurisdiction?

Ms. Lavoie: No, that would not. In terms of the rent subsidy program, we can provide that information, however.

The Chair: Okay.

Is that satisfactory, Senator Duncan?

Senator Duncan: Thank you for the rent program, and I believe that CERB could be provided as well. I see Mr. Côté has taken his mic off mute.

Mr. Côté: Yes, so the CERB data is actually online for the uptake by province or territory, so I can make that link available to you as well.

The Chair: Thank you.

Senator Duncan: Thank you.

The Chair: Another question, Senator Duncan?

Senator Duncan: Yes, my follow-up question to getting that information was — and I'm not certain if any of our panellists can answer this — I'm looking to know if in any of these program areas there is an evaluation of the program underway to identify gaps, to identify success points, to identify areas where there might be greater provincial-territorial cooperation.

Mr. Rahman: If I could jump in for a second? So for Canada Student Loans Program, yes, there are periodic evaluations from time to time. They do identify gaps too. I'm not exactly sure if there have been attempts to look at provincial differences there, but those are also public documents, so we will definitely share links to those documents as well.

Ouest et le Nunavut. Ils reçoivent des paiements directement du gouvernement pour appuyer leurs programmes d'aide financière, mais nous pouvons certainement fournir une répartition régionale des prêts et bourses d'études canadiens, ainsi qu'une mise à jour concernant le Prêt canadien aux apprentis.

Le président : Merci.

Cela vous convient-il, sénatrice Duncan?

La sénatrice Duncan : Cela concerne les prêts d'études canadiens, merci, monsieur le président. Il s'agit du Programme canadien de prêts aux étudiants et du Prêt canadien aux apprentis. Et pour ce qui est de la participation au programme de la PCU?

Le président : Madame Lavoie, est-ce que la PCU relève de votre compétence?

Mme Lavoie : Non, ce n'est pas le cas. Pour ce qui est du programme de subvention pour le loyer, nous pouvons toutefois vous fournir cette information.

Le président : D'accord.

Cela vous convient-il, sénatrice Duncan?

La sénatrice Duncan : Je vous remercie pour le programme de subvention au loyer, et je crois que les renseignements concernant la PCU pourront également être fournis. Je vois que M. Côté a ouvert son micro.

M. Côté : Oui, en fait, les données sur la PCU sont en ligne pour ce qui est de la participation par province ou territoire, alors je peux mettre ce lien à votre disposition également.

Le président : Merci.

La sénatrice Duncan : Merci.

Le président : Une autre question, sénatrice Duncan?

La sénatrice Duncan : Oui, ma question supplémentaire — je ne sais pas si l'un de nos témoins peut y répondre — est que je voudrais savoir si, dans l'un ou l'autre de ces secteurs de programme, une évaluation du programme est en cours pour cerner les lacunes et les points positifs, déterminer les secteurs où il pourrait y avoir une plus grande coopération provinciale-territoriale.

M. Rahman : Puis-je intervenir un instant? Donc, pour le Programme canadien de prêts aux étudiants, il y a effectivement des évaluations périodiques de temps à autre. Elles cernent aussi les lacunes. Je ne sais pas exactement si on a cherché à examiner les différences entre les provinces, mais ce sont aussi des documents publics, alors nous allons certainement vous envoyer les liens vers ces documents également.

The Chair: Thank you. Following the witnesses and representatives of the departments, please assure that you can provide that to us before April 28 or the latest April 28.

Senator Loffreda: Thank you to our witnesses and panellists for being here. Yes, thank you to our staff for supporting us in these difficult times.

My question is for Finance Canada on the Borrowing Authority Act, for which we're amending the limit on the borrowing from approximately \$1.1 trillion to \$1.8 trillion. Can you elaborate on the long-term debt strategy? We know that COVID-19 has had an impact obviously, but what extent of stress testing has been performed with respect to the \$1.8-trillion borrowing limits now being requested; the impact on increased inflation or increased interest rates could have on this borrowing limit. Thank you for your thoughts and elaboration.

Mr. Moreau: I can take this question. Thank you very much for your questions.

I cannot refer exactly to which page, but I think that shock has been done in the latest budget. I think what has been done is a shock of 200 basis points on the expected rate moving forward. I can go back to the budget and potentially provide the correct page for you during this call.

That said, what we are doing in terms of issuing our debt is also really important. As you may know, we have been extending the maturity of our debt since the beginning of the crisis. We currently have about a six-year average term to maturity, so basically, every dollar of debt will mature every six years. That has been increasing over the last few months and will continue to increase with the strategy we have in place to around eight years.

We have been issuing a lot more longer-term debt. By that I mean 30-year debt and 10-year government bonds, basically in order to make sure that the rollover — so the debt that will come to maturity will be lower in the future, therefore lowering the uncertainty about interest payments moving ahead.

You should also know that in terms of debt charges, we're currently at the lowest level as a share of GDP that we have seen for, I think, over 40 years — below and around 1%. The average debt charges, basically the interest paid on our debt, is around 1.5% right now. So when you look at our debt level as a share of GDP or any other measure, it's really sustainable.

When you compare it to other G7 countries in terms of average debt to maturity, in terms of net debt to GDP, all those matrices really show that Canada entered the crisis in a really

Le président : Merci. Les témoins et les représentants des ministères sont priés de veiller à nous fournir cela avant le 28 avril, ou au plus tard le 28 avril.

Le sénateur Loffreda : Je remercie nos témoins de leur présence ici. Oui, merci à notre personnel de nous aider en ces temps difficiles.

Ma question s'adresse à Finances Canada et porte sur la Loi sur le pouvoir d'emprunt, pour laquelle nous modifions la limite d'emprunt pour la faire passer d'environ 1,1 billion de dollars à 1,8 billion de dollars. Pouvez-vous nous en dire plus sur la stratégie d'endettement à long terme? Nous savons que la COVID-19 a eu une incidence, évidemment, mais dans quelle mesure a-t-on procédé à des tests de résistance en ce qui concerne la limite d'emprunt de 1,8 billion de dollars qui est maintenant demandée; l'incidence que cela pourrait avoir sur l'augmentation de l'inflation ou des taux d'intérêt. Merci de bien vouloir nous faire part de vos réflexions et de vos explications.

M. Moreau : Je peux répondre à cette question. Merci beaucoup de vos questions.

Je ne peux pas dire exactement à quelle page, mais je crois que l'impact figure dans le dernier budget. Je pense que l'impact est de 200 points de base sur le taux prévu à l'avenir. Je pourrais me référer au budget et peut-être vous indiquer la bonne page avant la fin de la réunion.

Cela dit, ce que nous faisons pour rembourser notre dette est également très important. Comme vous le savez peut-être, nous prolongeons l'échéance de notre dette depuis le début de la crise. Nous avons actuellement une échéance moyenne d'environ six ans, de sorte que chaque dollar de dette arrivera à échéance tous les six ans. Cela a augmenté au cours des derniers mois et continuera d'augmenter avec la stratégie que nous avons mise en place pour atteindre environ huit ans.

Nous avons émis beaucoup plus de titres de créance à plus long terme. J'entends par là la dette sur 30 ans et les obligations du gouvernement de 10 ans, essentiellement pour s'assurer que le roulement — de sorte que la dette qui arrivera à échéance sera plus faible à l'avenir, ce qui réduira l'incertitude au sujet des paiements d'intérêt à venir.

Vous devez également savoir qu'en ce qui concerne le service de la dette, nous sommes actuellement au niveau le plus bas en pourcentage du PIB que nous ayons vu depuis 40 ans, je crois, soit moins de 1 % environ. Les frais moyens de la dette, essentiellement les intérêts payés sur notre dette, sont d'environ 1,5 % à l'heure actuelle. Donc, si l'on considère notre niveau d'endettement en pourcentage du PIB ou de toute autre mesure, c'est vraiment viable.

Lorsqu'on fait une comparaison avec les autres pays du G7 en ce qui concerne la dette moyenne à l'échéance, le ratio de la dette nette au PIB, toutes ces matrices montrent vraiment que le

strong position, and despite the sharp increase in our debt level, we still remain below the level that is observed in those countries.

Senator Loffreda: Thank you. Discussing other countries and jurisdictions, what is your knowledge or experience with legislated maximum amounts of government borrowing in other jurisdictions? Does it decrease borrowing? Historically in Canada, what has been that experience if we look at maximum legislated debt levels?

I have done some research, for example, in the U.S. and in other countries of the Commonwealth, but I would like your thoughts and elaboration on that.

Mr. Moreau: Thank you for your question. To my knowledge, the only country that has a similar system, that is not exactly comparable, is the U.S., with a debt ceiling. What is important to understand is in Canada, once we reach the limit, we're still allowed to reassure debt in the market. The debt that will come to maturity, we can still refinance it, and we can also borrow in order to pay the interest on that debt.

In the U.S., they have a stronger limit. It's not a limit; it's a ceiling, basically, where once you hit that level, they are not able to reissue any debt in the market. Therefore, they basically need to shut down the economy.

In Canada it's different because at least we'll be able, if we hit the limit, to reissue our debt and pay the interest. Also, if we're in a situation that we believe is extraordinary, we can always use the extraordinary borrowing authorities, which was done at the beginning of the crisis in order to make sure that we are able to finance all the programs that we have put out there.

Senator Loffreda: Thank you for the answer. That was the reason I assumed the borrowing between April 1 and — [Technical Difficulties]. If we look in hindsight, do you feel it was a sound decision? How much was borrowed during that period of time? How will it be accounted for going forward? Will there be similar periods in the future that you foresee?

Mr. Moreau: Thank you for your question. Of course, I believe it was important to do it at the time. As you know, basically the economy has been shut down, and we wanted to make sure we had the capacity to finance all the programs. Throughout that period — we published a report on this on October 22, 2020 — we borrowed \$286 billion under this period of extraordinary borrowing authority.

Canada est entré dans la crise avec une situation financière très solide, et malgré la forte augmentation de notre niveau d'endettement, nous demeurons en deçà du niveau observé dans ces pays.

Le sénateur Loffreda : Merci. En ce qui concerne les autres pays et administrations, quelles sont vos connaissances ou votre expérience des montants maximaux d'emprunt gouvernementaux prévus par la loi dans d'autres administrations? Cela réduit-il les emprunts? Historiquement, au Canada, que s'est-il passé si l'on tient compte des niveaux d'endettement maximum prévus par la loi?

J'ai fait des recherches, par exemple, aux États-Unis et dans d'autres pays du Commonwealth, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Moreau : Je vous remercie de votre question. À ma connaissance, le seul pays qui a un système semblable, qui n'est pas exactement comparable, c'est les États-Unis, avec un plafond de la dette. Ce qu'il est important de comprendre, c'est qu'au Canada, une fois que nous atteignons la limite, nous avons toujours le droit de réémettre la dette sur le marché. Nous pouvons toujours refinancer la dette qui arrive à échéance et nous pouvons aussi emprunter pour payer les intérêts sur cette dette.

Les États-Unis ont une limite plus stricte. Ce n'est pas une limite; il s'agit essentiellement d'un plafond qui, une fois atteint, ne leur permet pas de réémettre une dette sur le marché. Par conséquent, ils doivent arrêter leur économie.

Au Canada, c'est différent parce que nous pourrions au moins, si nous atteignons la limite, réémettre notre dette et payer les intérêts. De plus, si nous nous trouvons dans une situation que nous jugeons extraordinaire, nous pouvons toujours utiliser les pouvoirs d'emprunt extraordinaires, ce qui a été fait au début de la crise pour nous assurer de pouvoir financer tous les programmes que nous avons mis en place.

Le sénateur Loffreda : Merci de votre réponse. C'est la raison pour laquelle j'ai supposé que l'emprunt entre le 1^{er} avril et [Difficultés techniques]. Avec le recul, pensez-vous que c'était une bonne décision? Combien d'argent a été emprunté pendant cette période? Comment sera-t-il comptabilisé à l'avenir? Prévoyez-vous des périodes semblables à l'avenir?

M. Moreau : Je vous remercie de votre question. Bien sûr, je crois qu'il était important de le faire à ce moment-là. Comme vous le savez, essentiellement, l'économie a été paralysée, et nous voulions nous assurer d'avoir la capacité de financer tous les programmes. Tout au long de cette période — nous avons publié un rapport à ce sujet le 22 octobre 2020 —, nous avons emprunté 286 milliards de dollars dans le cadre de cette période d'autorisation d'emprunt extraordinaire.

I need to also inform you that since March 23, the government has introduced a new extraordinary borrowing authority period that will lapse until Bill C-14 is approved, or until September 30 as we set up the extra borrowing authority that we have put in place.

Senator Loffreda: Thank you for the response. My next question is for Health Canada.

Since the start of the pandemic, the government has invested \$250 million in virtual care and mental health tools for Canadians. In Bill C-14, we are looking to authorize \$68.6 million for virtual care and mental health tools for Canadians.

Can you share or elaborate on the progress of this investment and on the additional amounts you are looking for us to authorize?

Mr. de Sousa: Thank you for that question, senator. Perhaps I will say some opening comments and then turn to my colleague Jocelyne Voisin for some additional details.

The item for virtual care included in Bill C-14 is part of an amount that was actually included in Bill C-4, which expired at the end of December last year. If you recall, Bill C-4 included this full amount. It expired at the end of December and the department had the opportunity to either include it in supplementary estimates for those additional amounts and/or in this case here, as we have done, we have included it in this bill to get faster access to the cash, to be able to move this initiative forward more quickly.

So it is still part of the \$240 million that was approved in the past. It's not an additional amount. It just happens to be a shift in the different bills. Perhaps with that, I can turn it over to Jocelyn for some additional details.

Ms. Voisin: Certainly. Of that \$240 million announced in the Fall Economic Statement, \$150 million is going to provinces and territories in the form of bilateral agreements to help them make sure that Canadians still have access to health care services through virtual care.

Seven of those agreements with provinces and territories have already been signed, and provinces are investing in areas such as secure messaging, file transfer platforms, secure video conferencing technology, remote patient monitoring, patient access to COVID-19 lab results, and back-end supports that are

Je dois également vous informer que depuis le 23 mars, le gouvernement a introduit une nouvelle période d'autorisation d'emprunt extraordinaire jusqu'à ce que le projet de loi C-14 soit approuvé, ou jusqu'au 30 septembre, au moment de l'établissement du pouvoir d'emprunt supplémentaire que nous avons mis en place.

Le sénateur Loffreda : Merci de votre réponse. Ma prochaine question s'adresse à Santé Canada.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a investi 250 millions de dollars dans des outils de santé mentale et de soins virtuels pour les Canadiens. Dans le projet de loi C-14, nous voulons autoriser 68,6 millions de dollars pour des outils de santé mentale et de soins virtuels pour les Canadiens.

Pouvez-vous nous parler des progrès réalisés grâce à cet investissement et des montants supplémentaires que vous nous demandez d'autoriser?

M. de Sousa : Je vous remercie de cette question, monsieur le sénateur. Je vais d'abord faire quelques remarques liminaires, et je céderai ensuite la parole à ma collègue Jocelyne Voisin, qui vous donnera plus de détails.

L'élément relatif aux soins virtuels inclus dans le projet de loi C-14 fait partie d'un montant qui était en fait inclus dans le projet de loi C-4, qui est arrivé à échéance à la fin de décembre dernier. Si vous vous souvenez bien, le projet de loi C-4 prévoyait le plein montant. Il est donc arrivé à échéance à la fin de décembre et le ministère avait l'occasion de l'inclure dans le Budget supplémentaire des dépenses au titre de ces montants supplémentaires ou, comme nous l'avons fait dans ce cas-ci, de l'inclure dans ce projet de loi pour obtenir un accès plus rapide aux fonds, de manière à pouvoir faire avancer cette initiative plus rapidement.

Ce montant fait donc toujours partie des 240 millions de dollars qui ont déjà été approuvés. Ce n'est pas un montant supplémentaire. Il s'agit simplement du passage d'un projet de loi à l'autre. Cela dit, je vais céder la parole à Jocelyne, qui vous donnera plus de détails.

Mme Voisin : Merci. Sur les 240 millions de dollars annoncés dans l'énoncé économique de l'automne, 150 millions seront versés aux provinces et aux territoires dans le cadre d'ententes bilatérales pour les aider à s'assurer que les Canadiens ont toujours accès à des services de santé sous forme de soins virtuels.

Sept de ces ententes avec les provinces et les territoires ont déjà été signées, et les provinces investissent dans des domaines comme la messagerie texte et le transfert de dossiers sécurisés, la vidéoconférence sécurisée, les technologies de télésurveillance des patients, l'accès des patients à leurs résultats de tests

integrating new platforms and supports. So PTs are really working closely with us on this and looking to address these issues moving forward.

We've found with virtual care, we reached a peak of Canadians accessing it. About 60% of visits to health care providers were done virtually in April 2020, at the beginning of the pandemic. That has fluctuated a little throughout the pandemic, but right now it's at about 40% of visits.

The Chair: Thank you, Senator Loffreda. Ms. Voisin, did I hear correctly when you answered the question, saying that you had seven provinces and territories that had signed on?

Ms. Voisin: Yes.

The Chair: Can you provide that information through the clerk by, at the latest, April 28, please?

Ms. Voisin: Absolutely. Those agreements are all available online, so we can provide the link.

The Chair: Thank you.

Senator Smith: My question is for the Canada Revenue Agency.

When the government revised the original rental assistance program in Bill C-9, it contained a major flaw. Businesses had to prove to CRA that they had prepaid rent in order to qualify for the program. The government did not pass an amendment in time but noted that an intention to provide an amendment would be sufficient for CRA to begin administering the program.

Could you confirm whether this amendment to the Income Tax Act stems from the error in Bill C-9? Has the CRA been administering this program since then, even though the amendment has not been approved by Parliament? Under what authority was this carried out?

Mr. Hewlett: Thank you for the question. It's the CRA's long-standing practice to encourage taxpayers to comply with the introduction of proposed tax measures on the assumption that the legislation for these measures will be enacted. This practice is consistent with our understanding of parliamentary convention as it pertains to tax measures, and more importantly, it helps provide consistency and fairness in the tax treatment of taxpayers, and eases both the compliance burden on taxpayers and the administrative burden on the CRA.

de dépistage de la COVID-19, et le soutien d'arrière-plan pour l'intégration ou l'harmonisation de ces nouvelles plateformes ou nouveaux outils. Les provinces et les territoires travaillent donc en étroite collaboration avec nous dans ce dossier en vue de régler ces problèmes.

Un nombre record de Canadiens ont accès aux soins virtuels. Environ 60 % des consultations de fournisseurs de soins de santé ont été virtuelles en avril 2020, au début de la pandémie. Ces chiffres ont fluctué un peu tout au long de la pandémie, mais à l'heure actuelle, les soins virtuels représentent environ 40 % des consultations.

Le président : Merci sénateur Loffreda. Madame Voisin, ai-je bien entendu, lorsque vous avez répondu à la question, que sept provinces et territoires avaient déjà signé?

Mme Voisin : Oui.

Le président : Pourriez-vous transmettre cette information au greffier au plus tard le 28 avril, s'il vous plaît?

Mme Voisin : Sans faute. Comme ces ententes sont toutes affichées en ligne, nous pouvons vous fournir le lien.

Le président : Merci.

Le sénateur Smith : Ma question s'adresse à l'Agence du revenu du Canada.

Lorsque le gouvernement a révisé le programme initial de subvention pour le loyer dans le projet de loi C-9, ce dernier comportait une lacune majeure. Les entreprises devaient prouver à l'ARC qu'elles avaient un loyer payé d'avance pour être admissibles au programme. Le gouvernement n'a pas adopté d'amendement à temps, mais il a signalé que l'intention d'apporter un amendement suffirait pour que l'ARC commence à administrer le programme.

Pourriez-vous confirmer si cette modification à la Loi de l'impôt sur le revenu découle de l'erreur contenue dans le projet de loi C-9? L'ARC administre-t-elle ce programme depuis, même si l'amendement n'a pas été approuvé par le Parlement? Dans l'affirmative, en vertu de quelle autorité?

M. Hewlett : Je vous remercie de la question. Depuis longtemps, l'ARC encourage les contribuables à se conformer aux mesures fiscales proposées en supposant que la loi régissant ces mesures sera adoptée. Cette pratique est conforme à notre compréhension de la convention parlementaire en ce qui concerne les mesures fiscales et, plus important encore, elle contribue à assurer l'uniformité et l'équité du traitement fiscal des contribuables et allège le fardeau de l'observation pour les contribuables ainsi que le fardeau administratif pour l'ARC.

Senator Smith: I guess those are simple answers. Has the CRA been administering this program since then, even though the amendment has not been approved? It's sort of a yes or no question.

Mr. Hewlett: Thank you for the follow-up question. Taxpayers file their applications on the basis of the existing legislation and proposed legislation. When the CRA reviews an application or receives an application, we take that application on the self-assessment basis, and we would generally pay out the amount claimed. We have no way of knowing when a taxpayer files their application whether the rent is paid or payable. So it's prudent for the administration of that system to accept the applications if they do include amounts that are payable on the basis of their proposed amendment. So the short answer is yes.

Senator Smith: What percentages of businesses — [Technical Difficulties] — CERS when it was introduced because they needed to have paid rent to be eligible? It appears the whole point of the rental assistance program is to provide assistance to businesses that cannot pay rent in the first place. Could you help me with that?

Mr. Hewlett: Thank you for the follow-up question. I can't speak to the administration of the previous program. My understanding is that was done under the Canada Mortgage and Housing Corporation, so I don't have any knowledge specifically of that program. As it pertains to the policy reasons why government changed the program and introduced that measure, I would defer to my colleagues in the Department of Finance.

The Chair: Who from Finance could link to that question?

Mr. McGowan: Thank you for the question. I'm happy to discuss the policy rationale underlying the amendment in this bill that would allow prepayments of rent to qualify as rent expenses.

Perhaps it would be best to set some of the context and go back to the initial design of the subsidies, in particular the wage subsidy, which applies on the basis of amounts that have been paid as salary, and they're paid on a reimbursement basis. So an employer pays \$100 of salary expense, they've expended that salary, and then they apply for the wage subsidy after they've made the payment and collect — depending upon the rate and revenue decline — a subsidy delivered in the form of a refundable tax credit in respect of those wages that have been paid.

Le sénateur Smith : Ma question était pourtant simple. L'ARC administre-t-elle ce programme depuis, même si l'amendement n'a pas été approuvé? C'est une question à laquelle on peut répondre par oui ou par non.

M. Hewlett : Je vous remercie de la question complémentaire. Les contribuables déposent leur demande en fonction de la loi en vigueur et de la loi proposée. Lorsque l'ARC examine ou reçoit une demande, nous nous fondons sur l'autocotisation, et nous remboursons généralement le montant demandé. Nous n'avons aucun moyen de savoir, lorsqu'un contribuable présente sa demande, si le loyer a été payé ou non. Il est donc prudent pour l'administration de ce régime d'accepter les demandes si elles comprennent des montants à payer en fonction de l'amendement proposé. La réponse courte est donc oui.

Le sénateur Smith : Quel pourcentage d'entreprises — [Difficultés techniques] — Subvention d'urgence du Canada pour le loyer lorsqu'elle a été créée parce qu'elles devaient pouvoir déclarer un loyer prépayé pour y être admissibles? Il me semble que la subvention pour le loyer aurait dû viser à aider les entreprises qui ne peuvent pas payer leur loyer. Pourriez-vous m'éclairer à cet égard?

M. Hewlett : Je vous remercie de la question complémentaire. Je ne peux pas parler de l'administration du programme précédent. Je crois savoir qu'il était sous l'égide de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, donc je ne connais pas ce programme sous toutes ses coutures. En ce qui concerne les raisons stratégiques pour lesquelles le gouvernement a modifié le programme et adopté cette mesure, je m'en remets à mes collègues du ministère des Finances.

Le président : Qui, du ministère des Finances, pourrait répondre à cette question?

M. McGowan : Je vous remercie de la question. Je suis heureux de discuter de la justification stratégique qui sous-tend l'amendement proposé dans ce projet de loi qui permettrait que les paiements anticipés de loyer soient considérés comme des dépenses de loyer.

Il serait peut-être préférable de replacer les choses dans leur contexte et de revenir à la conception initiale des subventions, en particulier la subvention salariale, qui s'applique en fonction des montants qui ont été versés en salaire, et qui sont remboursés. Donc un employeur paie 100 \$ de dépenses salariales, passe ces salaires en charges, demande la subvention salariale après avoir fait le paiement et perçoit — selon le taux et la baisse de revenu — une subvention versée sous forme de crédit d'impôt remboursable à l'égard des salaires versés.

Senator Smith: Are you saying that basically it's a similar process between the rent subsidy and the wage subsidy? My question was really focused on the rent subsidy.

Mr. McGowan: Absolutely. So when the rent subsidy was initially prepared, it was prepared consistent with the wage subsidy, and they share a lot of the same legislative skeleton. They are designed to work together and have a lot of the same concepts, both to help in the ease of delivery and reduce the compliance burden on affected taxpayers. So they have one system to go with for a lot of the points of the different subsidies.

When the rent subsidy was initially designed, it was designed on the same reimbursement model as the wage subsidy. That is to say you would pay your rent. After you had paid your rent in respect to a period, you would apply for the rent subsidy and then get a reimbursement.

That was the initial design of the rent subsidy, but after its initial release the department heard feedback from a number of stakeholders who said this would cause cash flow issues for the payment of rent, and that it would ease their cash flow in difficult times for the rent subsidy to be able to apply for the rent subsidy before they've actually paid their rent.

Hearing that feedback from stakeholders, the department moved to try to amend the initial bill — Bill C-9, I think — to introduce the amendment that we now have in Bill C-14 that would allow for an application for the rent subsidy before rent is actually paid, and then a requirement to pay the rent after receipt of the subsidy, but that could not be done in time. So we have it in this bill here.

That provides a bit of a background as to the historical design of the subsidies, how the rule was initially put out using the same repayment concept and structure as the wage subsidy, and then, based upon response heard from stakeholders, why it was changed to accommodate the prepayment model for the rent subsidy.

The Chair: I will now recognize the sponsor of the bill, Senator Lankin, for a few questions.

Senator Lankin: Thank you very much, chair. Let me add my words of appreciation to the panellists for all the hard work you've been doing over the past year. It's heroic work. And, to the Senate staff who support the operation of these committee hearings. It's important work and we appreciate it.

Le sénateur Smith : Êtes-vous en train de dire essentiellement qu'un processus semblable est observé au titre de la subvention pour le loyer et de la subvention salariale? Ma question portait en fait sur la subvention pour le loyer.

M. McGowan : Tout à fait. Donc, lorsque la subvention pour le loyer a été conçue au départ, elle était semblable à la subvention salariale, et les deux partagent en grande partie le même cadre législatif. Elles sont conçues pour fonctionner de concert et partagent en grande partie les mêmes concepts, à la fois pour faciliter la prestation et pour alléger le fardeau de l'observation imposé aux contribuables touchés. Il y a donc un système commun pour les différentes subventions.

Lorsque la subvention pour le loyer a été conçue, elle était fondée sur le même modèle de remboursement que la subvention salariale, c'est-à-dire que vous payez votre loyer, et qu'une fois que vous avez payé votre loyer pendant une certaine période, vous présentez une demande de subvention et obtenez ensuite un remboursement.

C'était la conception initiale de la subvention pour le loyer, mais après sa mise en œuvre, le ministère a entendu un certain nombre d'intervenants dire que ce processus causerait des problèmes de trésorerie pour le paiement du loyer, et que cela allégerait leur flux de trésorerie en période difficile s'il était possible de présenter une demande de subvention pour le loyer avant même d'avoir payé ledit loyer.

Après avoir entendu les commentaires des intervenants, le ministère a tenté d'amender le projet de loi initial — le projet de loi C-9, je crois — pour présenter l'amendement qui se trouve maintenant dans le projet de loi C-14 et qui permettrait de présenter une demande de subvention pour le loyer avant que le loyer ne soit effectivement payé. Nous devons aussi prévoir une obligation de payer le loyer après avoir reçu la subvention, mais nous n'avons pu l'intégrer à temps. C'est donc ce qui se trouve dans le projet de loi pour l'instant.

Cela vous donne un peu de contexte sur l'historique de conception des subventions, sur la façon dont la règle a été établie au départ en utilisant le même concept et la même structure de remboursement que la subvention salariale puis, en fonction de la réponse obtenue des intervenants, pourquoi la subvention a été modifiée afin d'intégrer un modèle de remboursement anticipé pour la subvention au loyer.

Le président : Je vais maintenant donner la parole à la marraine du projet de loi, la sénatrice Lankin, qui a quelques questions.

La sénatrice Lankin : Merci beaucoup monsieur le président. Permettez-moi d'ajouter mes remerciements aux témoins pour tout le travail acharné que vous avez accompli au cours de la dernière année. C'est un travail héroïque. Et au personnel du Sénat qui appuie le fonctionnement de ces

My question is to Health Canada, and it's with respect to Part 5 and the regulation-making powers or authority to deal with drug shortages, to prevent drug shortages and/or to deal with the severity, duration, et cetera. It's not about the provision itself.

I see Mr. Loyst has responded. I'm not sure if this would go to Mr. Loyst or Mr. de Sousa, but it's about the background information to get an understanding.

In 2019, the briefing I received indicated that there had been 10 tier 3 drug shortages registered. For those who don't know, tier 3 is the highest, most dangerous, most urgent category. Over the course of the past year, there have been 45 such incidents.

Could you give us any background on the nature of the drugs that we have seen in shortages, how that has been dealt with or corrected, and the cause of this? There is an indication that the demand for some drugs was three to four times higher than normal, resulting in competition for finite drug supplies. That's one category.

Is there also a category of any supply chain problems or disruptions? Could we get a background on that?

Mr. Loyst: Thank you for the question. I think if we take a look at the last year for context, the pandemic has had a fairly significant impact on a number of things that cause or exacerbate drug shortages.

Early on in the pandemic, we saw significant supply chain disruptions around factory closures in places where we would receive a lot of drugs or active pharmaceutical ingredients and elements of the drugs, for example, in India. We saw some countries across the world put in place export restrictions that curtailed the movement of drugs.

We saw transportation hurdles when domestic flights stopped flying. Many people may not know that a lot of domestic flights have a huge amount of cargo flying with them, and you might have drugs coming in that way.

So transportation logistics, supply chain disruptions and inability to access were significant problems early on, and this resulted in some of the challenges around shortage.

audiences du comité. Vous faites un travail important et nous vous en savons gré.

Ma question s'adresse à Santé Canada, et elle porte sur la partie 5 et les pouvoirs de réglementation pour faire face aux pénuries de médicaments, pour prévenir les pénuries de médicaments et/ou pour faire face à la gravité, à la durée, et ainsi de suite, des pénuries. Elle ne porte pas sur la disposition en soi.

Je vois que M. Loyst se manifeste. Je ne suis pas sûre si ma question devrait être adressée à M. Loyst ou à M. de Sousa, mais il s'agit d'obtenir des renseignements généraux pour mieux comprendre.

En 2019, selon l'information que j'ai reçue, 10 pénuries de médicaments de niveau 3 avaient été enregistrées. Pour ceux qui ne le savent pas, le niveau 3 est la catégorie la plus élevée, la plus dangereuse et la plus urgente. Or, au cours de la dernière année, il y a eu 45 incidents de ce genre.

Pourriez-vous nous donner des renseignements généraux sur la nature des médicaments qui ont fait l'objet de pénuries, sur la façon dont on y a remédié et sur la cause de ces pénuries? Il semble que la demande de certains médicaments ait été de trois à quatre fois plus élevée que la normale, ce qui a donné lieu à une concurrence pour des approvisionnements limités en médicaments. C'est l'une des catégories.

Y a-t-il aussi une catégorie qui concerne les problèmes ou les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement? Pourriez-vous nous donner des renseignements généraux à ce sujet?

M. Loyst : Je vous remercie de la question. Je pense que si nous examinons le contexte de la dernière année, la pandémie a eu un impact assez important sur un certain nombre de facteurs qui causent ou exacerbent les pénuries de médicaments.

Au début de la pandémie, nous avons été témoins d'importantes perturbations de la chaîne d'approvisionnement par suite de fermetures d'usines dans des pays d'où nous recevions beaucoup de médicaments ou d'ingrédients pharmaceutiques actifs et d'éléments des médicaments, par exemple, en Inde. Certains autres pays ont imposé des restrictions à l'exportation qui ont restreint la distribution des médicaments.

Le transport a également été perturbé lorsque les vols intérieurs ont été interrompus. Bien des gens ne savent peut-être pas qu'une énorme quantité de marchandises sont acheminées par des vols intérieurs, et il se peut que vos médicaments se trouvent parmi ces marchandises.

Donc, la logistique du transport, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la restriction de l'accès aux médicaments ont constitué des problèmes importants au début, ce qui a donné lieu à certaines pénuries.

With regard to higher demand, as you point out, senator, when we saw early hospitalizations as a result of COVID, there are particular drugs used to treat patients with severe symptoms of COVID-19, for example, sedatives, painkillers and things of that nature. When you're going to be intubated, which many patients in the first wave had to be, you need to be sedated. We saw runs on drugs like propofol and other sedatives that were used in these procedures. It was not only here in Canada; this was experienced similarly across the globe. Conditions were such that you were seeing demand rise across the world, so finding these drugs was a bit difficult.

As to what causes shortages normally, there are a variety of things. You can have manufacturing issues that result in drug shortages. When you look at Hurricane Maria in 2017, there were a few drug manufacturing plants in Puerto Rico that went down for a number of months.

Right now we're seeing many of the big drug companies focusing their priorities on certain drugs, or potentially vaccines, where they may de-prioritize other drugs, which causes a reduction in their market availability. So there are a number of things in place.

In terms of what we've done to manage this, I did mention exceptional importation as an example early on, where we've brought in drugs from other jurisdictions that are approved and have the same standards as those used here in Canada that would not otherwise be authorized.

There is a multi-stakeholder approach to managing drug shortages. There is both FPT and international engagement. We engage with the pharmaceutical and health industries and with hospitals to get a sense of the landscape — where there are drugs, where drugs can be moved around and where we can bring in alternate supplies to alleviate some of the pressures that result from the higher levels.

I'm not sure if I've covered every part of your question. If not, please remind me and I'll make sure I hit on some of the points I may have missed.

Senator Lankin: Mr. Loyst, thank you very much. That did cover the background information I was interested in on the shortages. I'm sure there is further detail that the department will be working on to try to ensure prevention of this in the future. But it is, as you indicated, a global issue.

En ce qui concerne l'augmentation de la demande, comme vous l'avez souligné, madame la sénatrice, lorsque nous avons constaté l'augmentation rapide du nombre d'hospitalisations au début de la pandémie, nous avons mis l'accent sur les médicaments qui sont utilisés en particulier pour traiter les patients qui présentent des symptômes graves de la COVID-19, comme des sédatifs, des analgésiques et d'autres médicaments de cette nature. Des patients qui sont intubés, et ils ont été nombreux à l'être au cours de la première vague, doivent être sous sédatif. Nous avons manqué de médicaments comme le propofol et d'autres sédatifs utilisés dans le cadre de ces procédures, et ce, pas seulement ici, au Canada, mais bien partout dans le monde. Comme la demande augmentait partout dans le monde, il est devenu plus difficile de se procurer ces médicaments.

Quant à savoir ce qui cause normalement des pénuries, les explications sont variées. Des problèmes de fabrication peuvent entraîner des pénuries de médicaments. Prenons l'ouragan Maria en 2017. Quelques usines de fabrication de médicaments à Porto Rico ont fermé leurs portes pendant plusieurs mois à ce moment-là.

À l'heure actuelle, bon nombre de grandes sociétés pharmaceutiques concentrent leurs priorités sur certains médicaments, ou peut-être sur les vaccins, et elles peuvent réduire la priorité d'autres médicaments, ce qui réduit leur disponibilité sur le marché. Il y a donc un certain nombre de facteurs en cause.

Quant à ce que nous avons fait pour gérer cette situation, j'ai parlé de la solution de l'importation à titre exceptionnel au début, lorsque nous avons fait venir des médicaments d'autres pays qui sont approuvés et qui satisfont aux mêmes normes que les nôtres au Canada, mais qui ne seraient pas autorisés autrement.

Une approche multipartite peut être adoptée pour gérer les pénuries de médicaments. Il y a un engagement fédéral-provincial-territorial et international. Nous collaborons avec les industries pharmaceutiques et de la santé ainsi qu'avec les hôpitaux pour avoir une idée du paysage — où sont les médicaments, où ils peuvent être déplacés et où nous pouvons trouver d'autres sources d'approvisionnement pour atténuer certaines des pressions qui découlent des besoins accrus.

Je ne suis pas sûr d'avoir répondu à toutes vos questions. Si ce n'est pas le cas, veuillez me le rappeler, et je vais m'assurer d'aborder certains points que j'ai peut-être omis.

La sénatrice Lankin : Merci beaucoup monsieur Loyst. Cela couvrirait les renseignements généraux qui m'intéressaient au sujet des pénuries. Je suis sûre que le ministère travaillera à d'autres aspects pour essayer de prévenir de telles situations à l'avenir. Mais, comme vous l'avez dit, c'est un problème mondial.

Let me come to the other side. You talked about the program of importations. We have also seen the Minister of Health put in place a regulatory provision. This particular regime, which was first passed in March of last year under the COVID-19 Emergency Response Act, has now run out with the sunset clause, and now this is being brought back retroactive to that sunset clause date.

About a month after the United States put in place a program to allow pharmacies and others in a state program to bulk import drugs from other countries — Canada, for example — the Minister of Health put in a regulation that would allow Canada to prevent that if it was in danger of creating or worsening a shortage, in a severe manner, for necessary and important pharmaceuticals.

My understanding from when I was briefed is that this power has not had to be used. While I realize GAC, Global Affairs Canada, will be involved in the broad answer to this, I'm interested in the discussions, through the embassy, with the United States, our partners on this. This provision was brought in by the U.S. prior to the change in administration.

Has there been a change in the intent of the States in terms of using this? How many of our allies and state partners around the world have put in place provisions like this and seek to import to theirs, export from ours, bulk amounts of drugs?

Mr. Loyst: To my knowledge, senator, the U.S. is the only jurisdiction that has put in place a program of this nature. We haven't seen it in other jurisdictions around the world.

With regard to whether there's been a change, pre- or post-administration, in the United States, the answer is no. The program is still on the books. The regulation is in place in the U.S.

We have been following this closely with our colleagues at the embassy in Washington and at the consulates across the United States. There are now a number of proposals before the Department of Health and Human Services. One of the steps along the way is that states have to put forward proposals that the Department of Health and Human Services would have to approve before they could undertake an attempt to import drugs in bulk from Canada, and those are drugs that would normally be intended for the Canadian market.

As you point out, on November 27, the Minister of Health did put in place an interim measure that would prevent the export of prescription drugs intended for the Canadian market, should that export cause or exacerbate a shortage here in Canada. It's not limited to the United States. This would be generally. So for any program that might be put in place around the world, this provision would be there. The idea is to safeguard the Canadian

Permettez-moi de passer à l'autre aspect. Vous avez parlé du programme d'importation. La ministre de la Santé a également mis en place une disposition réglementaire. Ce régime particulier, qui a été adopté pour la première fois en mars de l'année dernière en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19, a maintenant pris fin en vertu de la disposition de temporarisation, et on le ramène maintenant rétroactivement à la date de cette disposition.

Environ un mois après que les États-Unis ont mis en place un programme permettant aux pharmacies et à d'autres intervenants d'un programme d'État d'importer en grande quantité des médicaments d'autres pays — comme le Canada, par exemple —, la ministre de la Santé a pris un règlement qui accordait au Canada le pouvoir de faire obstacle à ces importations si elles risquent de créer ou d'exacerber une grave pénurie de produits pharmaceutiques nécessaires et importants.

D'après l'information qui m'a été communiquée, ce pouvoir n'a pas eu à être utilisé. Même si je sais qu'Affaires mondiales Canada aura son mot à dire à ce sujet, je m'intéresse aux pourparlers, par l'entremise de l'ambassade, avec les États-Unis, nos partenaires dans ce dossier. Cette disposition a été adoptée par les États-Unis avant le changement d'administration.

Y a-t-il eu un changement dans l'intention des États-Unis de recourir à cette disposition? Combien de nos alliés et de nos États partenaires partout dans le monde ont mis en place des dispositions comme celle-ci et cherchent à importer chez eux des quantités massives de nos médicaments?

M. Loyst : À ma connaissance, madame la sénatrice, les États-Unis sont le seul pays à avoir mis en place un programme de cette nature. Nous n'avons pas vu cela ailleurs dans le monde.

Quant à savoir s'il y a eu un changement, avec la nouvelle administration, aux États-Unis, la réponse est non. Le programme est toujours en vigueur. La réglementation est en place aux États-Unis.

Nous suivons la situation de près avec nos collègues de l'ambassade à Washington et des consulats des États-Unis. Le département de la Santé et des Services sociaux des États-Unis est maintenant saisi d'un certain nombre de propositions. L'une des étapes du processus consiste pour les États à présenter des propositions que le département doit approuver avant qu'ils puissent importer en grande quantité des médicaments du Canada, et ce sont des médicaments qui seraient normalement destinés au marché canadien.

Comme vous l'avez souligné, le 27 novembre, la ministre de la Santé a mis en place une mesure provisoire qui empêcherait l'exportation de médicaments d'ordonnance destinés au marché canadien, si cette exportation risque de causer ou d'exacerber une pénurie ici, au Canada. Cette mesure ne se limite pas aux États-Unis, puisqu'elle est d'application générale. Donc, pour tout programme qui pourrait être mis en place dans le monde,

drug supply and ensure that Canadians have access to the drugs they need and that they're not subject to additional pressures on drugs here in Canada from programs such as this.

With regard to the Canadian position, we've made it clear. In terms of the regulatory process that was undertaken in the U.S., Canada did provide comments where it indicated that it would oppose any type of program that would put in danger the health of Canadians and, in particular, the drug supply of Canada. That hasn't changed over the course of time.

The Chair: Thank you, Senator Lankin.

In the second round, the chair will recognize Senator Marshall, to be followed by Senator Ringuette, who is replacing Senator Forest.

Senator Marshall: I want to go back to the response that Finance and the Canada Revenue Agency gave Senator Smith with regard to the rental program. The amendment is going to allow the government to reimburse business owners for their rent before it's actually paid.

Did I understand from the response that payments are already being made to businesses to pay their rent in advance, before the legislation is approved? Could somebody from Finance or the Canada Revenue Agency clarify that for me, please?

Mr. Hewlett: Thank you for the question. Yes, we are administering that draft legislation on the basis that it is proposed. When applicants apply for their rent subsidy, they file an attestation that they will pay their rent within 60 days of receiving the subsidy, which is also a requirement of the legislation. Should they fail to do that, then they won't be eligible for the subsidy.

Senator Marshall: Are you saying the payments are already being made?

Mr. Hewlett: Yes.

Senator Marshall: Before parliamentary approval of the bill?

Mr. Hewlett: The legislation is in place for the rent subsidy and it has passed. This particular amendment allows applicants to apply for the subsidy before they have paid it but when the amount is due, provided they pay it within 60 days after receiving the rent subsidy.

Senator Marshall: Aren't you assuming the bill is going to be passed? If you're already making those payments to businesses in advance, thinking that the bill is going to be

cette disposition nous protège. Il s'agit de protéger l'approvisionnement en médicaments au Canada et de veiller à ce que les Canadiens aient accès aux médicaments dont ils ont besoin et à ce qu'ils ne soient pas soumis à des pressions supplémentaires sur les médicaments ici, au Canada, en raison de programmes d'importation comme celui-ci.

En ce qui concerne la position du Canada, nous l'avons exposée clairement. Pour ce qui est du processus de réglementation qui a été lancé aux États-Unis, le Canada a indiqué qu'il s'opposerait à tout type de programme qui mettrait en danger la santé des Canadiens et, en particulier, l'approvisionnement en médicaments du Canada. Cela n'a pas changé au fil du temps.

Le président : Merci, madame la sénatrice Lankin.

Au deuxième tour, le président donnera la parole à la sénatrice Marshall, suivie de la sénatrice Ringuette, qui remplace le sénateur Forest.

La sénatrice Marshall : J'aimerais revenir à la réponse que le ministère des Finances et l'Agence du revenu du Canada ont donnée au sénateur Smith au sujet de la subvention pour le loyer. L'amendement permettra au gouvernement de rembourser le loyer des propriétaires d'entreprise avant qu'il soit payé.

Est-ce que j'ai bien compris que des paiements sont déjà versés aux entreprises pour payer leur loyer à l'avance, avant que la loi ne soit approuvée? Quelqu'un du ministère des Finances ou de l'Agence du revenu du Canada pourrait-il m'éclairer à ce sujet, s'il vous plaît?

M. Hewlett : Je vous remercie de la question. Oui, nous administrons cet avant-projet de loi en fonction de ce qui est proposé. Lorsque les demandeurs présentent une demande de subvention pour le loyer, ils déposent une attestation confirmant qu'ils paieront leur loyer dans les 60 jours suivant la réception de la subvention, ce qui est également une exigence de la loi. S'ils ne le font pas, ils n'auront pas droit à la subvention.

La sénatrice Marshall : Vous dites que les paiements sont déjà en train de se faire?

M. Hewlett : Oui.

La sénatrice Marshall : Avant l'approbation du projet de loi par le Parlement?

M. Hewlett : Le projet de loi concernant la subvention pour le loyer a été adopté. L'amendement en question permet de demander la subvention à l'avance lorsque le montant est dû, à condition que le demandeur paie le loyer dans les 60 jours suivant la réception de la subvention.

La sénatrice Marshall : N'est-ce pas tenir pour acquis que le projet de loi sera adopté? Si vous faites déjà ces paiements à l'avance aux entreprises, en pensant que le projet de loi sera

approved, aren't you getting ahead of yourself? I don't understand. The whole purpose of this is for the government to get parliamentary approval of its spending, but you're telling us now that those advance payments are going out to businesses before the bill has received parliamentary approval.

Mr. Hewlett: Thank you for the follow-up. As I noted, the base legislation authorizing payment for the rent subsidy is enacted.

Senator Marshall: Yes, but this makes provision for it to be paid in advance. I mean, if you're already doing it, what do you need us to approve this for? Why bother? You're already doing it.

Mr. Hewlett: I understand your question and concern, but as I noted, it is a common practice when it comes to tax legislation to administer the legislation in draft form. It provides for ease of administration, and it reduces compliance burden on taxpayers. It is consistent with the agency's long-standing policy.

Senator Marshall: But you don't have parliamentary approval to do it. That's the point. We just heard Mr. Moreau respond to Senator Dagenais about the limit of the borrowing. He's saying, yes, but just remember this is a limit for the borrowing. This is not spending approval and spending. Everything that the government spends, you have to go back and check for parliamentary approval. Based on what you're telling me, you're making payments without the proper parliamentary approval. I'm wondering why we are bothering. We don't need to approve this section of the bill because you're already doing it.

Mr. Hewlett: I note your point. Thank you.

Senator Marshall: It's terrible. I still have another question about it. How do you ensure that the payments are actually used for the intended purpose? You're making the advance payments — and I guess it's like an honour system — but is the government going to go back and make sure that these payments were actually made for the intended purpose?

Mr. Hewlett: The agency does have prepayment verification procedures in place. Following payment, it has audit processes in place where it will verify payments under the rent subsidy program, like all programs administered by the agency, on a risk basis after analyzing particular claims.

Senator Marshall: Okay. Thank you. On the student loans, would you know how this is going to be reported in the public accounts? Is the interest going to be applied to student loans and

approuvé, n'êtes-vous pas en train de mettre la charrue avant les bœufs? Je ne comprends pas. Le but de tout cela est que le gouvernement obtienne l'approbation du Parlement pour ses dépenses, mais voilà que vous nous dites que ces paiements sont versés aux entreprises à l'avance, avant que le projet de loi n'ait reçu l'approbation du Parlement.

M. Hewlett : Merci pour le suivi. Comme je l'ai mentionné, la loi fondamentale autorisant le paiement de la subvention pour le loyer a été promulguée.

La sénatrice Marshall : Oui, mais nous avons ici une disposition pour que ce soit payé à l'avance. Je veux dire, si vous le faites déjà, pourquoi avez-vous besoin que nous l'approuvions? Pourquoi nous donner la peine, puisque vous le faites déjà?

M. Hewlett : Je comprends votre question et votre préoccupation, mais comme je l'ai dit, lorsqu'il s'agit de lois fiscales, c'est pratique courante d'en administrer la version préliminaire, l'avant-projet de loi. Cela en facilite l'administration et réduit le fardeau de la conformité pour le contribuable. C'est conforme à la politique de longue date de l'agence.

La sénatrice Marshall : Mais vous n'avez pas l'approbation du Parlement pour le faire. C'est là où je veux en venir. Nous venons d'entendre M. Moreau répondre au sénateur Dagenais au sujet du plafond limitant l'emprunt. Il dit oui, mais n'oubliez pas qu'il s'agit d'une limite pour les emprunts. Il ne s'agit pas d'approbation et de dépenses. Tout ce que le gouvernement dépense doit être vérifié et approuvé par le Parlement. D'après ce que vous me dites, vous faites des paiements sans l'approbation du Parlement qui s'impose. Je me demande pourquoi nous nous donnerions la peine d'approuver cet article du projet de loi, puisque vous avez pris les devants.

M. Hewlett : Je prends note de votre remarque. Merci.

La sénatrice Marshall : C'est affreux. J'ai encore une autre question à ce sujet. Comment vous assurez-vous que les paiements sont réellement utilisés aux fins prévues? Vous faites les paiements à l'avance — et je suppose que vous croyez les gens sur parole —, mais le gouvernement va-t-il revenir en arrière et s'assurer que ces paiements ont bel et bien été faits aux fins prévues?

M. Hewlett : L'agence a mis en place des procédures de vérification des paiements effectués à l'avance dans le cadre du programme de subvention pour le loyer, à l'instar de ce qui se fait pour tous les programmes administrés par l'agence, et ce, en fonction du risque et après avoir analysé des demandes concrètes.

La sénatrice Marshall : D'accord. Merci. Quant aux prêts étudiants, savez-vous comment cela sera déclaré dans les comptes publics? L'intérêt va-t-il s'appliquer aux prêts étudiants

then we will see the writeoff of the amount that's approved by this legislation, or will the interest never be recorded? It just won't be recorded.

Mr. Rahman: Thank you, senator. Part of it is that the interest that government pays on these loans, that is primarily paid through the Consolidated Revenue Fund and overall government borrowing, so it's difficult to separate this part of interest. For example, you referred to writeoffs. You will see a slightly lower writeoff; the interest part of it for the accounts that will be written off.

Senator Marshall: Okay. That's very helpful. Thank you very much.

The next one is for the representative from the Western Economic Diversification Canada. Will there be any follow-up done on the loans? Are these loans or are they outright grants? Will there be a follow-up carried out after? Any auditing procedures, evaluations, things of that nature?

Ms. Motzney: Thank you for the question, senator. Because these are loans until December 31, 2022, the process is that there will be a mid-term report provided by applicants and then a final follow-up during the repayment process. In order to process the repayment, discuss with the client and get the money repaid, there will definitely be a follow-up done there. As a federal government program, there will be an evaluation of the program upon its completion. I would imagine there will certainly be audits done on these programs as well.

Senator Marshall: Okay. Will this show up as statutory or voted?

Ms. Motzney: Some of the funding was statutory and some of it has been voted, so it will be a mix of both, but clearly indicated.

Senator Marshall: Okay. Thank you.

To follow up on Senator Pate's question on the CERB money, is the \$500 million just for outstanding applicants? I wasn't quite clear. Is there something in there for forgiveness of payments that were made in error, or are these all new payments for processing?

Mr. Côté: The money for CERB is just for processing payments.

Senator Marshall: Okay, so there's nothing there to forgive. No forgiveness there.

Mr. Côté: No, this isn't forgiveness. The way CERB worked, it ended on October 2, but you could apply retroactively until December 2. This extension of funding is to pay for those additional payments.

et nous verrons ensuite la radiation du montant approuvé par cette loi, ou les intérêts ne seront jamais enregistrés? Ce ne sera tout simplement pas enregistré.

M. Rahman : Merci, sénatrice. C'est en partie parce que les intérêts que le gouvernement paie sur ces prêts, qui sont payés principalement sur le Trésor et l'ensemble des emprunts du gouvernement, il est donc difficile de séparer cette partie des intérêts. Par exemple, vous avez parlé d'amortissement. Vous verrez un amortissement légèrement inférieur, ce qui correspond à la partie des intérêts pour les comptes qui seront radiés.

La sénatrice Marshall : D'accord. C'est très utile. Merci beaucoup.

La prochaine question s'adresse à la représentante de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada. Y aura-t-il un suivi des prêts? S'agit-il de prêts ou carrément de subventions? Y aura-t-il un contrôle par la suite? Y a-t-il des procédures de vérification, d'évaluation, des mesures de ce genre?

Mme Motzney : Je vous remercie de votre question, sénatrice. Comme il s'agit de prêts jusqu'au 31 décembre 2022, le processus prévoit un rapport que les demandeurs doivent fournir à mi-parcours et un contrôle final pendant le processus de remboursement. Il y aura certainement un suivi pour les besoins de remboursement et les discussions connexes avec le client. Comme il s'agit d'un programme du gouvernement fédéral, il y aura une évaluation une fois qu'il aura pris fin. J'imagine que ces programmes feront également l'objet de vérifications.

La sénatrice Marshall : D'accord. Cela figurera-t-il dans les dépenses législatives ou les crédits votés?

Mme Motzney : Une partie du financement était prévue par la loi et une partie a été votée, il y aura donc un mélange des deux, mais ce sera clairement indiqué.

La sénatrice Marshall : D'accord. Merci.

Pour reprendre la question de la sénatrice Pate au sujet de l'argent de la Prestation canadienne d'urgence, les 500 millions de dollars sont-ils exclusivement destinés aux demandeurs en attente? Je n'ai pas très bien compris. Cette somme comprend-elle de quoi pardonner les paiements faits par erreur, ou s'agit-il seulement de nouveaux paiements à faire?

M. Côté : L'argent pour la Prestation canadienne d'urgence est exclusivement destiné au traitement des paiements.

La sénatrice Marshall : D'accord, il n'y a donc rien à pardonner. Il n'est pas question de pardon.

M. Côté : Non, ce n'est pas un pardon. La Prestation canadienne d'urgence a pris fin le 2 octobre, mais on pouvait faire une demande rétroactive jusqu'au 2 décembre. Cette prolongation a été prévue pour pouvoir verser ces paiements supplémentaires.

Senator Marshall: Okay. On the borrowing, Mr. Moreau, right now the Bank of Canada is buying some of the government's bonds, and because of the magnitude of the increase in the borrowing limit, are you able to tell us anything about whether the Bank of Canada will be continuing to purchase this debt?

[Technical Difficulties] — continue on with \$3 billion a week, I think. Could you answer that? Also, give us some idea of who is buying the bonds if it's not the Bank of Canada.

Mr. Moreau: Thank you for your question.

The bank announced yesterday that it will reduce the quantitative easing program. This is a program where it has been buying government debt to the extent of \$4 billion a week since the beginning of the crisis. Now it is tapering; it is going to \$3 billion a week moving ahead. This is a signal that the bank will continue to reduce its buying as the economy will recover. So right now, it announced it will continue to focus on the long end, buying \$3 billion a week in the market.

So far since the beginning of the crisis, the bank has bought something around \$240 billion of our debt, and overall, the Bank of Canada holds about 35% of the debt in circulation from the government. Who else buys our debt? When you look at the composition, foreign buyers represent about 20%. Otherwise, it's institutional investors, pension funds or Canadians through their mutual funds. Basically, the debt is mostly 80% held by Canadians and 20% held by foreigners.

Senator Marshall: Thank you. That's very helpful.

Am I out of time now?

The Chair: Yes, you are, Senator Marshall. Thank you.

Before I recognize Senator Ringuette, I have a question for Mr. Hewlett. As I was listening to the questions from Senator Marshall, you said that when we look at — the question was on parliamentary approval — that you would note “the point.” I would ask you for clarity: What do you mean by you saying, “you would note the point”? Would you bring this to the attention of the proper deputy minister?

Mr. Hewlett: Yes, we will. As I noted in my earlier responses, it has been a long-standing agency practice to administer certain types of draft legislation like this before enactment, because it provides ease of administration and it facilitates compliance. But I will note the senator's disagreement with the agency's practice, and I'll be sure to inform our deputy minister of such.

La sénatrice Marshall : D'accord. Au sujet des emprunts, monsieur Moreau, la Banque du Canada est en train d'acheter une partie des obligations du gouvernement, mais pouvez-vous nous dire si elle continuera d'acheter cette dette compte tenu de l'élargissement très étendu du plafond d'emprunt?

[Difficultés techniques] — continuer avec 3 milliards de dollars par semaine, je crois. Pourriez-vous répondre à cette question? Vous pourriez également nous donner une idée de qui achète les obligations si ce n'est pas la Banque du Canada.

M. Moreau : Je vous remercie de votre question.

La Banque a annoncé hier qu'elle réduirait le programme d'assouplissement quantitatif. Il s'agit d'un programme qui a permis d'acheter la dette du gouvernement à hauteur de 4 milliards de dollars par semaine depuis le début de la crise. Ce chiffre est en train de diminuer et devra reculer à 3 milliards par semaine. C'est un signe que la banque continuera de réduire ses achats à mesure que l'économie se redressera. Pour le moment, elle a annoncé qu'elle continuera de viser le long terme, en achetant pour 3 milliards de dollars par semaine sur le marché.

Jusqu'à maintenant, depuis le début de la crise, la Banque du Canada a acheté environ 240 milliards de dollars de notre dette et, dans l'ensemble, elle détient environ 35 % de la dette en circulation du gouvernement. Qui d'autre achète notre dette? Si vous regardez sa composition, les acheteurs étrangers représentent environ 20 %. Autrement, ce sont les investisseurs institutionnels, les fonds de pension ou les Canadiens par l'entremise de leurs fonds mutuels. La dette est essentiellement détenue à 80 % par des Canadiens et à 20 % par des étrangers.

La sénatrice Marshall : Merci. C'est très utile.

Mon temps est-il écoulé?

Le président : Oui, sénatrice Marshall. Merci.

Avant de donner la parole à la sénatrice Ringuette, j'ai une question pour M. Hewlett. Pendant que j'écoutais les questions de la sénatrice Marshall, pour celle qui portait sur l'approbation du Parlement, vous avez dit que vous preniez note de la « remarque ». Je vous demande de préciser : qu'entendez-vous par « prendre note de la remarque »? Comptez-vous la porter à l'attention du sous-ministre compétent?

M. Hewlett : Oui, nous le ferons. Comme je l'ai mentionné dans mes réponses précédentes, l'agence a l'habitude depuis longtemps d'administrer certains types d'avant-projets de loi comme celui-ci avant leur adoption, car cela simplifie les choses côté administration et conformité. Mais je prends note du fait que la sénatrice n'est pas d'accord avec la pratique de l'agence, et je m'assurerai d'en informer notre sous-ministre.

The Chair: Could your deputy minister bring it to attention before April 28, as we're moving to table a report in the Senate of Canada? Is it possible that we could have a legal opinion for what you're doing versus parliamentary approval and just taking a note?

Mr. Hewlett: I will take it back.

The Chair: You will take it back, okay.

Mr. Hewlett: I can't promise there will be a legal opinion forthcoming within that time frame, but I'll take the concern and the request back.

The Chair: Thank you, Mr. Hewlett.

Senator Ringuette, thank you. You're replacing Senator Forest. The floor is yours.

[Translation]

Senator Ringuette: It's always a pleasure. Being here brings back memories of some good years.

[English]

We've been talking about the expenses for that period of time. However, I believe that we need to also have a look at the other side of the ledger, in regard to the revenue side of the ledger, to better understand what is happening in the economy to justify these expenses.

So are you able to provide us with the income tax, the excise tax and the GST that was expected but that never materialized in the federal coffers for that period of time?

[Translation]

Mr. Moreau: Perhaps I can attempt to answer the question, but sadly I don't have the expertise to do it. Your question is truly what we call [Technical difficulties] so what we expected before the crisis and what we realized during the crisis. The tax policy people at the Department of Finance Canada would really be able to answer the question. I suggest that you send the question to them in writing and they can respond within the required time limit.

The Chair: To whom should we send the question directly?

Mr. Moreau: It can be sent to the Assistant Deputy Minister, Nick Leswick, in the Economic and Fiscal Policy Branch.

The Chair: Thank you.

Le président : Votre sous-ministre pourrait-il nous faire signe avant le 28 avril, date où nous comptons déposer un rapport au Sénat du Canada? Serait-il possible d'obtenir un avis juridique sur ce que vous faites, par opposition à l'obtention de l'approbation du Parlement, plutôt que de vous contenter d'en prendre note?

M. Hewlett : J'en toucherai un mot.

Le président : Vous en toucherez un mot. C'est bon.

M. Hewlett : Je ne peux pas promettre qu'un avis juridique sera rendu dans ce délai, mais je vais transmettre la préoccupation et la demande.

Le président : Merci, monsieur Hewlett.

Sénatrice Ringuette, merci. Vous remplacez le sénateur Forest. Vous avez la parole.

[Français]

La sénatrice Ringuette : C'est toujours un plaisir. Ma présence ici me rappelle de bonnes années.

[Traduction]

Nous avons parlé des dépenses pour cette période. Cependant, je crois que nous devons aussi examiner l'autre côté du grand livre, celui des recettes, pour mieux comprendre le bien-fondé de ces dépenses dans la conjoncture économique actuelle.

Donc êtes-vous en mesure de nous fournir l'impôt sur le revenu, la taxe d'accise et la TPS qui étaient prévus, mais qui ne se sont jamais matérialisés dans les coffres fédéraux pendant cette période?

[Français]

M. Moreau : Je peux peut-être essayer de répondre à la question, mais je n'ai malheureusement pas l'expertise pour le faire. Votre question est vraiment ce qu'on appelle [Difficultés techniques] donc ce qu'on anticipait avant la crise et ce qu'on a réalisé pendant la crise. Ce sont plutôt les gens de la politique fiscale au ministère des Finances Canada qui pourraient répondre à votre question. Je suggère de communiquer la question par écrit et on pourrait vous répondre dans les délais prescrits.

Le président : À qui devrait-on envoyer la question directement?

M. Moreau : On pourrait l'envoyer au sous-ministre adjoint, Nicolas Leswick, dans le groupe de la prévision économique et fiscale.

Le président : Merci.

Senator Ringuette: Those data were nowhere to be found in the budget presented to Canadians on Monday. It does contain data on anticipated revenue for 2021 and they are expecting increases, but we don't know in relation to what. I feel we need to have that picture to really understand the economic situation. Thank you very much.

[English]

My other question is with regard to clarification of previous questions. The first one is with regard to a question that was asked by Senator Forest in regard to dividends paid by corporations that received financial help through the different COVID programs. He was talking about dividends paid to shareholders, but my understanding is that it was stated by the federal government that businesses whose executives had paid themselves performance bonuses for that period of time, those bonuses would be clawed back from any kind of federal subsidy through these COVID programs. So, could you please clarify, because that is very important; it's a major difference.

[Translation]

Mr. Moreau: I don't believe that question is for me. I believe Ms. Lavoie turned on her camera. Could she answer the question?

[English]

Ms. Lavoie: In the budget that was tabled on Monday, the government announced that for corporations that will claim the subsidy from June to the expected date of the program — end of September — that for these corporations, if they are increasing the salaries of their top executives — and so in the current fiscal year, compared to 2019 — they may have to repay this increase if they have received wage subsidy payments.

Senator Ringuette: Okay. That's exactly my understanding. So it has nothing to do with the increase of dividends to shareholders, it's not included in the overall assessment of that subsidy.

Ms. Lavoie: What the government announced was related to the compensation of top executives.

Senator Ringuette: Okay.

My other clarification is in regard to health and the exportation of drugs. I have always understood, mostly in regard to our U.S. export, that we were talking about generic drugs that were made in Canada. Now, am I wrong in that assessment? Can you clarify, please?

Mr. de Sousa: Thank you for the question, senator. I believe Greg Loyst would be best positioned to answer that question.

La sénatrice Ringuette : Dans le budget qui a été présenté à la population lundi, on ne retrouve aucunement ces données. On voit des données sur le plan des revenus anticipés pour 2021 et on anticipe des augmentations, mais on ne sait pas par rapport à quoi. Je crois qu'on se doit d'avoir ce portrait-là pour vraiment comprendre la situation économique. Merci beaucoup.

[Traduction]

Mon autre question vise à éclaircir les précédentes. La première est celle que le sénateur Forest a posée au sujet des dividendes versés par les sociétés qui ont reçu une aide financière dans le cadre des différents programmes liés à la COVID. Il parlait des dividendes versés aux actionnaires, mais je crois comprendre que le gouvernement fédéral a fait savoir que les primes au rendement que les cadres se sont versées au cours de cette période seraient récupérées de toute subvention fédérale liée à la COVID. Pourriez-vous donc préciser, s'il vous plaît, car c'est très important? C'est une grosse différence.

[Français]

M. Moreau : Je ne crois pas que cette question s'adresse à moi. Je crois que Mme Lavoie a ouvert sa caméra. Pourrait-elle répondre à la question?

[Traduction]

Mme Lavoie : Dans le budget qui a été déposé lundi, le gouvernement a annoncé que les sociétés qui demanderont la subvention entre juin et la date prévue du programme — fin septembre — et qui auront augmenté les salaires de leurs cadres supérieurs — pour l'exercice en cours par rapport à 2019 — pourraient devoir rembourser l'équivalent de cette augmentation si elles ont reçu des paiements au titre d'une subvention salariale.

La sénatrice Ringuette : D'accord. C'est exactement ce que j'ai compris. Rien à voir donc avec l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires, qui n'est pas incluse dans l'évaluation globale de cette subvention.

Mme Lavoie : Ce que le gouvernement a annoncé concernait la rémunération des cadres supérieurs.

La sénatrice Ringuette : D'accord.

Mon autre précision concerne la santé et l'exportation de médicaments. J'ai toujours cru comprendre, surtout en ce qui concerne nos exportations aux États-Unis, que nous parlions de médicaments génériques fabriqués au Canada. Est-ce que je me trompe? Pourriez-vous préciser, s'il vous plaît?

M. de Sousa : Je vous remercie de votre question, sénatrice. Je crois que Greg Loyst serait le mieux placé pour y répondre.

Mr. Loyst: With regard to the type of drugs that are exported, the provision in the act that's being amended here relates to the measures of oversight that would be put on drugs manufactured for export, whether they be generic brand or whatever they are. It really is just about making those drugs subject to regulation. Right now, they are subject to specific things set out at the level of the act. What we would look to do with this regulatory-making authority is make regulations that would prescribe certain oversight measures around safety and quality that would apply to drugs for export — those drugs manufactured solely for consumption or sale outside of Canada. I don't know if that answers your question, but that's how this provision is going to work.

Senator Ringuette: Okay. Well it kind of clarifies. I have a general comment in regard to all the different issues that have been brought. I'm a firm believer that we need to have clear, measurable and transparent objectives in order to identify the measure of success of a given program. In that vein, I certainly reinforce Senators Pate's and Senator Duncan's requests in regard to evaluation.

The Chair: As we look at the time frame that we have in the balance for this meeting, I would like to name the other senators that will be recognized. Senator Boehm?

Senator Boehm: I apologize for being away from the meeting. I received my vaccination and I'm now a Moderna man.

I wanted to pick up on a number of points — I suspect most have been asked — and Senator Marshall just asked the question I had on bond purchase. But I have another one, and chair, please stop me if this has already been asked. This is for whoever wants to take it from Health Canada.

It's in regard to item 5 in the payment limits schedule for the requisition of the Minister of Health relating to isolation sites. I am wondering, given all the controversy about quarantine and hotels and all of this, if someone could tell us more about the funding that is allocated to the mandatory hotel quarantine, and for what it is paying, given that the idea behind this policy is that travellers bear the cost and that taxpayer money not be used. Or is the isolation site funding for those who test positive and have to go somewhere? If I could have some clarity on that, I would be grateful.

Mr. de Sousa: Thank you for the question, senator. I'll start by clarifying. That item that we see, which is labelled "Medical research, countermeasures, vaccine funding and development," is a holdover from the item that was included in Bill C-4 last year. This amount that we're seeing here today, for Health Canada, is

M. Loyst : En ce qui concerne le type de médicaments qui sont exportés, la disposition de la loi qui est modifiée ici porte sur les mesures de surveillance qui seraient appliquées aux médicaments fabriqués pour l'exportation, qu'il s'agisse de médicaments génériques ou de marque. Il s'agit simplement d'assujettir ces médicaments à la réglementation. À l'heure actuelle, ils sont régis par des dispositions précises de la loi. Ce que nous chercherions à faire avec ce pouvoir de réglementation, c'est de prendre des règlements qui prescriraient certaines mesures de surveillance de l'innocuité et de la qualité qui s'appliqueraient exclusivement aux médicaments destinés à l'exportation, c'est-à-dire à ceux qui sont expressément fabriqués pour être consommés ou vendus à l'étranger. Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais c'est ainsi que cette disposition va fonctionner.

La sénatrice Ringuette : D'accord. Eh bien, c'est un peu plus clair. J'ai une observation générale à faire au sujet de toutes les questions qui ont été soulevées. Je crois fermement que nous avons besoin d'objectifs clairs, mesurables et transparents pour pouvoir mesurer le succès d'un programme donné. Dans le même ordre d'idées, j'appuie les demandes des sénatrices Pate et Duncan à l'égard de l'évaluation.

Le président : Compte tenu du temps qu'il nous reste pour cette séance, j'aimerais nommer les autres sénateurs qui auront la parole. Sénateur Boehm?

Le sénateur Boehm : Je m'excuse d'avoir été absent de la réunion. J'ai reçu mon vaccin et je suis désormais un homme Moderna.

Je voulais revenir sur un certain nombre de points — je crois que la plupart ont été abordés — et la sénatrice Marshall vient de poser la question que j'avais au sujet de l'achat d'obligations, mais j'en ai une autre et, monsieur le président, n'hésitez pas à m'interrompre si elle a déjà été posée. Elle s'adresse à quiconque voudra y répondre parmi les représentants de Santé Canada.

Elle concerne l'article 5 de l'annexe portant sur le plafond pour les sommes payées à la demande de la ministre de la Santé pour les centres d'isolement. Compte tenu de toute la controverse qui entoure la quarantaine, les hôtels et tout le reste, je me demande si quelqu'un pourrait nous en dire davantage sur le financement qui est alloué à la mise en quarantaine obligatoire dans les hôtels et sur ce que cela coûte, car cette politique est censée faire en sorte que les voyageurs en assument le coût et non pas le contribuable. Le financement du centre d'isolement est-il destiné aux personnes qui doivent se rendre quelque part à l'issue d'un test positif? Si vous pouviez me donner des précisions à ce sujet, je vous en saurais gré.

M. de Sousa : Je vous remercie de votre question, sénateur. Je vais commencer par apporter une précision. L'article que nous voyons, qui porte la mention « Recherche médicale, contre-mesures, financement et développement de vaccins », est un élément qui a été inclus dans le projet de loi C-4 l'an dernier. Le

specific to ensuring that Canadians have access to drugs to treat the symptoms of COVID, so it has nothing to do with — [Technical Difficulties] — but that specific item.

[Technical Difficulties] — the isolation sites are a Public Health Agency issue and I'm not sure that anyone on the call here would be able to answer the question.

Senator Boehm: In fact I had asked the question when we were looking at Bill C-4 as you might recall. But that helps a lot. I wasn't clear, and the clarity helps. Thank you. That's all I have.

Senator Klyne: This question is for Health Canada. I believe Senator Dagenais was asking about Bill C-14 proposing changes to the Food and Drugs Act to increase the minister's powers to request information. I'd like to have a look at this from another angle. Can you please provide this committee with the cost estimates on the increased resources required to implement and support what may be a large increase in the Minister of Health's powers?

Mr. Loyst: Thank you, Mr. Chair. With regard to the increase in burden, it's expected to be minimal. Right now it must be said that we have a good relationship with our regulated entities. A lot of the information is provided voluntarily. We want to continue to work down that path. Our first course would always be to have voluntary submission. There are requirements within the regulations that industry has to comply with, and then when there is additional information, there is usually a voluntary submission.

The type of information the minister would be looking for would be information that would be within the possession of the entity. It's not that we would be causing them to create new information or go and do big research studies or things of this nature. It's information that would normally be held by the entity and then just them providing that information in a timely manner.

This power would be subject to regulation making. There will be a consultation that is undertaken with industry, if this amendment were to pass, when a regulation would come forward, whereupon we would do a full cost-benefit as we do with all regulations that are made in the government.

Senator Klyne: Thank you. Mr. Chair, another question?

The Chair: One please.

montant que nous voyons ici aujourd'hui, pour Santé Canada, répond précisément au besoin de s'assurer que les Canadiens ont accès à des médicaments pour traiter les symptômes de la COVID, et cela n'a donc rien à voir avec — [Difficultés techniques] —, mais cet article précis.

[Difficultés techniques] — les centres d'isolement relèvent de l'Agence de la santé publique et je doute que quiconque ici présent puisse répondre à la question.

Le sénateur Boehm : En fait, vous vous souviendrez peut-être que j'avais posé la question lorsque nous examinions le projet de loi C-4, mais voilà qui aide beaucoup. Ce n'était pas clair pour moi, et la clarté est utile. Merci. C'est tout ce que j'ai à dire.

Le sénateur Klyne : Ma question s'adresse à Santé Canada. Je crois que le sénateur Dagenais a posé une question au sujet du projet de loi C-14 qui propose des modifications à la Loi sur les aliments et drogues afin d'accroître les pouvoirs de la ministre en matière de demande de renseignements. J'aimerais examiner la question sous un autre angle. Pourriez-vous s'il vous plaît fournir au comité une estimation des coûts des ressources supplémentaires nécessaires pour mettre en œuvre et appuyer ce qui pourrait être une augmentation importante des pouvoirs de la ministre de la Santé?

M. Loyst : Merci, monsieur le président. En ce qui concerne l'alourdissement du fardeau, on s'attend à ce qu'il soit minime. À l'heure actuelle, il faut dire que nous avons une bonne relation avec nos entités réglementées. Une grande partie de l'information est fournie volontairement. Nous voulons continuer dans cette voie. Notre premier souci serait de toujours pouvoir compter sur ces informations volontaires. Il y a des exigences dans la réglementation que l'industrie doit respecter, et lorsqu'il y a des renseignements supplémentaires, elle les présente habituellement de manière volontaire.

Le type de renseignements que la ministre chercherait serait de l'information qui serait en la possession de l'entité. Ce n'est pas que nous les obligerions à créer de nouveaux renseignements ou à faire de grandes recherches ou des choses de ce genre. Il s'agit de renseignements qui seraient normalement détenus par l'entité et qui seraient ensuite communiqués en temps opportun.

Ce pouvoir serait assujéti à la réglementation. Il y aura une consultation avec l'industrie, et si cet amendement est adopté, lorsqu'un règlement sera présenté, nous ferons une analyse coûts-avantages exhaustive, comme nous le faisons pour tous les règlements pris par le gouvernement.

Le sénateur Klyne : Merci. Monsieur le président, une autre question?

Le président : Une seule, s'il vous plaît.

Senator Klyne: Okay. I have a question for ESDC. Senator Duncan was inquiring about the student loans and apprentice loans. I want to highlight that the provision in Bill C-14 does not apply to the provincial portion, which will continue to incur loan interest depending on the loan holders' home provinces. Some provinces have interest-free student loans and some have prime plus. Canadians are told education is an investment, yet students typically realize student loan debt averaging between \$15,000 and \$30,000, depending on the level of education being pursued.

Has the federal government discussed with those provinces still charging interest about providing summer leave in interest on student debts? A second question: In the interests of the increased attainment of post-secondary education and skills development, and the government investing in the same, has there been any consideration of offering a prime rate student loan or continuing interest-free loans into the future?

Mr. Rahman: Thank you, senator, for the question. The interest rate for Canada student loans was reduced to prime in 2019. For this year, of course, there will be no interest charged as per this legislation, and the budget announced that would be extended for another year, meaning until March 2023.

Beyond that, interest rates used to be prime plus 2.5%. That was reduced to prime in 2019.

With respect to your first question, we do consult our provincial partners all the time, but as you know, they do have policy authorities on their loans and their student aids. Some of the provinces have done that. Others have not. But that's up to them to decide.

Senator Klyne: Thank you.

Senator Smith: I wanted to follow up with Finance Canada on the Children's Special Allowances Act — Canada Child Benefit. Of course, it provides families with a net income of \$120,000 or less with four payments to \$300, and if you earn more than \$120,000, you will get a smaller amount, which I believe is \$600 a year. My question was quite simple.

Did you consider some form of sliding scale? Imagine that someone who has two children and earns \$115,000 will be getting the same benefit as someone earning \$60,000. Now, imagine somebody earning more than \$120,000; should they even get access to this type of aid or support?

Le sénateur Klyne : D'accord. J'ai une question pour Emploi et Développement social Canada. La sénatrice Duncan a posé des questions au sujet des prêts aux étudiants et des prêts aux apprentis. Je tiens à souligner que la disposition du projet de loi C-14 ne s'applique pas à la partie provinciale, qui continuera de payer des intérêts sur les prêts selon la province d'origine de l'emprunteur. Certaines provinces ont des prêts étudiants sans intérêt et d'autres ont un taux préférentiel majoré. On a beau dire aux Canadiens que l'éducation est un investissement, les étudiants se retrouvent à devoir rembourser des prêts de l'ordre de 15 000 à 30 000 \$ en moyenne, selon le niveau d'études recherché.

Le gouvernement fédéral a-t-il discuté avec les provinces qui continuent à percevoir des intérêts sur les dettes des étudiants de la possibilité de leur donner un peu de répit côté intérêts? Ensuite, dans le souci de promouvoir la scolarisation postsecondaire et le perfectionnement des compétences, et compte tenu de l'investissement du gouvernement dans ce domaine, a-t-on envisagé d'offrir un prêt étudiant à un taux préférentiel ou de continuer à offrir des prêts sans intérêt à l'avenir?

M. Rahman : Merci, sénateur, de votre question. Le taux d'intérêt des prêts d'études canadiens a été ramené au taux préférentiel en 2019. Pour cette année, bien sûr, aucun intérêt ne sera exigé en vertu de cette loi, et selon le budget ce taux rajusté sera prolongé pour une autre année, c'est-à-dire jusqu'en mars 2023.

Sinon, le taux d'intérêt équivalait avant au taux préférentiel plus 2,5 %. Il a été ramené au taux préférentiel en 2019.

Pour répondre à votre première question, nous consultons régulièrement nos partenaires provinciaux, mais comme vous le savez, ceux-ci disposent de pouvoirs en matière de politique sur les prêts et les aides qu'ils accordent aux étudiants. Certaines provinces l'ont fait et d'autres pas. Mais il leur appartient de décider.

Le sénateur Klyne : Merci.

Le sénateur Smith : Je voulais poursuivre avec les gens de Finances Canada au sujet de la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et de l'Allocation canadienne pour enfants. Pour les familles ayant un revenu net de 120 000 \$ ou moins, cette allocation est payée en quatre versements de 300 \$ et, pour celles qui gagnent plus de 120 000 \$, le montant est inférieur, soit 600 \$ par année, je crois. Ma question était très simple.

Avez-vous envisagé d'appliquer une échelle mobile? Imaginons que quelqu'un qui a deux enfants et qui gagne 115 000 \$ reçoive le même avantage que quelqu'un qui gagne 60 000 \$. La personne gagnant plus de 120 000 \$ devrait-elle avoir accès à ce type d'aide ou de soutien?

I'm wondering if you could share with us some of the rationale that went behind this decision. Really, my question is: Wouldn't a sliding scale have made more sense in terms of the equity of the program, point number one, and the cost of the program, point number two?

I see everyone is excited about answering the question, chair.

Ms. Taylor: Thank you, Senator Smith, for the question. Yes, the design of the measure in Bill C-14 involves two levels of support. One would be for those with a net family income above \$120,000 a year, and that's the \$600 that would be available. For those with a net family income below \$120,000 per year, there is the higher amount, which is \$1,200, as you stated.

One other important detail, in terms of the eligibility criteria, is that a family will only be eligible to receive these payments if they're entitled to the Canada Child Benefit. The Canada Child Benefit is an income-tested program where the amount you're entitled to declines as your income increases. The very highest income Canadians will not be receiving this amount essentially. If your income is too high to be receiving the Canada Child Benefit, you will not be receiving the supplementary payment under the design the government has proposed.

I note your point about a gradual decline. In fact, the Canada Child Benefit is designed so that there is a gradual reduction rate as income increases. That's probably the more typical way we would design a program of this nature, but in this case, the government has provided these two amounts. It results in a simple and easy-to-understand structure.

The other thing in play is that it was for the Canada Revenue Agency to administer. They've obviously had a tremendous number of demands put on their plate with respect to administering benefits. Piggybacking on the existing CCB system provides them with a degree of efficiency. This year, they're also going through a transformational IT project. Administrative constraints regarding what was available in short order fed into what was feasible.

I know there are colleagues from the Canada Revenue Agency on the line. I don't want to put you on the spot, but I also don't want to speak for you. If there's anything you want to add, please do.

Hopefully, Senator Smith, that addresses your question.

Senator Smith: I, like most senators, are supportive of what the government has done at this point. However, there is going to be a time when we have to figure out how to continue to manage the best possible way to serve Canadians. My only point was that I think it's important for the various departments to find and

Pourriez-vous nous expliquer certaines des raisons qui ont motivé cette décision. En fait, ma question est la suivante : une échelle mobile n'aurait-elle pas été plus logique pour, d'abord, assurer l'équité du programme et, deuxièmement, pour limiter les coûts du programme?

Je vois que tout le monde est ravi de répondre à la question, monsieur le président.

Mme Taylor : Merci de votre question, sénateur Smith. Oui, le projet de loi C-14 prévoit deux niveaux de soutien. Le premier, de 600 \$, s'adresse à ceux qui ont un revenu familial annuel net supérieur à 120 000 \$. Pour ceux dont le revenu familial annuel net est inférieur à 120 000 \$, le montant est plus élevé comme vous l'avez dit, puisqu'il est de 1 200 \$.

Comme il s'agit des critères d'admissibilité, il est important de mentionner qu'une famille ne sera admissible à ces paiements que si elle a droit à l'Allocation canadienne pour enfants. L'Allocation canadienne pour enfants est un programme fondé sur le revenu et en vertu duquel le montant auquel vous avez droit diminue à mesure que votre revenu augmente. Les Canadiens aux revenus les plus élevés ne recevront donc pas ce montant. Si votre revenu est trop élevé pour recevoir l'Allocation canadienne pour enfants, vous ne recevrez pas de paiement supplémentaire en vertu du modèle proposé par le gouvernement.

Vous avez parlé de diminution graduelle. En fait, l'Allocation canadienne pour enfants est prévue pour être graduellement réduite à mesure que le revenu augmente. C'est probablement la façon la plus classique de concevoir un programme de cette nature, mais dans ce cas-ci, le gouvernement a précisé ces deux seuils de revenu. Il en résulte une structure simple et facile à comprendre.

Par ailleurs, il faut savoir que l'administration de cette allocation est confiée à l'Agence du revenu du Canada. Celle-ci a dû faire face à un très grand nombre de demandes de prestations, mais nous comptons sur des gains d'efficacité parce que le nouveau programme vient se greffer sur la structure d'administration de l'ACE. Cette année, l'ARC a aussi entrepris un projet de transformation des TI. Les contraintes administratives à court terme ont finalement décidé de ce qu'il était possible de faire.

Je sais que des collègues de l'Agence du revenu du Canada sont en ligne. Je ne veux pas les mettre sur la sellette, mais je ne veux pas non plus parler en leur nom. Si vous avez quelque chose à ajouter, chers collègues, allez-y.

J'espère avoir répondu à votre question, sénateur Smith.

Le sénateur Smith : Comme la plupart des sénateurs, j'appuie ce que le gouvernement a fait jusqu'à maintenant. Cependant, à un moment donné, nous allons devoir trouver une façon de gérer au mieux pour bien servir les Canadiens. Tout ce que je voulais dire, c'est qu'il est important que les divers

explore, and maybe this has already been done, as many options as possible to benefit Canadians, while realizing that there is an economic reality to everything we do. We certainly don't want to burden our grandchildren with debt that they're going to have to pay in 30 or 40 years when we're all dead. That was just my little sermon in the name of the father and the son. I'll end it there.

Senator Pate: Thank you again to the witnesses.

I want to mention some of the evaluation issues before I ask my question. When you're looking at the evaluation, we've heard a lot of anecdotal information about employers who are saying young people in particular weren't taking jobs. I've heard from a number of individuals who received CERB that when their employers couldn't afford to pay them, because they didn't have sufficient resources, a number of employers encouraged their employees to get CERB, and many of those young people actually volunteered to continue doing the work. When you're doing an evaluation, I hope the qualitative analysis includes that type of information, not just the more negative anecdotes.

Now, on to my question. The Canadian Centre for Economic Analysis suggests that expanding on the success of the Canada Child Benefit by extending CCB measures to working-age adults through a guaranteed livable income could have similar positive economic effects over five years. Some of those would include increases in GDP of 1.6% and 2.4%, the creation of between \$46 billion and \$80 billion in new government revenues, and between 298,000 and 450,000 new jobs.

The Office of the Parliamentary Budget Officer has also said that a guaranteed livable income could cut poverty in half within one year, at close to net zero costs.

Both this committee and its counterpart in the House have recommended that the government give urgent consideration to a guaranteed livable income as part of its COVID response. What steps have been taken within your various departments to assess the feasibility of such initiatives, particularly in light of P.E.I.'s clear and express interest in launching implementation in their province? Has the government arrived at any numbers different than the Canadian Centre for Economic Analysis and the Office of the Parliamentary Budget Officer? If so, what are they? If you don't have them today, please provide them at a later date. Thank you.

The Chair: Senator Pate, to whom did you direct your question?

Senator Pate: I think to all the departments, but let's start with Finance.

The Chair: Finance, subsequently can you provide an answer, at the latest, on April 28, please? Mr. McGowan?

ministères explorent autant d'options que possible au bénéfice des Canadiens — mais cela a peut-être déjà été fait — tout en prenant acte de la réalité économique. Nous ne voulons certainement pas léguer à nos petits-enfants une dette qu'ils devront payer dans 30 ou 40 ans, quand nous serons tous morts. Voilà, c'était mon petit sermon au nom du père et du fils. Je vais m'arrêter ici.

La sénatrice Pate : Merci encore aux témoins.

Avant de poser ma question, je vais parler un peu de l'évaluation. Nous avons recueilli beaucoup d'anecdotes au sujet d'employeurs qui disent que les jeunes en particulier ne cherchent pas de travail. Or, j'ai entendu de la bouche d'un certain nombre de bénéficiaires de la PCU que des employeurs, qui n'avaient pas les moyens de payer leurs employés par manque de ressources, les avaient incités à demander la PCU, mais une bonne partie de ces jeunes se sont portés volontaires pour continuer à faire le travail. J'espère que votre analyse qualitative, à la faveur de l'évaluation, reprend ce type d'information, et pas seulement les anecdotes plus négatives.

Passons maintenant à ma question. Selon le Centre canadien d'analyse économique, le fait de faire fond sur le succès de l'Allocation canadienne pour enfants en permettant aux adultes en âge de travailler de recevoir un revenu minimum garanti, sur le modèle l'ACE, pourrait avoir des effets économiques positifs semblables en cinq ans. On constaterait des augmentations du PIB de 1,6 % et de 2,4 %, 46 à 80 milliards de dollars de nouvelles recettes gouvernementales et la création de 298 000 à 450 000 emplois.

Le Bureau du directeur parlementaire du budget a également dit qu'un revenu minimum garanti pourrait réduire la pauvreté de moitié en un an, et cela pour un coût net quasiment nul.

Ce comité et son pendant à la Chambre ont recommandé au gouvernement d'envisager d'urgence un revenu minimum garanti dans le cadre de sa réaction à la COVID. Quelles mesures ont été prises par vos divers ministères pour évaluer la faisabilité d'une telle initiative, surtout à la lumière de l'intérêt clairement exprimé par l'Île-du-Prince-Édouard pour la mise en œuvre d'un tel programme? Le gouvernement est-il arrivé à des chiffres différents de ceux du Centre canadien d'analyse économique et du Bureau du directeur parlementaire du budget? Si oui, quels sont-ils? Si vous ne les avez pas aujourd'hui, je vous demanderais de nous les fournir plus tard. Merci.

Le président : Sénatrice Pate, à qui avez-vous adressé votre question?

La sénatrice Pate : Je dirais à tous les ministères, mais commençons par le ministère des Finances.

Le président : Le ministère des Finances pourrait-il nous donner une réponse au plus tard le 28 avril, s'il vous plaît? Allez-y, monsieur McGowan?

Mr. McGowan: I work in the Tax Legislation Division, which implements income tax changes and not economic analysis or the kind of policy that would study this sort of thing. I will have to bring that to people higher up the chain or in different branches who might be doing this.

I can commit to inquiring, but it's well outside of my area.

The Chair: Thank you very much, Mr. McGowan, for bringing it to the attention of the proper professionals.

Please remind them that we would like to have an answer by April 28, if it's possible. That will give us the proper time to complete our report to the Senate. Thank you.

We will move to Senator Lankin, the sponsor in the Senate.

Senator Lankin: My question is for Mr. Hewlett. It follows questions from Senator Marshall with respect to the emergency rent subsidy.

I have two questions. First, I want to ensure that I understand the provision here and the change from what was announced in the Fall Economic Statement. When this was first announced last October, the provision recognized that eligible entities, which included businesses, charities and not-for-profits, would be eligible for a subsidy when it had been paid. What has been incorporated into this legislation is that they would be eligible for such a subsidy, if it is an eligible expense, when it comes due as opposed to when it is paid.

I'm asking the question because one of Senator Marshall's questions touched on the issue of the difference between, for example, a debt ceiling, a borrowing authority and actual authorization to expend monies through budget estimates and supplementary estimates.

My understanding is that this doesn't change the program costs or program expenditures. It is an operational issue of when the application can be made and for what period it is eligible for, so it moves it by about 30 days. If I am to put it into the simplest terms that I understand, it was you could apply once you had sent the cheque to the landlord, and it's now you can apply once you get the "rent due" notice. Let's put it that way.

Is my understanding correct, and if not, could you correct me and give us a better understanding of that?

M. McGowan : Je travaille à la Division de la législation de l'impôt, qui met en œuvre des changements apportés à l'impôt sur le revenu, mais nous ne faisons pas d'analyse économique et n'appliquons pas ce genre de politique pour étudier une telle chose. Je vais devoir en parler à des gens plus haut dans la hiérarchie ou dans différentes directions qui pourraient s'en occuper.

Je peux m'engager à me renseigner, mais cela ne relève pas de ma compétence.

Le président : Merci beaucoup, monsieur McGowan, de bien vouloir en parler aux professionnels compétents.

Rappelez-leur que nous aimerions avoir une réponse d'ici le 28 avril, si c'est possible. Cela nous donnera le temps de terminer notre rapport au Sénat. Merci.

Nous allons passer à la sénatrice Lankin, la marraine du projet de loi au Sénat.

La sénatrice Lankin : Ma question s'adresse à M. Hewlett. Elle fait suite aux questions de la sénatrice Marshall concernant la subvention d'urgence pour le loyer.

J'ai deux questions. Premièrement, je veux m'assurer de bien comprendre la disposition en question et le changement par rapport à ce qui a été annoncé dans l'énoncé économique de l'automne. Quand la subvention a été annoncée pour la première fois, en octobre dernier, la disposition reconnaissait que les entités admissibles, dont les entreprises du secteur privé, les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif, seraient admissibles à une subvention. Le projet de loi prévoit que ces entités soient admissibles à une telle subvention à condition que celle-ci soit traitée comme dépense admissible, c'est-à-dire à l'étape de son remboursement.

Je vous pose la question parce que, tout à l'heure, la sénatrice Marshall a notamment voulu savoir quelle était la différence entre le plafond de la dette, le pouvoir d'emprunt et l'autorisation réelle de dépenser par le biais du budget des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses.

Je crois savoir que cela ne change rien aux coûts ou aux dépenses du programme. Il s'agit d'une question opérationnelle. Il faut savoir quand la demande peut être présentée et pour quelle période elle est admissible, et maintenant, la période d'admissibilité est reportée d'environ 30 jours. Si je comprends bien, avant, on ne pouvait soumettre de demande avant d'avoir envoyé son chèque au propriétaire, mais maintenant il est possible de le faire après avoir reçu l'avis d'exigibilité du loyer. Disons les choses ainsi.

Ai-je bien compris et, dans la négative, pourriez-vous me corriger et nous dire ce qu'il en est exactement?

Mr. Hewlett: Thank you for the question, senator. You are correct. This provision allows a person to apply when the amount is due provided they pay it within 60 days after receiving the subsidy. When they apply, they must attest that they will do that. This does not change the overall cost of the program or doesn't increase the amount of the expenditure. It merely pays the amount to them as an advance, if you will, so that they can then pay the rent. Without the subsidy, many businesses would not be able to pay the rent, so it's what comes first.

My colleague Trevor McGowan spoke to the policy intent behind this. This really facilitates cash flow for small businesses and others who did not have the ability to pay their rent, but it does not change the overall cost of the program.

Senator Lankin: Thank you. And as I recall it at the time, there was a large voice from businesses and from charities and not-for-profits about how the original design was unworkable, wouldn't help a lot, and the government announced, very quickly I thought, that they would accommodate this by going to the date that it's payable, and that was announced on November 12. We've sort of known that they were doing this, and it was announced at that time that they would accomplish it through administrative procedures at CRA until such time as the legislation was passed.

Now, I believe that's the bigger point raised by Senator Marshall and it's somewhat shocking, as a parliamentarian who thinks that they have some responsibility to pass legislation in order for these programs to be delivered, to know that CRA operates in that way. Some of that happens with respect to certain tax provisions announced in a budget and how that will work. This is a slightly different case, but could you provide us with some case examples — not case studies — of when this prepayment while awaiting passage of legislation has occurred in the past? Are there any examples where such measures have not inevitably been passed by parliamentarians, and government has had to go back and make corrections or find some solution to the problem that they might have created by proceeding?

If you don't have examples today, I'd appreciate if they could be sought and sent to the clerk, along with the instructions to the chair, by April 28, and if it's not too much of an administrative burden, to go back 10 or 15 years. I think there might be more which has happened during the COVID period because of the nature of the emergency of getting supports to people who need them right now. I'm not sure of that, but I'd appreciate a longer look. [Technical Difficulties] — I think is an issue that will exist outside of this bill, and it's something this committee might want to consider in the future with this broad practice, what it serves and what problems, if any, there might be.

M. Hewlett : Je vous remercie de votre question, sénatrice. Vous avez raison. Cette disposition permet de présenter une demande dès que le montant est dû, à condition de le payer dans les 60 jours suivant la réception de la subvention. Les demandeurs doivent attester que c'est ce qu'ils le feront. Cela ne change pas le coût global du programme ou n'augmente pas le montant des dépenses. Le montant leur est simplement versé d'avance, pourrait-on dire, afin qu'ils puissent payer leur loyer. Sans la subvention, de nombreuses entreprises ne seraient pas en mesure de payer leur loyer, et la subvention doit être envoyée d'abord.

Mon collègue Trevor McGowan a parlé de l'intention stratégique derrière cette mesure. Elle facilite vraiment les liquidités des petites entreprises et d'autres qui n'ont pas la capacité de payer leur loyer, mais cela ne change rien au coût global du programme.

La sénatrice Lankin : Merci. Je me souviens qu'à l'époque, les entreprises, les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif avaient été nombreux à dire qu'à la façon dont les choses étaient envisagées, la formule serait inapplicable et qu'elle ne serait pas d'une grande aide. Puis, très rapidement, le 12 novembre, le gouvernement a annoncé qu'il tiendrait compte de ces remarques en versant la subvention avant la date de paiement du loyer. Nous savions que cela s'en venait et le gouvernement a annoncé à ce moment-là que l'ARC allait changer ses procédures en ce sens, en attendant que la loi soit adoptée.

Je crois que c'est l'aspect le plus important soulevé par la sénatrice Marshall, et il est quelque peu choquant, pour les parlementaires que nous sommes, qui pensent être investis de la responsabilité d'adopter des lois pour que ces programmes soient offerts, de voir que l'ARC fonctionne ainsi. C'est aussi en partie ce qui arrive pour certaines dispositions fiscales annoncées dans le budget. Ce cas-ci est légèrement différent, mais pourriez-vous nous donner des exemples — pas des études de cas — de vrais cas, où ce genre de paiement anticipé, en attendant l'adoption d'une loi, s'est fait dans le passé? Y a-t-il eu des cas où de telles mesures n'ont pas, force oblige, été adoptées par les parlementaires et où le gouvernement a dû revenir en arrière et apporter des correctifs ou trouver une solution au problème qu'il a peut-être créé en allant de l'avant?

Si vous n'avez pas d'exemples aujourd'hui, j'aimerais qu'on vous en fasse la demande, suivant les instructions du président, et que vous envoyiez votre réponse à la greffière d'ici le 28 avril. Si ce n'est pas un fardeau administratif trop lourd, je vous demanderais de remonter 10 ou 15 ans en arrière. Je pense qu'il y a peut-être eu d'autres cas depuis le début de la COVID en raison de l'urgence à offrir du soutien aux gens qui ont des besoins pressants. Je ne suis pas sûre de cela, mais j'aimerais avoir plus de détails. [Difficultés techniques] — Je pense que c'est un problème qui existera en dehors de ce projet de loi, et c'est quelque chose que le comité voudra peut-être examiner à

Mr. Hewlett: Thank you, senator. If I may make a comment, I am not aware of specific examples exactly like this one, but there have been numerous examples in the past where agencies, when it comes to administering draft legislation for tax measures, do administer them in draft form to facilitate compliance, to facilitate administration and to make it easier for taxpayers. There are numerous examples of that in the past.

If there is a case where the legislation should not be passed, then the agency will work with taxpayers to ensure that they bring their tax affairs back in line in compliance with the legislation that is actually enacted, which we would do in this particular case if the legislation didn't pass. Because this is an example of merely prepaying and it's not increasing the expenditure, if the legislation didn't pass by the time we would have reviewed a taxpayer's return, they would have paid their rent and it would be rendered moot. That is one of the factors that went into the agency's decision to administer this particular piece of legislation in draft form. However, we'll take a look at your request and we will endeavour to get the information, if it does indeed exist, back to the committee.

Senator Lankin: Thank you very much. I would like to see those examples.

As I recall, the government did announce that they were going to proceed with this on an administrative basis because of the urgency and the cry from small businesses and other organizations in need of this subsidy at this point in time to keep the doors open. I would like to see any examples like that and, as I said, if there is any example of where legislation hasn't been passed, post the administration of the provision, that would be helpful to see too. Thank you very much.

Mr. Hewlett: Thank you, senator. I would just add as well that you are correct, this was in the draft news release for this particular legislation and the agency was specifically requested by the Department of Finance if it would be able to administer this particular legislation in draft form owing to the urgency of getting money out there during this difficult time.

The Chair: Thank you.

Senator Lankin and Mr. Hewlett, I note that Senator Marshall did ask questions prior to your exchange and the question from Senator Lankin, and I have taken note that Senator Richards had given the balance of his time to Senator Marshall, which is three minutes. I will now ask Senator Marshall, before we conclude with Senator Dagenais, do you have any additional comments or a question vis-à-vis the comments made and questions asked by Senator Lankin, and comments and answers made by Mr. Hewlett?

l'avenir. S'agit-il d'une pratique généralisée, à quoi sert-elle et quels problèmes éventuels pourrait-elle soulever?

M. Hewlett : Merci, sénatrice. Permettez-moi une remarque. Je ne suis pas au courant d'exemples précis comme celui-ci, mais il est souvent arrivé dans le passé que l'agence, à l'occasion d'un projet de loi n'ayant pas encore reçu la sanction royale, mette en œuvre des mesures fiscales et les administre à titre d'avant-projet pour faciliter l'application de la loi, l'administration des programmes et la vie des contribuables. Cela s'est souvent produit dans le passé.

Si la loi devait ne pas être adoptée, l'agence travaillerait avec les contribuables pour s'assurer qu'ils mettent de l'ordre dans leurs affaires fiscales en conformité avec la loi en vigueur, et c'est ce que nous ferions dans ce cas-là si la loi devait ne pas être adoptée. Comme il s'agit simplement d'un cas de paiement anticipé sans incidence sur les dépenses, si le projet de loi n'était pas adopté au moment de l'examen de la déclaration d'un contribuable, celui-ci aurait de toute façon payé son loyer et l'affaire s'arrêterait là. C'est l'un des facteurs dont l'agence a tenu compte dans sa décision d'administrer ce projet de loi. Cependant, nous examinerons votre demande et nous nous efforcerons de faire parvenir l'information au comité, si elle existe.

La sénatrice Lankin : Merci beaucoup. J'aimerais voir ces exemples.

Si je me souviens bien, le gouvernement a annoncé qu'il irait de l'avant sur le plan administratif en raison de l'urgence de la situation et du cri du cœur des petites entreprises et d'autres organismes qui ont besoin de cette subvention à ce stade-ci pour garder leurs portes ouvertes. J'aimerais voir des exemples de ce genre et, comme je l'ai dit, de cas où une loi n'a pas été adoptée, après l'administration d'une disposition; il serait utile de les voir aussi. Merci beaucoup.

M. Hewlett : Merci, sénatrice. J'ajouterai simplement que vous avez raison. Cela se trouvait dans le projet de communiqué de presse pour ce projet de loi en particulier, et le ministère des Finances a demandé expressément à l'agence si elle pouvait administrer ces dispositions en raison de l'urgence à débloquer des fonds en cette période difficile.

Le président : Merci.

Sénatrice Lankin et monsieur Hewlett, je remarque que la sénatrice Marshall a posé des questions avant vos échanges et avant la question de la sénatrice Lankin. Le sénateur Richards avait donné le reste de son temps de parole à la sénatrice Marshall, soit trois minutes. Je vais maintenant demander à la sénatrice Marshall, avant de conclure avec le sénateur Dagenais, si elle a d'autres remarques à faire ou une question à poser concernant les observations et les questions de la sénatrice Lankin, ainsi que les observations et les réponses de M. Hewlett.

Senator Marshall: The entire question here rests on the requirement that money not be spent without parliamentary approval, and that's an underlying requirement of all the spending we do. In Finance Committee we quite often go back and say: What is the legislative authority for spending this, what is the legislative authority for spending that? I'm astounded to hear now that there are payments being made by the Canada Revenue Agency without the required parliamentary approval. If there were cases in the past that have been done without proper parliamentary approval, those issues are also a problem.

I'm not questioning the merit of the program. I'm questioning whether the Canada Revenue Agency had the proper parliamentary approval in place. In respect of parliamentary approval, we're not just going through the motions. It is a requirement of Parliament to approve all spending and in this case it wasn't done, and now I hear there may be other cases. I'm very concerned about this.

The other issue it brings up is this: If the Canada Revenue Agency is going to be changing the program and spending this money without the requirement in place, why bother bringing this amendment before the Finance Committee? I saw the Finance Committee in the House of Commons spend time on that amendment, and now we're spending time on the amendment, and now I find that it really didn't matter. It's a complete waste of time, and I think there will be other people who will be very concerned that money has gone out the door without the proper parliamentary approval.

I think that we should have Treasury Board come and speak to us about this issue because I think that if there are other examples of this, there is a major problem in the government.

The Chair: Thank you. I do not want a debate, and I think the situation has been given due diligence both from the Finance Committee and also from the professionals. Mr. Hewlett, you have taken under advisement that you will look at some questions and that you will come forth with answers. Please do it and thank you very much.

On this, the comments made about asking for Treasury Board, we have a common denominator. You've heard me say this, and we must be mindful of it often. The objective that we have, it is about transparency, it is about accountability, it is about predictability, it is about reliability.

[Translation]

Senator Dagenais: I have two short questions for Mr. Hewlett.

Mr. Hewlett, given the impact of the pandemic and the temporary closure, perhaps even permanent, shutdown of some Canadian businesses, has the Canada Revenue Agency provided the government with an assessment of income tax that will not be

La sénatrice Marshall : Toute la question ici repose sur l'exigence que l'argent ne soit pas dépensé sans l'approbation du Parlement, et c'est une exigence sous-jacente à toute dépense gouvernementale. Au Comité des finances, nous nous demandons souvent en fonction de quelle autorisation législative il est possible de dépenser ceci ou cela. Je suis stupéfaite d'apprendre que l'Agence du revenu du Canada effectue des paiements sans l'approbation parlementaire requise. S'il y a eu des cas dans le passé qui ont été traités sans l'approbation appropriée du Parlement, cela pose également problème.

Je ne mets pas en question le bien-fondé du programme, mais je me demande si l'Agence du revenu du Canada a obtenu l'approbation parlementaire appropriée. Pour ce qui est de l'approbation du Parlement, nous ne nous contentons pas d'examiner les motions. Le Parlement est tenu d'approuver toutes les dépenses et, dans ce cas-ci, cela n'a pas été fait, et j'entends maintenant dire qu'il pourrait y avoir d'autres cas. Cela me préoccupe beaucoup.

Il y a un autre problème. Si l'Agence du revenu du Canada peut modifier le programme et dépenser cet argent sans avoir dû se plier à l'exigence d'approbation, pourquoi se donner la peine de présenter cet amendement au Comité des finances? J'ai vu le Comité des finances de la Chambre des communes consacrer du temps à cet amendement, et nous aussi, nous y avons consacré du temps, mais je constate que c'était pour rien. C'était une totale perte de temps, et je pense que d'autres s'inquiéteront de voir que de l'argent a été dépensé sans que le Parlement n'ait donné l'approbation appropriée.

Nous devrions demander au Conseil du Trésor de venir nous parler de cette question parce que, si cela a été fait ailleurs, alors, il y a un problème majeur au gouvernement.

Le président : Merci. Je ne veux pas de débat à ce sujet, et je pense que le Comité des finances et nos spécialistes ont fait preuve d'une diligence raisonnable. Monsieur Hewlett, vous avez pris note que vous allez devoir examiner certaines questions et nous fournir des réponses. Je compte sur vous. Merci beaucoup.

Pour ce qui est d'inviter le Conseil du Trésor, nous sommes d'accord. Vous m'avez entendu dire quelque chose que nous ne devons pas perdre de vue. Notre objectif est la transparence, la reddition de comptes, la prévisibilité et la fiabilité.

[Français]

Le sénateur Dagenais : J'ai deux courtes questions pour M. Hewlett.

Monsieur Hewlett, compte tenu des effets de la pandémie et la fermeture temporaire, et je dirais même permanente de certaines entreprises canadiennes, est-ce que l'Agence du revenu du Canada a fourni au gouvernement une évaluation des impôts qui

paid or likely never be collected, and the effect that will have on the government's cash flow?

[English]

Mr. Hewlett: Thank you for the question, senator. I do not have that information available, but I can tell you that the agency does look at outstanding tax debt, and we are aware that tax debts might increase as a result of circumstances surrounding the pandemic. But I can assure you that the agency will make every effort to collect that debt. But we have not embarked upon that analysis yet.

[Translation]

Senator Dagenais: With your permission, Mr. Chair, I have one last question.

We know that income tax is a hot topic right now. Why doesn't the federal government do what the Quebec government is doing and give Canadians more time to pay their income tax and interest that will be due at the end of next week?

[English]

The Chair: Mr. Hewlett or Mr. McGowan, do you have an answer for that question?

Mr. Hewlett: Thank you for the question. Sorry, Mr. Chair, I do not have that information available, so I'm unable to respond.

[Translation]

Senator Dagenais: All right, thank you.

[English]

The Chair: Thank you. Honourable senators, as we come to the adjournment of our meeting, I would like to take the opportunity as chair, as per our order of reference; we have had an outstanding meeting, a great meeting with questions from the parliamentarians and answers from our professionals. We have a due date. We've asked steering, to the officials, that we would like to have those answers at the latest by April 28. That will put us in a position to deliver on our order of reference by tabling the report on Bill C-14.

Thank you, Senator Lankin, the sponsor, for being present. On this, honourable senators, before I do adjourn, I would like to share some information with you. If you have any comments, please do.

To the officials, first, thank you for your professionalism, and thank you for having accepted our invitation.

ne seront pas payés ou qui ne seront probablement jamais recouverts ainsi que des effets que cela aura sur les liquidités du gouvernement?

[Traduction]

M. Hewlett : Je vous remercie de votre question, sénateur. Je n'ai pas cette information, mais je peux vous dire que l'Agence examine les dettes fiscales impayées, et nous savons que les dettes fiscales pourraient augmenter en raison des circonstances entourant la pandémie. Je peux vous assurer que l'Agence fera tout son possible pour recouvrer les impayés, mais nous n'avons pas encore entrepris cette analyse.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Avec votre permission, monsieur le président, j'aurais une dernière question.

On sait que le sujet de l'heure en ce moment ce sont les impôts. Pourquoi le gouvernement fédéral ne fait-il pas comme le gouvernement du Québec et n'accorde-t-il pas une prolongation de délai aux Canadiens pour payer leurs impôts et les intérêts qui seront dus à la fin de la semaine prochaine?

[Traduction]

Le président : Monsieur Hewlett ou monsieur McGowan, avez-vous une réponse à cette question?

M. Hewlett : Je vous remercie de la question. Je suis désolé, monsieur le président, mais je n'ai pas ces renseignements sous la main et je ne peux donc pas répondre.

[Français]

Le sénateur Dagenais : D'accord, merci.

[Traduction]

Le président : Merci. Honorables sénateurs, comme nous approchons de la fin de cette séance, je vais en profiter pour dire quelques mots, à titre de président du comité et conformément à notre ordre de renvoi. Nous avons eu une réunion exceptionnelle, une excellente réunion où les parlementaires ont posé des questions et où nos spécialistes ont répondu. Nous avons une date d'échéance. Nous avons demandé aux fonctionnaires de nous fournir des réponses au plus tard le 28 avril. Cela nous permettra de respecter notre ordre de renvoi et de déposer le rapport sur le projet de loi C-14.

Merci, sénatrice Lankin, marraine du projet de loi, d'avoir participé à la rencontre. À ce sujet, honorables sénateurs, avant de lever la séance, je tiens à vous communiquer quelques informations. Si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à intervenir.

Je tiens d'abord à remercier les fonctionnaires de leur professionnalisme et d'avoir accepté notre invitation.

Before we do conclude our meeting, I would like to mention that, based on the current health situation in the National Capital Region and the recommendation of the Senate leaders, steering has agreed to modify the committee schedule for the study of Bill C-14 to reduce the amount of travel for staff assigned to committee meetings. This is why our next and last meeting on Bill C-14 will be on Friday, April 30, where we will first meet with witnesses representing businesses, most specifically the hospitality sector; to be followed by Minister Freeland, the sponsor of the bill and the budget; and we will wrap up the study during that day with clause-by-clause consideration. The report should be presented to the Senate of Canada on May 4.

Honourable senators, I am open for comments, and if not, we will adjourn and you can contact the clerk and we will give you additional information. But this is why we have requested and we're sharing with you that as per the leaders of the Senate, and also as per the health challenges that we have with COVID-19, we have asked that you consider the meeting going forward on April 30.

I see that I have one senator raising a hand. Senator Deacon, any comments?

Senator M. Deacon: Thank you to the chair for that information. The assumption is the reduction of meetings and having a longer meeting and trying to get all of our work done.

You said some of the topics and the guests. Could you please clarify what you see as the estimated start and finish that day? Thank you.

The Chair: I will ask the clerk, please, to bring clarity to it.

Maxime Fortin, Clerk of the Committee: The meeting is scheduled to start at 12 noon and end at 5:30 p.m. There will be a break between — [Technical difficulties] — and again in between the minister's testimony and clause by clause, about 50 minutes between the two.

Senator M. Deacon: Thank you. We will have our Wheaties and our coffee.

Senator Lankin: This is just a quick question with respect to the witnesses that are being brought forward. You probably didn't go through the extensive list of them, but you mentioned business, particularly the hospitality sector — hospitality and tourism maybe you said. I'm wondering if you are able to shed light on why that sector is being brought forward. There are a number of — [Technical Difficulties] — people affected by the provisions in this bill. Is there a particular reason for bringing forward the perspective of this one, but very important, sector that you've mentioned?

Avant de conclure, j'aimerais mentionner que, compte tenu de la situation actuelle de la santé dans la région de la capitale nationale et de la recommandation des leaders au Sénat, le comité directeur a convenu de modifier le calendrier des travaux du comité pour l'étude du projet de loi C-14 en vue de réduire le nombre de déplacements du personnel affecté aux réunions du comité. C'est pourquoi notre prochaine et dernière réunion sur le projet de loi C-14 aura lieu le vendredi 30 avril. Nous rencontrerons d'abord des témoins représentant les entreprises, plus précisément le secteur hôtelier, puis la ministre Freeland, marraine du projet de loi et du budget. Nous terminerons l'étude article par article ce jour-là. Le rapport devrait être présenté au Sénat du Canada le 4 mai.

Honorables sénateurs, je suis prêt à entendre vos commentaires et, si vous n'avez rien à dire, nous lèverons la séance et vous pourrez communiquer avec la greffière pour obtenir des renseignements supplémentaires. C'est donc, conformément aux souhaits des leaders du Sénat et à la situation sanitaire liée à la COVID-19 que nous vous demandons d'envisager que la prochaine et dernière réunion se déroule le 30 avril.

Je vois la sénatrice Deacon qui lève la main. Avez-vous des commentaires à faire, sénatrice?

La sénatrice M. Deacon : Je remercie le président de cette information. L'idée est donc de réduire le nombre de réunions, d'allonger les séances et d'essayer de faire tout notre travail.

Vous avez parlé de certains sujets et invités. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous dire à quelle heure commencera la réunion et à quelle heure elle se terminera? Merci.

Le président : Je vais demander à la greffière de vous le préciser.

Maxime Fortin, greffière du comité : La réunion doit commencer à midi et se terminer à 17 h 30. Il y aura une pause entre — [Difficultés techniques] —, puis entre le témoignage du ministre et l'étude article par article, soit une cinquantaine de minutes entre les deux.

La sénatrice M. Deacon : Merci. Nous aurons nos céréales et notre café.

La sénatrice Lankin : J'ai une petite question à poser au sujet des témoins invités. Vous n'en avez probablement pas fait une liste exhaustive, mais vous avez parlé d'entreprises, en particulier du secteur de l'hôtellerie et du tourisme. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi ce secteur est mis de l'avant? Il y a un certain nombre de — [Difficultés techniques] — personnes qui sont touchées par les dispositions de ce projet de loi. Y a-t-il une raison particulière pour aller chercher le point de vue de ce secteur parmi d'autres? Certes, c'est un secteur très important, comme vous l'avez mentionné.

The Chair: Thank you for the additional information and clarity. I will ask the clerk to share the other witnesses that will be coming.

Ms. Fortin: For that specific meeting, the committee invited the Canadian Chamber of Commerce, the Hotel Association of Canada, the Canadian Federation of Independent Business and the Canadian Council for Aboriginal Business.

Senator Lankin: If I may, Mr. Chair, I think there is an imbalance in terms of the voices that will be heard, and maybe the steering committee could take a look at that. Thank you.

The Chair: Thank you. If you have any suggestions, senator, please bring them to the attention of the clerk and steering will certainly take it under notice.

On this, honourable senators, thank you. A job well done on both sides, to the professionals and to the parliamentarians.

(The committee adjourned.)

Le président : Je vous remercie pour cette demande de précision et de renseignements supplémentaires. Je vais demander à la greffière de nous dire quels autres témoins seront là.

Mme Fortin : Pour cette réunion, le Comité a invité : la Chambre de commerce du Canada; l'Association des hôtels du Canada; la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; et le Canadian Council for Aboriginal Business.

La sénatrice Lankin : Si vous me le permettez, monsieur le président, je pense qu'il y a un déséquilibre dans les voix qui seront entendues, et le comité directeur pourrait peut-être se pencher là-dessus. Merci.

Le président : Merci. Si vous avez des suggestions, sénatrice, veuillez les porter à l'attention de la greffière et le comité directeur en prendra certainement bonne note.

Sur ce, honorables sénateurs, je vous remercie. Tout le monde a bien travaillé : nos experts et les parlementaires.

(La séance est levée.)
